



CORSIER

RAPPORT ADMINISTRATIF ET
FINANCIER - EXERCICE 2024



TABLE DES MATIÈRES



Édito	2
Autorités	3
Exécutif	3
Conseil municipal	4
Commissions	9
Administration	10
Annuaire du personnel	10
Sécurité	11
Compagnie des sapeurs-pompiers de Corsier	11
Police municipale	12
Protection civile (ORPC Lac)	14
Population	16
État civil	16
Évolution de la population	18
Promotions civiques	19
Naissances et anniversaires	19
Récompenses scolaires	19
Jeunesse	20
Écoles	20
Association des parents d'élèves (APEC)	21
Association Koala - Accueil familial de jour	23
Crèche L'île aux Mômes	24
Jardin d'enfants La Pomme	25
Culture - Sports - Loisirs	27
Subventions	27
Manifestations	28
Mérites corses	28
Galerie le Clin d'œil	29
Bibli-o-bus	30
Associations et sociétés communales	31
Badminton	31
Basic Self Protection System (BSPS)	31
Billard	32
Caisses à savon	33
FC Coheran	34
Handball	35
Association Coherence	37
Four à pain	38
Club de loisirs	38
Club nautique de la baie de Corsier	39
Pétanque	40
Rugby	41
Sauvetage	42
Tennis	43
Vovinam	44
Association pour les intérêts de la commune de Corsier	45

Social	46
Dons humanitaires	46
Fonds Lauber Chapel	47
Permanence juridique	47
Plan canicule	47
Service social littoral	48
Travailleurs sociaux hors murs (TSHM Arve-Lac)	50

Espaces verts et voirie	51
Gestion des déchets	51
Pôle technique	52

Urbanisme et constructions	54
Plan directeur communal	54
Réaménagement du quai de Corsier	54
Centralité villageoise	55
Près-Grange	55
Réaménagement du cimetière	55
Réseaux secondaires	55
Entretien des ponceaux	56
Canalisations privées communales	56
Déploiement de la fibre optique	57
Autorisations de construire	57

Travaux bâtiments	58
Hangar de la voirie	58
Crèche de l'île aux Mômes	58
AGS et La Pomme	59
Panneaux photovoltaïques	59
Abri PC et Poste de commandement	59
Tennis	59

Transports et mobilité	60
Bornes de recharges pour véhicules	60
Nouvelle signalétique – Quai de Corsier	60

Offres et prestations à la population	61
--	----

Compte rendu financier 2024	63
--	----

Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Corsier	99
---	----



Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,
Mesdames et Messieurs,

Conformément aux prescriptions de l'article 48 al. 1 let. e de la loi du 13 avril 1984 sur l'administration des communes (LAC), j'ai l'honneur de vous présenter le rapport administratif et financier 2024 de la commune de Corsier.

Comme bien souvent dans nos communes, l'aménagement et la mobilité ont été au centre des préoccupations des élus, qu'ils fassent partie de l'Exécutif ou du délibératif. De nombreux textes d'intentions, au travers de motions, et d'engagements, par le biais de délibérations ouvrant des crédits d'étude ou de réalisation, ont occupé les séances du Conseil municipal. Des projets d'importance comme le réaménagement du quai et l'accès à l'eau, la création d'une zone de rencontre au centre du village ou l'identification d'une voie verte intercommunale ont suscité des débats qui ont permis de dégager des consensus votés à l'unanimité en commissions ou lors des séances plénières.

Ce constat montre que notre démocratie est vivante et que chacun peut être acteur de l'environnement dans lequel il évolue. 2025 verra le début d'une nouvelle législature, j'espère que les candidats à un siège au sein des autorités politiques de Corsier seront nombreux et animés de cette envie d'accompagner le développement de notre commune pour le bien de tous. Le rapport administratif et financier est la possibilité, une fois par an, de faire un arrêt sur image des activités assurées par la commune, d'en avoir un aperçu statistique, mais également de mettre un coup de projecteur sur les sociétés qui forment le tissu associatif de Corsier. Je profite de ce message pour les remercier de leurs actions en faveur des habitants de notre commune et d'ailleurs, elles sont une richesse indéniable.

Enfin, avant de laisser le lecteur parcourir au fil de l'eau la synthèse de cette année 2024 illustrée de nombreuses photos, car souvent une image vaut mieux qu'un long discours, il convient de glisser un bref mot des finances communales. Celles-ci sont toujours très favorables et saines, dans la lignée des chiffres de 2023. L'excédent de revenus s'est élevé à 3,1 millions de francs, en prenant en compte des amortissements complémentaires de plus de 5 millions et la constitution d'une importante provision nous permettant, à l'avenir, de faire face à nos obligations financières découlant de l'intercommunalité.

Ces excellents résultats financiers ont permis au Conseil municipal, sur proposition de l'Exécutif, de baisser à nouveau le montant des impôts communaux perçus en réduisant le centime additionnel de 2 unités pour le porter à 30 centimes. Cela représentera la contribution de la commune au maintien du pouvoir d'achat de la population, thème très fortement débattu durant cette année 2024. Pour les férus de chiffres et d'indicateurs, vous trouverez comme de coutume les comptes détaillés et ses annexes dans ce rapport, ainsi que l'opinion de notre réviseur.

Éric Anselmetti, Maire



EXÉCUTIF

Anselmetti Éric, Maire

Entente corsesoise

Élu depuis 2017

Dicastères : finances et administration

Baumberger Christophe, Adjoint

Indépendant dès novembre 2024

PLR Corsier jusqu'en octobre 2024

Élu depuis 2020

Dicastères : territoire, technique et sécurité

Jaccard François, Adjoint

Corsier demain

Élu depuis 2018

Dicastères : population, loisirs et bâtiments



Christophe Baumberger, Éric Anselmetti, François Jaccard

AUTORITÉS

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL jusqu'au 31 mai 2024

Sudan Killian	Président
Brand Sophie	Vice-présidente
Giacobino Federico	Secrétaire
Muscionico Daniel	Secrétaire

dès le 1^{er} juin 2024

Giacobino Federico	Président
Brand Sophie	Vice-présidente
Baumberger Dominique	Secrétaire
Sudan Killian	Secrétaire
Muscionico Daniel	Secrétaire

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL



Agabu Emmanuelle
Les Verts
élue le 12.09.2023



Argand Alexandre
PLR Corsier
élu le 12.12.2023



Baumberger Dominique
Entente corsesoise
élue depuis 2011



Brand Sophie
Les Verts
élue depuis 2020



Cochet Adrien
Les Verts
élu depuis 2020



Cochet Claudia
PLR Corsier
élue de 2015 à 2020
et depuis le 05.04.2022



Ducrest Jean-Noël
PLR Corsier
élu depuis 2007



Ehretsmann Andrea
Entente corsesoise
élue depuis 2013



Ferrari Monique
Entente corsesoise
élue de 2015 à 2020 et
depuis le 25.06.2024



Giacobino Federico
Corsier demain
élu depuis 2020



Morel Alexia
Entente corsesoise
élue depuis 2020
jusqu'au 31.05.2024



Musciconico Daniel
Indépendant dès le
22.05.2024
élu depuis 2015
(Entente corsesoise)



Odier Catherine
Entente corsesoise
élue depuis 2018



Peccoud Laurent
PLR Corsier
élu depuis 2018



Rapin Raphaël
Corsier demain
élu depuis 2020



Sirolli Albert
PLR Corsier
élu depuis 2015



Sudan Killian
PLR Corsier
élu depuis 2015



Vinzio Charles
PLR Corsier
élu de 2015 à 2020
et depuis le 04.04.2023

COMPOSITION POLITIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

17 sièges : PLR Corsier 7,
Entente corsesoise 5, Les Verts 3,
Corsier demain 2

MEMBRES SUPPLÉANT-ES DU CONSEIL MUNICIPAL



Bourquin Bernard
PLR Corsier
élu le 12.12.2023



Chaize Frédéric
PLR Corsier
élu le 12.12.2023



**Clemenz Paschoud
Anne-Dominique**
Entente corsesoise
élue du 12.09.2023 au
31.05.2024



Gagnoux Jessica
Corsier demain
élue le 12.09.2023

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, le Conseil municipal s'est réuni à 8 reprises.

5 MARS 2024

Pétition contre la Voie Bleue

Le Conseil municipal s'est penché sur une pétition déposée par l'Association Sauvons la baie de Corsier qui s'oppose à l'accueil du projet privé de traversée lacustre nommé «Voie Bleue» au débarcadère de Corsier. Cette pétition est ajoutée aux éléments qui sont pris en compte par la commission transports, sécurité et mobilité et la commission urbanisme, constructions et patrimoine qui traitent déjà de ce sujet.

23 AVRIL 2024

Présentation des comptes communaux 2023

L'Exécutif synthétise les comptes communaux 2023 présentant un résultat positif d'un peu plus de 15 millions de francs. Des charges parfaitement maîtrisées ainsi que des revenus fiscaux extraordinairement élevés pour la commune expliquent ce résultat.

Règlement relatif aux subventions destinées à la rénovation et l'optimisation énergétique des bâtiments de la commune de Corsier

Le Conseil municipal vote en faveur de ce règlement qui vise à encourager les propriétaires privés à favoriser la rénovation et l'optimisation énergétique de leurs bâtiments et qui pose les règles d'un accompagnement financier par le biais de subventions pour les projets visant à une transition énergétique.

Crédit d'engagement destiné à l'attribution de subventions visant à la rénovation et l'optimisation énergétique des bâtiments de la commune de Corsier

Le Conseil municipal vote unanimement en faveur de ce crédit de CHF350'000 qui permet de donner les moyens financiers à la commune afin de remplir l'objectif qu'elle s'est fixée à l'aide du règlement que les Conseillères et Conseillers ont voté en amont. Ce crédit devrait en principe couvrir la dépense attendue au cours des prochaines années jusqu'à l'échéance du crédit en 2027.

Crédit d'engagement destiné à l'acquisition du pavillon provisoire accueillant le restaurant scolaire et cinq salles de classe

En 2022, le Conseil municipal se prononçait en faveur d'un crédit de 4,8 millions de francs destiné à la construction et à la location d'un

pavillon provisoire pour une durée de 5 ans permettant l'accueil du restaurant scolaire ainsi que de 5 classes durant les travaux d'agrandissement de l'école. La commune faisant face à des blocages imprévisibles de la part de certains services de l'État, il apparaît que la location de ce bâtiment devrait très probablement se prolonger au-delà de la période prévue. De ce fait, une proposition favorable a été trouvée avec le fournisseur du pavillon qui permet à la commune d'acquiescer le bâtiment aujourd'hui et de décider d'ici au 31 août 2027 de le conserver ou le revendre au fournisseur pour un prix fixé à l'avance. Le Conseil municipal, sur la base du préavis de la commission des finances, se prononce unanimement en faveur de ce crédit.

Indemnités des membres du Conseil municipal 2024-2025

Le Conseil municipal vote en faveur de cette délibération qui a pour but de revaloriser la fonction de membre du Conseil municipal et de tenir compte de l'investissement consenti par les élu-es au délibératif communal par l'adaptation du montant du jeton de présence qui leur est versé lorsqu'ils/elles assistent aux séances ordinaires du Conseil municipal et des séances de commissions.

Motion «Pour l'aménagement d'une voie verte Hermance - Anières - Corsier - Collonge-Bellerive» déposée par le groupe PLR Corsier

Cette motion est approuvée à la majorité par le Conseil municipal qui par ce vote invite l'Exécutif à prendre contact avec les communes voisines afin d'examiner la possibilité d'une coordination intercommunale dans le but d'assurer une continuité des trajets de mobilité douce depuis la commune d'Hermance jusqu'à la commune de Collonge-Bellerive.

21 MAI 2024

Délibération – Approbation des comptes annuels 2023 et des crédits budgétaires supplémentaires 2023

Le Conseil municipal décide à la majorité d'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2023. Le compte de résultat comptabilise CHF33'161'859.33 aux charges et CHF48'164'854.40 aux revenus, soit un excédent record de CHF15'002'955.07. Les crédits budgétaires supplémentaires 2023 pour un montant total de CHF21'469'145.53 sont acceptés.

Délibération – Règlement relatif aux subventions destinées à la mobilité douce et aux transports en commun

Le Conseil municipal décide à la majorité d'adopter ce nouveau règlement. Dans une volonté de s'engager en faveur du développement durable et dans un souci de favoriser un environnement sain, la commune de Corsier souhaite promouvoir la mobilité douce et l'utilisation des transports en commun au moyen de subventions. Ce règlement permet d'encadrer la mise en place de nouvelles subventions communales proposées pour l'achat d'un vélo avec ou sans assistance électrique et pour l'achat ou le renouvellement d'un abonnement général CFF. Ces subventions viennent compléter les aides financières pour l'achat ou le renouvellement d'un abonnement annuel UNIRESO, déjà en place depuis 2021.

Délibération – Crédit d'étude complémentaire pour la création d'une zone de rencontre et le réaménagement d'un périmètre au centre du village

Le Conseil municipal décide à la majorité d'ouvrir un crédit de CHF125'000 destiné à cette étude. Le 18 juin 2019, un premier crédit d'étude de CHF27'500 avait été ouvert afin d'initier une réflexion sur la création de zones à trafic modéré dans le centre du village et sur le quai de Corsier, et procéder à des comptages routiers fiables.

Le 10 octobre 2023, un crédit complémentaire de CHF75'000 a été approuvé pour l'étude de l'avant-projet visant la création d'une zone de rencontre et le réaménagement d'un périmètre au centre du village. L'avant-projet est arrivé à son terme en proposant des aménagements plus ambitieux que prévus initialement. Dès lors, un crédit d'étude complémentaire est nécessaire pour poursuivre les phases de projet et de demande d'autorisation de construire.

Délibération – Crédit d'engagement destiné au remplacement d'un collecteur d'eaux pluviales, sis route de Thonon

Le Conseil municipal décide à la majorité d'ouvrir un crédit de CHF378'000. Un passage caméra a permis de constater que le collecteur EP situé à la route de Thonon est en mauvais état. Un rapport d'étude et un projet de construction prévoient son remplacement. Le plan de gestion de la circulation pour ces travaux implique la suppression temporaire de l'accès à la route de Corsier depuis la route de Thonon. Étant donné que des travaux de SIG

sont entrepris sur la même zone et considérant la nécessité d'entreprendre ces travaux d'intérêt public, il est apparu pertinent de les réaliser en même temps afin de limiter les nuisances générées par ce chantier et de réaliser une économie en partageant les coûts des travaux de resurfaçage (phonoabsorbant) avec SIG.

Élection des membres du Bureau du Conseil municipal pour la période du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2025

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'élire M. Federico Giacobino président, Mme Sophie Brand vice-présidente, Mme Dominique Baumberger première secrétaire, M. Killian Sudan deuxième secrétaire et, à la majorité, M. Daniel Muscionico troisième secrétaire.

Motion du groupe PLR Corsier «Pour des camps de ski en faveur des enfants corses, une pratique saine et démocratique à encourager dans un pays alpin»

Le Conseil municipal décide à la majorité d'approuver cette motion. Elle vise à encourager le ou la responsable de l'école primaire de Corsier, en collaboration avec les enseignants concernés, à organiser annuellement des camps de ski alpin, permettant à chaque élève de 6P à 8P de pratiquer le ski ainsi qu'à identifier toutes autres mesures de nature à favoriser cette pratique au sein de l'école de Corsier, y compris sur le plan financier.

Motion du groupe PLR Corsier «Pour interpeller la commune de Cologny au sujet de la Voie Bleue»

Le Conseil municipal décide à la majorité d'approuver cette motion. Elle vise à confirmer ou non, officiellement, l'intérêt de la commune de Cologny à accueillir le port d'accroche de la Voie Bleue sur la rive gauche et, le cas échéant, à déterminer quelles seraient ses conditions éventuelles et dans quel délai et à quel coût il pourrait être opérationnel.

Motion du groupe PLR Corsier «Pour interpeller la commune d'Anières et l'État de Genève pour l'installation de modules habitables sur la parcelle n° 5521 Anières»

Le Conseil municipal décide à la majorité de refuser cette motion. Elle visait à interpeller immédiatement la commune d'Anières et à déterminer quelles seraient les conditions éventuelles pour l'installation de modules habitables sur ladite parcelle.

25 JUIN 2024

Assermentation de Mme Monique Ferrari et désignation de ses commissions

Mme Monique Ferrari prête serment et siégera en qualité de Conseillère municipale pour la liste Entente corses en remplacement de Mme Alexia Morel, démissionnaire. Mme Monique Ferrari intègre la commission naturalisations, la commission sociale, scolaire et communication et la commission manifestations, sports et culture.

Délibération – Approbation des comptes 2023 de la Fondation d'intérêt public pour le logement à Corsier

Le Conseil municipal, en sa qualité d'organe de surveillance de la Fondation, décide à la majorité d'approuver les comptes 2023 présentant un excédent de revenus de CHF 39'226.85.

Délibération – Crédit d'étude de CHF 40'000 pour la réalisation d'une étude d'opportunité sur la mobilité dans le village

Le Conseil municipal décide à la majorité d'ouvrir un crédit d'étude de CHF 40'000. Ce crédit va permettre de lancer une étude d'opportunité sur la mobilité dans le village, notamment sur les chemins Neuf, du Château, des Gravannes, du Pré-Puits et pour une partie du chemin des Ambys et de la route du Lac.

Délibération – Crédit d'étude de CHF 70'000 pour le projet de reconstruction d'un collecteur d'eau pluviale (chambres 524EP à 530EP) et de l'aménagement de surfaces sur la route de l'Église

Le Conseil municipal décide à la majorité d'ouvrir un crédit de CHF 70'000 pour cette étude. Il est constaté que les enrobés, pavés et grilles de récoltes des eaux pluviales de la route de l'Église se dégradent quotidiennement et qu'une somme annuelle d'entretien conséquente est nécessaire. Il est recommandé d'étudier en priorité la route de l'Église dont la dégradation s'accroît en raison du passage des bus à soufflet et dont la structure n'est pas adaptée à ce type de véhicules. Le collecteur en béton est relativement vétuste et nécessite un remplacement à moyen terme pour garantir la pérennité du réseau. Ce crédit va permettre l'étude des phases d'avant-projet, de projet, de demande d'autorisation de construire, ainsi que le réaménagement des surfaces de la route de l'Église, en incluant l'éclairage public, les trottoirs, les passages piétons, les ralentisseurs et les grilles d'évacuation EP.

Délibération – Crédit budgétaire supplémentaire de CHF 45'000 pour l'entretien des réseaux privés communaux

Le Conseil municipal décide à la majorité d'ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire 2024 de CHF 45'000. Ce crédit permettra de suivre le planning intentionnel 2024, qui a été établi à la suite de la planification des travaux d'entretien dans le cadre du rapport de diagnostic du réseau d'assainissement des parcelles et chemins privés ainsi que lors du passage caméra réalisé dans les canalisations privées communales.

Délibération – Crédit budgétaire supplémentaire de CHF 20'000 pour l'installation de stores toile sur la façade Est de la crèche de Prés-Grange

Le Conseil municipal décide à la majorité d'ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire 2024 d'un montant total de CHF 20'000. Ce crédit permettra de résoudre la problématique d'ensoleillement de l'espace de jeux localisé sur la façade Est de la crèche de Prés-Grange. Le revêtement de cet espace en sol souple amortissant, type caoutchouc synthétique, se dégrade, durcit et peut devenir brûlant sous l'effet de la chaleur. Cette installation permettra de proposer un espace de jeux extérieur aux enfants tout en assurant le confort des utilisateurs.

Motion du groupe Corsier demain «Pour une commune de Corsier pleinement actrice du COPIL et de la convention de financement du projet de traversée lacustre «Voie Bleue»

Le Conseil municipal décide à la majorité d'accepter cette motion. Elle vise à faire part aux porteurs du projet «Voie Bleue» du souhait de la commune de Corsier d'intégrer le comité de pilotage du projet comme partenaire à part entière et d'en fixer les modalités, d'entrer en négociation avec l'ensemble des partenaires de la convention de financement pour que Corsier soit l'une des communes signataires et de porter publiquement la position de la commune en faveur du développement des voies lacustres.

3 SEPTEMBRE 2024

Délibération – Crédit budgétaire supplémentaire de CHF 30'000 destiné à la Chaîne du Bonheur en faveur des habitants du Valais et du Tessin

Le Conseil municipal décide à la majorité d'ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire 2024 d'un montant total de CHF 30'000. Ce crédit

visé à soutenir la population touchée par le débordement du Rhône en Valais et les pluies torrentielles dans le Val Maggia au Tessin.

Délibération – Crédit de réalisation de CHF 50'000 pour la démolition des appentis de la Villa Hofmann

Le Conseil municipal décide à la majorité d'ouvrir un crédit de CHF 50'000 destiné à ces travaux. Ce crédit permettra de remédier à la dangerosité des appentis dont les toits risquent de s'effondrer et dont des tuiles ont déjà été projetées sur le trottoir et sur la route de Thonon.

Délibération – Crédit d'engagement de CHF 350'000 pour l'acquisition d'un véhicule Pionnier pour la compagnie de sapeurs-pompiers volontaires

Le Conseil municipal décide à la majorité d'acquiescer ce véhicule et d'ouvrir un crédit de CHF 350'000 destiné à son acquisition. Le véhicule actuel date de 2002 et la norme fixe à 25 ans la durée de vie de ce type de véhicule exploité dans le cadre d'une compagnie de sapeurs-pompiers volontaires. Cette acquisition permet d'avoir l'entièreté du matériel de 1^{ère} intervention et de garantir la capacité d'eau nécessaire pour gérer les feux de moindre importance dévolus aux sapeurs-pompiers volontaires. L'état-major du SIS confirme maintenir une base de départ à Corsier, et la commune se doit de disposer au minimum des moyens actuels.

Délibération – Crédit budgétaire supplémentaire de CHF 15'000 pour la promotion de la mobilité douce et l'utilisation des transports en commun

Le Conseil municipal décide à la majorité d'ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire 2024 d'un montant total de CHF 15'000. Ce crédit permettra de donner les subventions dues à la suite de l'adoption en date du 21 mai 2024 du nouveau règlement relatif aux subventions destinées à la mobilité douce et aux transports en commun de la commune de Corsier.

Résolution relative à l'avant-projet de modification des limites de zones sur le territoire de la commune de Corsier (zone affectée à l'équipement public, lieu-dit « Les Prés-Grange », selon plan n°30261-518)

Le Conseil municipal décide à la majorité de préavis favorablement cet avant-projet. L'implantation de l'extension du groupe scolaire NGS sur la zone agricole nécessite de déclasser une partie de cette zone en zone affectée à de l'équipement public.

Délibération – Crédit d'engagement de CHF 4'000'000 pour l'acquisition de la parcelle n° 3729 de la commune de Corsier, sise route de Veigy 124, d'une surface de 1'688 m²

Le Conseil municipal décide à la majorité d'ouvrir un crédit de CHF 4'000'000 en vue de l'acquisition de cette parcelle. L'ancien bâtiment de la douane de Veigy est mis en vente par l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL). La procédure de vente se déroulera par adjudication publique à la suite d'un appel d'offres et la commune de Corsier dispose d'un droit préférentiel octroyé par la Confédération. Ce crédit permettra à la commune de déposer une offre et éventuellement réaliser cet achat. Cette démarche s'inscrit dans l'objectif de la commune d'accroître son parc immobilier en vue de développer sa politique de logement en disposant d'appartements à loyers modérés.

8 OCTOBRE 2024

Présentation du projet de budget 2025

L'Exécutif présente son projet de budget avec un résultat prévisionnel positif de 8.9 millions de francs. Ce résultat inclut une diminution du centime additionnel de 32 à 30 centimes, soit une troisième année consécutive de baisse. Les revenus attendus sont de 22.7 millions de francs. Une politique ambitieuse d'investissements est poursuivie, avec des prévisions de dépenses de 16.5 millions de francs, comprenant entre autres les premières tranches de paiement pour l'agrandissement de l'école. La commune va également être appelée à contribuer au financement des autres communes par un versement à la péréquation intercommunale à hauteur de 17.6 millions de francs.

Motion du groupe Les Verts « Pour la publication des rapports de commissions plénières concernant la Voie Bleue »

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter cette motion. Elle vise à modifier la pratique qui avait cours jusqu'à alors et rédiger les rapports de commissions plénières – qui sont des séances de commission réunissant tous les conseillers municipaux – concernant la Voie Bleue afin qu'ils puissent être publics.

Motion orale du groupe PLR Corsier « Pour envoyer en commission agriculture, environnement et développement durable l'étude de faisabilité d'un règlement de subvention pour le remplacement des haies exotiques envahissantes ou monospécifiques par des essences indigènes »

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter cette motion orale. Elle vise à encourager par des aides financières l'implantation de haies et cordons boisés composés d'essences indigènes. Ces essences favorisent le développement de la biodiversité. Elles servent à préserver et à créer des milieux riches en structures et en espèces végétales, ce qui permet à de nombreuses espèces animales d'avoir un abri, un site de reproduction ou encore un lieu de nourrissage. Elles favorisent également la création de corridors de déplacement pour la faune. Cette motion sera étudiée en commission.

Élection des représentants du local de vote pour 2025

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'élire Madame Jessica Gagnoux à la présidence du local de vote et Madame Vanessa del Marmol à la vice-présidence du local de vote.

12 NOVEMBRE 2024

Délibération – Approbation du budget de fonctionnement annuel 2025 et du taux des centimes additionnels

Le Conseil municipal décide à la majorité d'approuver le budget de fonctionnement 2025. Celui-ci offre un résultat prévisionnel historique de 18.463 millions d'excédent de revenus, avec des montants nets de CHF 14'275'542 aux charges et de CHF 32'739'123 aux revenus. Pour la troisième année consécutive, le Conseil municipal décide de diminuer le taux des centimes additionnels. Il est fixé à 30 centimes, soit une baisse de 2 centimes.

Délibération – Amortissements complémentaires 2024

Le Conseil municipal décide à la majorité de procéder à des amortissements complémentaires 2024 pour un montant total de CHF 5'163'184 et d'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire.

10 DÉCEMBRE 2024

Délibération – Crédit d'engagement pour la contribution annuelle au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU)

Le Conseil municipal décide à la majorité d'ouvrir un crédit de CHF 626'900 pour le versement d'une contribution au FIDU destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.

Délibération – Crédit de réalisation pour la rénovation, le changement d'affectation et la création de locaux polyvalents dans la Villa Hofmann

Le Conseil municipal décide à la majorité de réaliser ces travaux et d'ouvrir un crédit de CHF 3'550'000. Ce crédit permettra de transformer la ferme Hofmann afin de créer un équipement public destiné à accueillir des activités, des événements, des expositions ou encore de petits concerts sonorisés. La structure du bâtiment sera remplacée ou complétée afin de garantir la sécurité du site pour accueillir du public. Une rénovation énergétique sera effectuée et divers travaux seront réalisés sur les façades ainsi que sur les aménagements intérieurs et extérieurs.

Délibération – Crédit de réalisation pour la rénovation énergétique et intérieure du boulodrome

Le Conseil municipal décide à la majorité de réaliser ces travaux et d'ouvrir un crédit de CHF 720'000. Ce crédit permettra de moderniser le boulodrome pour répondre aux normes énergétiques actuelles et améliorer le confort et la fonctionnalité des équipements. Une isolation à l'extérieur sera réalisée et permettra de préserver la surface intérieure et de garantir une meilleure performance énergétique. Les fenêtres et portes du bâtiment seront modifiées et des panneaux photovoltaïques seront installés sur le toit. L'électricité générée sera utilisée pour alimenter une nouvelle pompe à chaleur en autoconsommation. L'espace bar sera agrandi et une nouvelle cuisine sera intégrée. Les accès et les sanitaires seront réaménagés afin de garantir un accès aux personnes à mobilité réduite.

Délibération – Crédit budgétaire supplémentaire pour un amortissement complémentaire 2024

Le Conseil municipal, lors de sa séance du 12 novembre 2024, a décidé de procéder à des amortissements complémentaires 2024, dont CHF 1'436'890 pour l'étude et le remplacement du collecteur Côte-d'Or, Gravannes, Vy-Verte. Les travaux réalisés sur ce collecteur devaient être réceptionnés par les services de l'État avant la fin de l'année. En raison de retards pris dans la réception de l'ouvrage et suite au besoin de coordination entre l'office cantonal de l'eau, l'ingénieur civil et le constructeur, cet amortissement complémentaire ne peut être réalisé avant la fin de l'année. En conséquence, il a été proposé de remplacer cet

amortissement complémentaire par un autre, du même montant, qui portera sur la réalisation de la crèche de Prés-Grange.

Le Conseil municipal décide à la majorité de comptabiliser cet amortissement complémentaire sur le crédit 54.140 au lieu du crédit 72.140 initialement prévu.

Délibération – Crédit budgétaire supplémentaire 2025 pour le renforcement structurel du bâtiment de voirie sis au chemin Pré-Puits 50

Un rapport d'expertise structurelle a mis en évidence plusieurs déformations et anomalies affectant le bâtiment. Parmi celles-ci figurent la présence de fissures sur les murs, un affaissement des dallages, une rotation d'un mur entraînant un glissement de la sablière sud, ainsi que des efforts indésirables sur l'arbalétrier.

Le Conseil municipal décide d'ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire 2025 d'un montant total de CHF 65'000 destiné à réaliser sans délai ces travaux de renforcement structurel.

Résolution – Nomination d'un nouveau Capitaine du corps de sapeurs-pompiers volontaires de la commune de Corsier

Le Conseil municipal décide à la majorité d'approuver la nomination du Lieutenant Laurent Gaille au grade de Capitaine et à la fonction de Commandant de corps des sapeurs-pompiers volontaires de la commune de Corsier dès le 1^{er} janvier 2025. Il remplace Monsieur Dominique Peccoud dont la démission est effective au 31 décembre 2024. La cérémonie de passation de commandement s'est déroulée le 22 novembre 2024.

Élection des représentants du local de vote pour 2025

La présidente et la vice-présidente ont été élues lors de la séance du Conseil municipal du 8 octobre 2024. Les suppléants ou suppléantes doivent également être élus-es.

Le Conseil municipal décide à la majorité d'élire Madame Claudia Cochet au poste de présidente suppléante et à l'unanimité d'élire Madame Joëlle Martin-Widmer au poste de vice-présidente suppléante.

SÉANCES DES COMMISSIONS 2024

COMMISSION AGRICULTURE, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Mercredi 10 janvier conjointe avec la commission Urbanisme, constructions et patrimoine
 Mercredi 17 janvier conjointe avec la commission Urbanisme, constructions et patrimoine et la commission des finances
 Lundi 11 mars
 Mercredi 27 mars conjointe avec la commission Urbanisme, constructions et patrimoine
 Lundi 22 avril conjointe avec la commission Urbanisme, constructions et patrimoine et la commission Transports, sécurité et mobilité
 Lundi 17 juin
 Lundi 28 octobre
 Lundi 2 décembre

COMMISSION DES FINANCES

Mercredi 17 janvier conjointe avec la commission Agriculture, environnement et développement durable et la commission Urbanisme, constructions et patrimoine
 Mardi 26 mars
 Jeudi 25 avril
 Mercredi 28 août conjointe avec la commission Urbanisme, constructions et patrimoine
 Jeudi 17 octobre
 Lundi 7 novembre
 Mardi 17 décembre

COMMISSION DES NATURALISATIONS

Mardi 19 mars
 Lundi 29 avril
 Lundi 17 juin
 Mardi 10 septembre
 Mercredi 20 novembre
 Lundi 9 décembre

COMMISSION SOCIALE, SCOLAIRE ET COMMUNICATION

Lundi 29 janvier conjointe avec la commission Transports, sécurité et mobilité
 Mercredi 7 février
 Jeudi 29 février
 Mercredi 20 mars
 Mercredi 24 avril
 Mercredi 15 mai
 Mercredi 19 juin
 Mercredi 11 septembre
 Mardi 26 novembre

COMMISSION SPORTS, MANIFESTATIONS, ASSOCIATIONS ET CULTURE

Mardi 27 février
 Mardi 16 avril
 Mardi 28 mai
 Mardi 17 septembre
 Mardi 15 octobre

COMMISSION TRANSPORTS, SÉCURITÉ ET MOBILITÉ

Lundi 29 janvier conjointe avec la commission Sociale, scolaire et communication
 Lundi 18 mars conjointe avec la commission Urbanisme, constructions et patrimoine
 Lundi 22 avril conjointe avec la commission Urbanisme, constructions et patrimoine et la commission Agriculture, environnement et développement durable
 Lundi 6 mai
 Lundi 26 août
 Lundi 4 novembre

COMMISSION URBANISME, CONSTRUCTIONS ET PATRIMOINE

Mercredi 10 janvier conjointe avec la commission Agriculture, environnement et développement durable
 Mercredi 17 janvier conjointe avec la commission Agriculture, environnement et développement durable et la commission des finances
 Mardi 20 février
 Mercredi 6 mars
 Mercredi 13 mars
 Lundi 18 mars conjointe avec la commission Transports, sécurité et mobilité
 Mercredi 27 mars conjointe avec la commission Agriculture, environnement et développement durable
 Lundi 22 avril conjointe avec la commission Agriculture, environnement et développement durable et la commission Transports, sécurité et mobilité
 Mardi 4 juin
 Mercredi 28 août conjointe avec la commission des finances
 Mercredi 25 septembre
 Mercredi 30 octobre
 Mercredi 27 novembre

COMMISSION AD HOC RÈGLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 26 mars

COMMISSION PLÉNIÈRE

Mardi 3 décembre

SÉANCE COHERAN

Lundi 18 novembre

COMMISSION AD HOC VOIE BLEUE

Jeudi 20 juin

DÉMISSIONS

Vendredi 31 mai - Madame Alexia Morel

ASSERMENTATIONS

Mardi 25 juin - Madame Monique Ferrari a repris la fonction laissée vacante par Madame Alexia Morel

ANNUAIRE DU PERSONNEL

ADMINISTRATION

Secrétaire général
Secrétaire générale adjointe
Responsable comptabilité et finances

Spécialiste projets
Collaborateur(trice) administratif(ve)

Apprentis

Lassauce Charles
Boldrini Célia
Conti Raphaël (au 30.09)
Montandon Manuel (dès le 01.05)
Perrottet Romain
Anderegg Sarah
Eichenberger Christian
Lusson Francine
Pelloli Pascale (dès le 01.04)
Sager Marie-Noëlle
Bruzat Tom - apprenti employé de commerce (au 15.08)
Gillet Vincent – apprenti employé de commerce (dès le 19.08)

PÔLE TECHNIQUE

Responsable
Responsable sécurité
Concierges

Collaborateurs espaces verts et voirie

Apprenti

Collomb Raphaël
Bigler Laurent (au 31.01)
Gomes Cardoso Vitor
Wassmer Pierre
Dechevrens Dimitri (au 11.06)
El Hdry Taoufiq
Haon Laurent (dès le 01.07)
Pelé Loïc
Vouters Gregory
Kol Chantheara - apprenti agent d'exploitation, service conciergerie (dès le 12.08)

BUREAU TECHNIQUE

Technicien(ne) communal(e)

Pires Fernandes Vanessa
Roux Valeyriane
Seydoux Alessandro

RESTAURANT SCOLAIRE

Intendante restaurant scolaire

Beutler Céline

SERVICES EXTERIEURS

État civil (Arrondissement campagne et rive gauche du Lac)
Permanence juridique
Police municipale (APM)

Protection civile (ORPC-Lac)
Service du feu
Service social littoral
Travailleurs sociaux hors murs Arve-Lac (TSHM)

Grosclaude Laurence, Responsable
Me Morel Alexia (au 31.05) et **Me Jacquério** Mathieu
Loureiro Filipe, Sergent-Major – chef de poste (dès le 01.01)
Leitner Erwin, Commandant (au 31.12)
Peccoud Dominique, Commandant (au 31.12)
Plantier Delphine, Responsable
Fertig Loïc - référent bord du lac
Gallo Gianpaolo - référent partie campagne
Rusalen Sarah - référente bord du lac



COMPAGNIE DES SAPEURS-POMPIERS DE CORSIER

Au 31 décembre 2024, l'effectif de la compagnie comptait 31 sapeur-pompier.e-s, il se composait de 7 femmes et 24 hommes dont 5 officiers, 1 sous-officier supérieur, 6 sous-officiers, 1 appointé, 15 sapeurs et 3 aspirants.

6 formations, toutes spécialisations confondues, ont été acquises durant l'année pour un total de 139 heures. A souligner, la nomination du Lieutenant Laurent GAILLE au grade de Capitaine.

Les activités obligatoires ont mobilisé les sapeur-pompier.e-s à 33 reprises lors de divers exercices et réunions pour un cumul de 1082 heures.

Durant l'année, nos pompiers volontaires ont effectué 14 interventions, soit : 5 incendies, 1 renfort, 1 inondation, 1 prévention, 2 récupérations d'animaux et 4 quittances Ci.

Dans le cadre du groupement intercommunal CoHerAn&Co, les 6 chefs d'intervention Corsiérois ont été actifs en 2024. A eux six, ils ont effectué 15 semaines de garde.

Après l'incendie survenu au lendemain de Noël 2023, le début d'année a lui aussi été difficile pour la compagnie.

Dans la nuit du 26 au 27 février 2024, un incendie majeur a frappé le manège situé au 27 chemin du Château. Le sinistre a détruit totalement un hangar, ravagé plusieurs véhicules et engins agricoles s'y trouvant et endommagé le manège couvert ; la mort de deux chevaux n'a malheureusement pas pu être évitée.

Les secours ont été alertés vers 2h30 du matin et l'incendie a été maîtrisé aux environs de 5h30. Les pompiers volontaires de Corsier ont été

rejoints par leurs homologues de Collonge-Bellerive et d'Hermance, totalisant 65 intervenants avec les pompiers professionnels du SIS.

Durant le mois de septembre, l'ensemble des compagnies du CoHerAn & Co a été sollicitée pour une mission de prévention auprès des citoyens de nos quatre communes. Suite à la rupture d'une conduite principale d'alimentation d'eau au niveau du quai Gustave Ador, affectant près de 40'000 habitants de la rive gauche, du porte-à-porte a dû être effectué pour avertir du risque de pollution et distribuer de l'eau en bouteille.

La compagnie a participé à l'organisation de plusieurs manifestations dont les Promotions où elle a servi 600 repas dans un temps record.

Le 1^{er} août avec sa nouvelle formule «matinale» a été apprécié par les Corsiérois, le cadre ainsi que les multiples animations proposées ont eu un franc succès.

Notre corporation a également garanti la sécurité routière lors des caisses à savons et durant la fête de la courge.

En fin d'année, une page importante de l'histoire de la compagnie s'est tournée lors de la passation de commandement. Le capitaine Dominique Peccoud nous quitte après 29 ans de service, dont 9 à la tête de la compagnie, et m'a remis de facto le commandement.

Autant d'années à guider, coordonner, former, décider et veiller sur la sécurité de nos sapeur-pompier.e-s avec rigueur, humanité et passion. Un engagement sans faille qu'il a assumé avec une grande exemplarité ; nous lui souhaitons une belle retraite bien méritée.

Pour la compagnie 28

Texte rédigé par Laurent Gaille, Commandant



ANIÈRES • CHOULEX • COLLONGE-BELLERIVE • CORSIER • GY • HERMANCIE • JUSSY • MEINIER



POLICE MUNICIPALE

Lors de la séance de validation des budgets 2025 avec les magistrats des communes partenaires, qui s'est tenue le 19 juin 2024, certaines communes ont exprimé leur volonté d'augmenter leur contribution afin de permettre le recrutement d'un nouvel agent.

Les prestations de la Police municipale aux communes liées par la convention intercommunale se répartissent de la manière suivante, au 31 décembre 2024, (identique à 2023):

Anières	70%	Gy	10%
Choulex	30%	Hermance	30%
Collonge-Bellerive	490%	Jussy	40%
Corsier	50%	Meinier	30%

Effectif

Le poste de la Police municipale de Collonge-Bellerive est composé de cinq agents jusqu'au mois d'août, de deux contrôleurs du stationnement (un agent à 100 % et une agente à 50 % de janvier à août, puis à 80 % dès septembre), d'une adjointe administrative, de deux patrouilleuses scolaires, ainsi que de deux contrôleurs du stationnement saisonniers en contrat à durée déterminée (CDD). Ces derniers sont actifs sur les communes riveraines du lac de mai à septembre, du vendredi au dimanche. Depuis le 1^{er} janvier 2024, le Sergent-major Filipe Loureiro a pris ses fonctions en tant que chef de poste. L'Appointé Rui Jeronimo a été promu au grade de Sergent en avril et assure le rôle de remplaçant du chef de poste.

L'effectif de la Police municipale était de cinq agents jusqu'au mois d'août à la suite du départ de l'ancien Sergent-major. Début septembre, l'équipe s'est renforcée avec l'arrivée de l'Appointé Alexandre Besson, portant ainsi l'effectif à six agents.

L'équipe des contrôleurs du stationnement a été renforcée pour la quatrième année consécutive durant les mois de mai à septembre par l'engagement temporaire de deux agents supplémentaires. Ces derniers sont à la charge des communes riveraines du lac (Anières, Collonge-Bellerive, Corsier et Hermance) et sont engagés à un taux d'activité de 50 %, assurant une présence sur le terrain exclusivement du vendredi après-midi au dimanche en début de soirée.

Nouveauté

Le 8 juin 2024, la Police municipale de Collonge-Bellerive a organisé un événement «Café- Croissant», une rencontre conviviale invitant la population à échanger avec les forces de l'ordre. Le magistrat en charge de la sécurité, la police cantonale ainsi que l'ingénieur communal étaient également présents afin de répondre aux diverses questions des habitants.

Cet événement a rencontré un franc succès, tant auprès de la population que des forces de police, qui ont pu, au fil des discussions, mener de nombreuses actions de prévention sur divers sujets. À noter que ce type d'événements s'est également tenu dans plusieurs communes partenaires, notamment à Anières, Corsier et Gy, où il a également remporté un vif succès. D'autres communes vont adhérer à ce projet dans les années à venir afin de renforcer ce lien de proximité entre la police et la population.

Quelques chiffres

- 64 patrouilles nocturnes durant lesquelles la Police municipale peut notamment intervenir sur les regroupements de jeunes.
- 20 patrouilles le samedi afin de privilégier le contact dans les commerces.
- 6513 amendes d'ordre ont été délivrées sur l'ensemble des communes dont 3490 sur Collonge-Bellerive. A relever que les contrôleurs du stationnement saisonniers ont apposé durant leur engagement soit de mi-mai à mi-septembre, 1'344 amendes d'ordre sur les communes d'Anières, Collonge-Bellerive, Corsier et Hermance. Leur taux d'activité de 50% du vendredi au dimanche exclusivement permet d'agir sur les nombreux véhicules en infraction, encombrant les chemins aux abords des accès au lac, durant la période estivale.
- 1222 inscriptions dans notre main courante (missions et réquisitions de la population ainsi que les demandes des communes).



Pour mémoire

Depuis le mois de mai, les agents de la Police municipale ainsi que les contrôleurs du stationnement utilisent un nouveau formulaire d'amende d'ordre.

Grâce à un accès direct via un QR code présent sur les nouvelles amendes ou via une plateforme en ligne (www.ao-ge.ch), les contrevenants peuvent consulter les détails de l'infraction, accéder à la facture et procéder au paiement de manière centralisée. Il est également possible d'imprimer une facture ou de contester l'amende directement depuis cette plateforme. Pour les personnes ne disposant pas de smartphone ou d'un accès à internet, le paiement pourra toujours être effectué directement dans les locaux de la Police municipale.

Quelques missions

- 28 contrôles de circulation répartis sur l'ensemble du territoire intercommunal.
- 54 interventions liées aux animaux (problématiques canines, animaux morts sur la route).
- 40 interventions pour des véhicules gênants.
- 55 interventions pour le contrôle et le suivi des haies débordant sur la voie publique.

Ces chiffres ne représentent qu'un aperçu des nombreuses missions auxquelles la Police municipale est confrontée quotidiennement sur notre territoire.

Séances et collaboration

L'année 2024 a été riche en séances pour la Police municipale. Diverses réunions, en visioconférence et en présentiel, ont permis d'organiser avec succès plusieurs manifestations d'envergure cantonale, telles que le marathon de Genève et le triathlon.

Il est également important de souligner la bonne collaboration de longue date entre la Police municipale et le poste de Police de la Pallanerie. Ce partenariat permet des échanges constructifs et proactifs sur les problématiques rencontrées dans nos communes.

Ci-dessous une liste non exhaustive des séances auxquelles la Police municipale de Collonge-Bellerive a participé :

- séances mensuelles avec les responsables des Polices municipales du canton (17 communes)
- séances mensuelles opérationnelles Police de proximité (POLPROX)

- séances mensuelles entre responsables des Polices municipales
- séances de coordination pour les manifestations communales et cantonales
- diverses séances avec nos partenaires des autres communes
- séances avec les autorités communales des différentes communes partenaires
- séances réseau

La Police municipale de Collonge-Bellerive supervise également un grand nombre de manifestations. Plusieurs événements ont été couverts sur les huit communes partenaires. Les promotions scolaires, les fêtes nationales, le festival Ajafest à Anières, Jazz sur la plage à Hermance, Courir pour aider à Meinier, la vogue de Gy, la fête de la courge à Corsier, la fête de l'Escalade.

Pour conclure, la Police municipale a su répondre efficacement aux besoins et aux attentes de la population en s'adaptant aux défis du terrain. Grâce à une présence régulière et visible, notamment aux abords des écoles, des établissements et bâtiments publics, des commerces ainsi que dans les parcs et places publiques, elle joue un rôle essentiel dans la sécurité de proximité. Par son dévouement, son écoute et sa proactivité, elle veille chaque jour à assurer la quiétude et le bien-être des concitoyens.

Texte rédigé par Filipe Loureiro, Sergent-major, Chef de poste

Police municipale
Chemin du Vieux-Vésénaz 35 - 1222 Vésénaz - T. 022 752 52 52 24h/24
apm@collonge-bellerive.ch
La réception est ouverte au public du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00



Locaux de la Police municipale



PROTECTION CIVILE (ORPC LAC)

Rôle de la Protection Civile (PCi)

Alignée sur les menaces actuelles, la protection civile intervient lors d'urgences, d'événements majeurs, de catastrophes, ainsi que de conflits armés, pour protéger la population et les biens culturels, soutenir des organes de direction et l'action des organismes partenaires de la sécurité, mais aussi pour des opérations au profit de la communauté.



L'année 2024 a été marquée par une instabilité géopolitique croissante, des conflits et des guerres qui continuent de secouer diverses régions du monde, par des déplacements de populations et flux migratoires. Le risque d'approvisionnement des biens et des services, comme l'électricité et l'eau, ainsi que l'impact climatique ont constitué des défis majeurs.

Réalisation d'ordres d'engagement variés



Vérifier le bon fonctionnement des sirènes fixes et mobiles, réparties sur le territoire de l'ORPC Lac lors du test national annuel de février.

Répondre à l'appel d'aide de la part du canton du Valais pour effectuer des travaux, à la suite des fortes intempéries de fin juin dans la région de Sierre-Chippis.

Soutenir les SIG, fin septembre durant 72h, 24h/24 à la suite de la rupture d'une canalisation importante d'approvisionnement d'eau potable, rendant l'eau du robinet de 9 communes de la rive gauche, impropre à la consommation.

Cours de répétition



Au printemps, sur la place d'exercices du sauvetage de l'armée à Epeisses, à partir d'une alarme fictive de tremblement de terre, pour l'évacuation de blessés par la section des pionniers et l'emploi de notre matériel d'appui, action combinée avec les équipes dédiées au sauvetage des biens culturels, et au traitement d'une éventuelle contamination chimique et radiologique.

Contrôle et maintenance des grands abris communaux et privés, ainsi que du matériel d'intervention, à intervalles réguliers durant toute l'année.

Mise à jour du concept opérationnel de protection radiologique et des inventaires de biens culturels.

Entretien du Vallon de l'Hermance



En automne, les travaux réalisés, sous la supervision du responsable de ce beau site, ont permis la remise en état du chemin y compris une partie longeant la rivière, des coupes et déblayages des digues à différents endroits, ainsi que la suppression des bambous invasifs et de plusieurs gabions.

<https://www.vallonhermance.net>

Weekends de Sécurité routière



Marathon

Lors de la traditionnelle édition de début mai, par un temps agréable pour la saison, sécurisation du parcours pour des milliers de participants, avec quelques accidents légers des coureurs, rapidement pris en charge.

Triathlon

Grande mobilisation de notre effectif en juillet, en raison du vaste programme d'épreuves, toutefois, perturbé le samedi par la menace d'orage, obligeant les organisateurs à décaler leur horaire initial.

Réactivité face à des alarmes diverses

- En raison d'orages fin juillet, ou des risques liés aux fortes intempéries de novembre et décembre, mais aussi pour cause de canicule déclenchée par le médecin cantonal début août.
- À la suite de l'activation du plan de grand froid en décembre, à plusieurs reprises, pour soutenir le Service social de la Ville de Genève dans cette action aux démunis.
- En exercice, auprès de l'office d'État civil intercommunal de l'arrondissement campagne et rive gauche du Lac, pour l'évacuation de biens culturels et leur mise à l'abri en un temps limité.
- Dans un chantier en cours, utilisé comme place sinistrée, pour éclairer une zone en un temps record.
- Ou pour la gestion des membres entrant en service et se tenant prêts à intervenir en 90 minutes, à la suite du lancement de l'alarme d'appel.

Conséquence de la migration et des effets naturels

La réquisition par le Conseil d'État de l'abri PC de Corsier pour loger un groupe de migrants a été levée, en raison de l'évolution positive de la capacité d'accueil cantonale et l'augmentation de la capacité d'accueil en surface par l'Hospice général, avec l'ouverture de plusieurs centres d'hébergement collectifs.

Le Commandant Erwin Leitner a pris sa retraite au 31.12.2024 après plus de 15 ans de commandement.
Dès le 01.01.2025, pour toute question ou besoin d'information concernant la Protection civile, prière de contacter le nouveau Commandant Fabrice Stalder à l'Office intercommunal de l'ORPC Lac, chemin des Rayes 3, CP 231, 1222 Vézenaz. Tél. : 022.840.44.98, e-mail orpclac@collonge-bellerive.ch

Texte rédigé par Erwin Leitner, Commandant



POPULATION

Anières ♦ Choulex ♦ Collonge-Bellerive ♦ Cologny ♦ Corsier ♦ Gy ♦ Hermance ♦ Meinier ♦ Vandoeuvres



ÉTAT CIVIL

Pour les communes d'Anières, Choulex, Collonge-Bellerive, Cologny, Corsier, Gy, Hermance, Meinier et Vandoeuvres, l'office intercommunal de l'arrondissement de l'état civil « Campagne et rive gauche du Lac » est situé au 3 chemin des Rayes à Vézenaz.

Durant l'année 2024, cet office a été sollicité pour un soutien à l'arrondissement de l'état civil de « Chêne-Bourg-Thônex-Veyrier ».

Le département des institutions et du numérique (DIN) a accepté un élargissement des compétences des faits d'état civil à l'arrondissement « Campagne et rive gauche du Lac » afin d'assurer les prestations de celui de « Chêne-Bourg-Thônex-Veyrier ». Une convention de collaboration entre les arrondissements a été signée le 29 juillet 2024. Le soutien est accordé jusqu'au 30 septembre 2025.

Les événements énumérés ci-dessous ont eu lieu sur le territoire de l'arrondissement en 2024 :

- 2'505 actes ont été délivrés
- 399 personnes ont été enregistrées dans le registre suisse et informatisé de l'état civil (Infostar)

114 dossiers de demande de mariage ont été déposés :

- 35 demandes de fiancés de nationalité suisse
- 62 demandes de fiancés de nationalité suisse et étrangère
- 17 demandes de fiancés de nationalité étrangère

184 célébrations de mariage dans une mairie de l'arrondissement :

- 103 mariages ont été célébrés en semaine par les officiers de l'état civil
- 44 mariages ont été célébrés le samedi par les officiers de l'état civil
- 37 mariages ont été célébrés par les magistrats communaux

Le lieu de mariage reste au choix des fiancés, toutefois une « autorisation de célébrer le mariage » est demandée si la mairie choisie ne fait pas partie de l'arrondissement où les formalités sont engagées.

Événements d'état civil survenus sur l'une des communes de l'arrondissement. Statistiques - Année 2023 / 2024

	Naissances		Reconnaisances		Mariages		Déclarations de nom*		Décès		Mandats pour clause d'incapacité	
Année	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Anières	0	1	6	2	0	0	3	0	9	9	2	6
Choulex	1	1	2	3	3	7	0	0	2	1	0	0
Collonge-Bellerive	0	1	18	16	28	28	6	7	336	368	9	7
Cologny	0	0	11	17	63	61	3	6	38	34	13	1
Corsier	0	0	6	4	4	2	2	2	0	4	0	1
Gy	0	0	0	0	1	4	0	0	0	1	0	2
Hermance	0	0	1	1	12	12	0	1	20	13	2	5
Meinier	0	1	7	6	6	7	1	1	4	2	0	4
Vandoeuvres	0	0	5	3	67	54	3	0	15	14	2	3
Autres**			23	18			4	2			4	0
Total	1	4	79	70	184	175	22	19	424	446	32	29

Depuis le 1^{er} janvier 2022, toute personne peut être autorisée à changer de sexe et de prénom, par déclaration auprès de l'arrondissement civil, si elle a la conviction intime et constante de ne pas appartenir au sexe inscrit dans le registre de l'état civil. En 2024, aucune requête n'a été reçue.

*Déclarations de nom :

- Reprise du nom de célibataire pour les époux unis avant le 1^{er} janvier 2013.
- Reprise du nom de célibataire après un divorce ou par suite du décès de l'époux/se.
- Déclaration de changement de nom d'un enfant reconnu après l'attribution de l'autorité parentale conjointe.

**Les formalités, selon conditions, peuvent se faire dans n'importe quel office de l'état civil.

Naturalisations

En 2024, 418 personnes ont acquis la nationalité suisse et 18 l'origine de l'une des communes de cet arrondissement.

	Naturalisation	Naturalisation facilitée	Acquisition d'un droit de cité
Anières	13	1	0
Choulex	8	0	1
Collonge-Bellerive	158	11	0
Cologny	95	4	15
Corsier	22	5	0
Gy	4	0	1
Hermance	12	1	0
Meinier	15	1	0
Vandoeuvres	64	4	1
Total	391	27	18

Selon la procédure de naturalisation (ordinaire/facilitée), la commune acquise est celle du domicile ou celle du conjoint suisse.

Toute personne genevoise et domiciliée depuis plus de deux ans sur le territoire communal peut acquérir le droit de cité de Corsier.

En 2024, 235 dossiers en vue d'une demande de naturalisation ont été déposés à l'office de l'état civil, représentant 382 personnes.

Demandes de naturalisation des 9 communes

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de dossiers	134	156	190	161	143	143	149	182	186	235
Nombre de personnes	207	228	303	250	203	230	208	279	292	382

Texte rédigé par Laurence Grosclaude, Officier de l'état civil - Responsable de l'arrondissement



Locaux de l'état civil

POPULATION

ÉVOLUTION DE LA POPULATION

2'319 habitant-es
au 31.12.2024

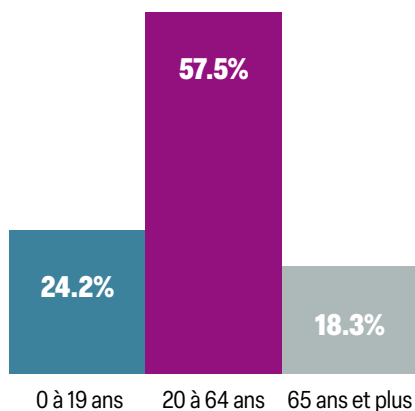
2'294 au 31.12.2023

2'295 au 31.12.2022

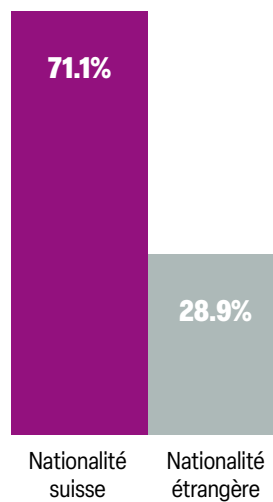
2'318 au 31.12.2021

2'295 au 31.12.2020

Âge de la population
au 31.12.2024



Nationalité de la population
au 31.12.2024



Selon statistiques cantonales, OCSTAT



PROMOTIONS CIVIQUES

Liste des jeunes ayant atteint l'âge de 18 ans

Andenmatten Léo
 Barradi Léo
 Bruzat Julie
 Carpigo Olivia
 Chaoui Dalia
 Crabtree Patrick
 Deckers Julien
 Godel Loris
 Heenan Mira
 Hocke Balthazar
 Maes Capucine
 Migliorini Alexandra
 Morange Stella
 Peccoud Aurélien
 Piras Andrea
 Pozzi Luca
 Pozzi Teo
 Rabbat Shirine
 Scheibel Max
 Vieillard Tim
 Volery Thylane

Lors de la soirée des vœux de l'Exécutif du 16 janvier 2024, les jeunes se sont vu offrir un sac en toile à l'effigie de Corsier contenant une boîte de Monopoly (jeu avec cases de Corsier) et un livre « Corsier d'hier et d'aujourd'hui » de F. Jaccard.

NAISSANCES EN 2024

Janvier	Juillet
11 Charles	2 Anita
19 Thymios	4 Victoria
19 Maya	
Février	Août
5 Sana	4 Marc
	9 Aya
	15 Kalel
Mars	Septembre
1 Thalya	21 Mahalia
1 Leandros	27 Alessa
28 Aurore	
Avril	Octobre
12 Rose	1 Nora
15 Oliver	4 Olivia
25 Victor	25 Isla
Mai	Décembre
14 Alec	16 Louise
Juin	
3 Noé	

À chaque premier enfant, la commune offre un coffret « Messages aux parents » contenant des adresses utiles, une bibliographie 1-3 ans et des brochures de Pro Juventute.

ANNIVERSAIRES DE MARIAGE

NOCES D'OR

(50 ans de mariage)

Chauffat Lola et Jean, mariés depuis le 3 mai 1974

Fleurs, vin et un bon d'une valeur de CHF100 sont offerts pour l'événement.

CENTENAIRE

Monsieur Schopper, en compagnie de Madame Wust, représentante de la Chancellerie d'Etat, de Monsieur Anselmetti, Maire et de Monsieur Baumberger, Adjoint.

Chocolats, vins et un bon d'une valeur de CHF100 sont offerts pour l'événement.

RÉCOMPENSES SCOLAIRES

Lors des cérémonies de remise de diplômes, maturités ou certificats concluant l'année scolaire en 2024, un bon d'une valeur de 150 CHF est offert aux étudiant-es résidant à Corsier et ayant obtenu une moyenne égale ou supérieure à 5.

Félicitations à :

Cramer Daria
 Collège Calvin

Bruzat Julie
 Collège de Candolle



ÉCOLES DE CORSIER

Janvier

Dès le jour de la rentrée, les élèves ont célébré l'Épiphanie grâce à l'APEC, qui a offert une couronne des rois à chaque classe de l'école de Corsier. Un joli moment de partage pour bien commencer l'année! Les classes de 7P et 8P ont profité d'un magnifique séjour au camp de ski à St-Luc, où neige fraîche et soleil étaient au rendez-vous. Comme chaque année, toutes les classes ont participé à la sortie traditionnelle à la patinoire.

Février - Mars

Les élèves de 5P à 8P ont formé des équipes pour le tournoi scolaire de handball. Un grand merci aux coachs pour leur implication et leur énergie! Ces mêmes classes ont visité le Salon du livre, l'occasion pour les élèves de rencontrer des auteurs et autrices, et de faire dédicacer leurs ouvrages préférés.

Avant les vacances de Pâques, une grande chasse aux œufs a été organisée. En plus de trouver les chocolats, les enfants ont participé à des ateliers ludiques et sportifs en équipe, dans une ambiance joyeuse et pleine de rires!

Avril

À l'occasion de la journée de sensibilisation aux déchets, le responsable du pôle technique de la commune a animé un quiz instructif dans les classes de 5P à 8P, tandis que les plus jeunes (1P à 4P) ont pris part à un atelier de tri amusant et éducatif.

Mai - Juin

Chaque classe, de la 1P à la 8P, a vécu une sortie scolaire: aventure dans les arbres à Filenvol, immersion médiévale au Château d'Avully, nuit au parc des Évaux... de beaux souvenirs pour tous! Les 6P ont profité d'un camp sportif à Morgins, ponctué de VTT, tir à l'arc et minigolf.

En juin, le cortège traditionnel des promotions, sur le thème de la musique, a animé le village. Entre manèges, goûters offerts par la mairie le matin et glaces l'après-midi, la fête fut totale. Chaque élève a reçu un livre pour saluer ses efforts durant l'année, tandis que les 8P, en transition vers le CO, ont reçu une mini enceinte aux couleurs de Corsier. Ils ont également reçu la visite de M. Jaccard et M. Baumberger, venus les féliciter pour leur passage au cycle.

Août

Nous avons eu le plaisir d'accueillir de nouvelles enseignantes: Leonora Hasani et Stefania Zimmermann. Toute l'équipe leur souhaite la bienvenue! Pour marquer la rentrée, l'association de parents (l'APEC) a organisé une belle fête, avec buvette et jeux en bois. Un moment convivial qui a permis aux nouveaux élèves et à leurs familles de faire connaissance.

Septembre

Dans le cadre du programme «Collations saines» du Service de santé de l'enfance et de la jeunesse, les élèves ont visité une exposition sur l'alimentation. Une journée «croque-légumes», organisée par l'APEC, a également rythmé les récréations. Les classes de 2P à 4P ont visité les vignes et participé aux vendanges, une expérience immersive et festive, conclue par une dégustation de jus de raisin. Les 1P-2P ont, quant à eux, récolté des courges butternut. La classe de 8P a visité la base de la REGA à Lausanne – une journée passionnante et inspirante, riche en émotions.

Octobre

La journée sportive organisée par les enseignants de gymnastique a rassemblé une vingtaine d'équipes de 5P à 8P à Corsier. Les enfants ont participé à divers défis en compagnie d'élèves des écoles de Jussy, Presinge, Anières et Hermance, dans une ambiance chaleureuse et dynamique. Les plus jeunes (1P-3P) ont pris le rôle de jury au Festival Animatou, dédié aux films d'animation. Le choix fut difficile tant la qualité des œuvres présentées était élevée!

Novembre

Dans une volonté de renforcer le vivre-ensemble et la coopération, élèves de 1P à 8P, enseignantes, enseignants et personnel parascolaire ont décoré ensemble les bâtiments de l'école et les locaux du parascolaire. Une soirée artistique a permis aux parents de découvrir ces réalisations, accompagnées de chants, danses et d'un moment convivial. L'équipe enseignante, accompagnée de l'APEC, a également mis en place les entraînements pour la Course de l'Escalade. Chaque jeudi à 15h00, avec l'aide des parents et de Corsier, les enfants ont couru dans le village sur un parcours sécurisé. Merci à tous les supporters présents! La mairie a offert l'inscription à la course ainsi qu'un cadeau à chaque enfant motivé à y participer. Félicitations à notre élève de 6P, une fois de plus vainqueur dans sa catégorie!

Décembre

La journée de l'Escalade a été un franc succès, avec les traditionnelles marmites en chocolat au rendez-vous. En soirée, les familles ont partagé la soupe préparée avec les légumes apportés par les enfants, servie dans une marmite géante, le tout accompagné des chants traditionnels des élèves. Des conteuses ont enchanté les enfants avec des récits hivernaux et des personnages féeriques. Et pour clôturer l'année en beauté, le Père Noël est passé offrir à chaque élève de délicieux cookies faits maison, accompagnés de ses vœux pour les fêtes de fin d'année.

Texte rédigé par Shirley Allibon
Enseignante
Maîtresse adjointe de l'école de Corsier



ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE CORSIER (APEC)

Célébration de l'Épiphanie

Pour célébrer l'Épiphanie, des couronnes des Rois ont été distribuées, le lundi 8 janvier, à tous les élèves.



Vœux de l'Exécutif

Lors de la cérémonie des vœux de l'Exécutif, le 16 janvier, 2 membres de notre comité ont représenté l'APEC.

Réseaux sociaux

Après de nombreuses discussions au sein du comité, c'est depuis le 29 janvier que l'APEC est visible sur les réseaux sociaux (Facebook et Instagram).

Audition par la Commission sociale, scolaire et communication

Le 7 février, 2 membres ont été auditionnés par les commissaires de la CSSC. Malheureusement, malgré cette séance, qui n'était pas la première, et plusieurs courriers, nous devons constater qu'aucune mesure visible n'a été mise en place.

Moi, parent face aux jeux vidéos à la Maison

Une conférence, à l'intention des parents, intitulée «Moi, parent face aux jeux vidéos à la Maison» a été organisée, le 5 mars. Une douzaine de personnes ont pu en profiter.

Bourse aux jouets

Le 24 mars, une bourse aux jouets/vente d'habits d'enfants a été organisée dans la salle communale. L'ensemble des espaces de vente a été loué en un temps record et les retours ont été globalement très positifs. Elle a permis aux visiteurs de faire de bonnes affaires, mais également de partager un moment de rencontre convivial avec d'autres parents d'élèves de la commune à notre buvette.



Soirée des sociétés communales

Un membre de notre comité a représenté l'APEC lors de la traditionnelle soirée des sociétés communales, le 16 avril. À cette occasion, la Mairie a pu présenter les différentes modalités relatives aux demandes formulées par les sociétés.

Atelier sur la sécurité routière

C'est le 20 avril que l'APEC, en collaboration avec la section genevoise du TCS, a organisé des ateliers sur la sécurité routière pour les enfants de 6 à 12 ans. Avec plus de 80 enfants inscrits, la matinée a été un franc succès. Cette activité démontre l'importance que la sécurité des enfants sur le chemin de l'école a pour l'APEC.



C'est le 3 mai que s'est déroulée la soirée karaoké, organisée en collaboration avec l'école. Les participants ont pu apprécier l'apéritif offert par l'école, mais organisé par l'APEC.



Semaine sans écran

C'est du 13 au 17 mai que s'est déroulée la traditionnelle « semaine sans écran ».

Au total, 400 enfants ont pu participer aux 31 activités proposées conjointement avec les APE d'Anières et d'Hermance.



Croques - fruits et légumes

Le 11 juin, l'APEC a organisé des collations « saines » lors des récréations du matin.

Fête de la rentrée

Comme les années précédentes, une fête pour célébrer la rentrée a été organisée le 1^{er} vendredi qui l'a suivi (26 août). Cette année également, de nombreuses personnes y ont participé et le stand d'inscription a connu un franc succès.

Inscriptions aux entraînements pour la course de l'Escalade

Afin que les enfants puissent s'entraîner en toute sécurité, les enseignantes et des parents se sont organisés pour assurer la sécurité du parcours et courir avec eux.

Ces entraînements ont eu lieu à 4 reprises et environ une quinzaine de parents, par session, y ont participé.

L'APEC a également assisté les enseignantes ainsi que la Mairie pour le processus d'inscription. Au total, plus de 80 enfants ont couru sous la bannière de « Corsier Bouge ».

Divers

À ces diverses manifestations, s'ajoutent également d'autres réunions, telles que :

- Séance de comité (8 réunions)
- Rencontre avec la maîtresse-adjointe afin d'organiser certaines manifestations conjointes (2 réunions)

La gestion d'une association nécessite aussi de nombreux travaux manuels (potagers) administratifs (mise à jour du site web, newsletters mensuelles) et échanges épistolaires avec nos différents partenaires. Bien que ces activités soient invisibles, il n'en demeure pas moins qu'elles sont indispensables au bon fonctionnement d'une association telle que la nôtre.

Assemblée générale

Le 19 novembre s'est déroulée l'assemblée générale de notre association. C'est à cette occasion que nous avons procédé à un renouvellement d'une partie de notre comité.

A fait part de son souhait de démissionner :

- Mme Véronique Rosset, membre du comité depuis 2021.

Se représentent :

- Alexandre Genolet (Président)
- Daniel Salama (Trésorier)
- Véronique Rosset
- Amel Djema
- Imme Philbeck
- Thomas Herren
- Muammer Kemal
- Rui Fradique
- Mercedes Diaz-Peccoud
- Vitor Cardoso

Ont fait part de leur souhait de rejoindre le comité

- Natalie Bédât
- Sabina Gianini

Newsletter / site Web

Afin de permettre à nos membres de rester informés, le comité de l'APEC rédige une newsletter mensuelle.

De plus, nos différentes activités sont régulièrement publiées sur notre site Web : www.apecorsier.com

Texte rédigé par Alexandre Genolet, Président



ASSOCIATION KOALA - MAMANS DE JOUR

Bientôt 30 ans d'activités!

Depuis plus de 29 ans, l'association Koala organise les placements d'enfants de 4 mois à 12 ans sur la région Arve-et-Lac, auprès d'accueillantes familiales de jour, autorisées par le Service d'autorisation de surveillance de l'accueil de jour (SASAJ) et qui sont au bénéfice d'un statut d'indépendante.

Un suivi régulier, un accompagnement des placements et une aide administrative sont offerts aux utilisateurs des services de Koala.

Durant l'année 2024, 4 placements d'enfants de (0-5 ans) de Corsier ont été organisés, chez les accueillantes familiales sur les communes avoisinantes.

Le travail d'utilité publique des accueillantes familiales a été également reconnu et récompensé par les communes de la région Arve et Lac, dont Corsier, par une remise de primes pour l'année 2024 à celles qui ouvrent grandes leurs portes aux enfants dont les parents résident

ou travaillent sur la commune. Depuis quatre années consécutives, les primes sont majorées pour l'accueil des enfants de 0-18 mois.

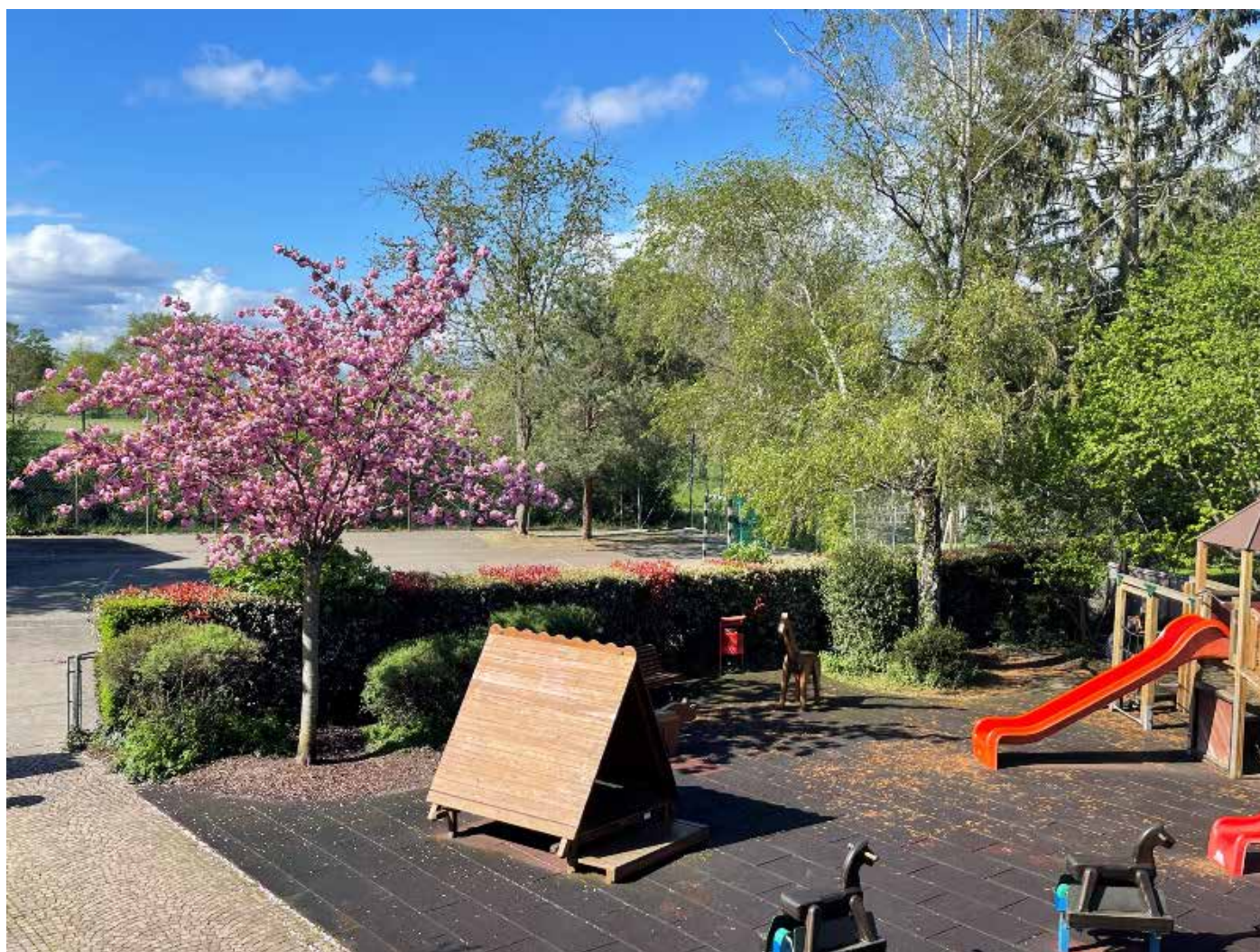
Suite aux campagnes de recrutement organisées en 2024 par l'association Koala, 1 candidate à l'accueil d'enfants s'est annoncée et le projet de faire cette activité est en suspens. Nous l'accompagnons durant les démarches. Nous espérons l'intégrer dans l'équipe durant l'année 2025 afin de pouvoir offrir des places d'accueil supplémentaires.

L'appui financier de la commune de Corsier pour 2024 s'est élevé en totalité à CHF 9'082.

L'association Koala a besoin de nouvelles accueillantes afin de pouvoir répondre aux demandes des parents.

L'association vous invite à venir visiter régulièrement son site : www.koala-ge.ch

Texte rédigé par Sabina Blanchut, Directrice



Place de jeux de l'école



LA CRÈCHE L'ÎLE AUX MÔMES

Groupement intercommunal de la petite enfance CoHerAn & CO
(Corsier, Hermance, Anières et Collonge-Bellerive) (GIPEC)

Fréquentation de l'île aux Mômes 2024

Au mois de septembre 2024, l'île aux Mômes accueille un total de 252 enfants, répartis entre 123 garçons et 129 filles. Cet équilibre reflète la répartition démographique de la Suisse.

Parmi ces enfants, 59 proviennent de la commune de Corsier ce qui souligne l'importance de l'île aux Mômes pour la communauté locale et sa proximité avec les familles de la région.

En ce qui concerne l'équipe éducative, l'île aux Mômes poursuit sa mission de développement des compétences professionnelles avec plusieurs apprentis dans différents niveaux de formation. Nous avons à disposition 10 places d'apprentissages pour les 3 structures. 4 apprentis passent en 3^{ème} année, signe d'une formation de qualité et de la progression de ces jeunes talents dans leurs parcours. De plus, 6 apprentis accèdent à la 2^{ème} année, renforçant ainsi la continuité du programme éducatif et l'excellence des formations dispensées. Enfin, une 11^{ème} place d'apprentissage a été ouverte, un nouvel apprenti a commencé en 1^{ère} année, ce qui témoigne de l'engagement continu de l'île aux Mômes à former de nouveaux professionnels dans le domaine de l'enfance.

Nous tenons également à féliciter notre intendante et aide de cuisine, qui a brillamment réussi son AFP en cuisine, renforçant ainsi ses compétences dans la gestion des repas et la qualité de l'alimentation au sein de l'île aux Mômes. Cette réussite vient couronner son travail exemplaire et son investissement.

Afin d'accompagner ces apprenants de formation, l'île aux Mômes compte sur un pool de 21 formateurs en entreprise (FEE), qui jouent un rôle essentiel dans leur formation et leur réussite.

Ces chiffres indiquent une stabilité et une croissance continue, à la fois du côté des enfants accueillis et des équipes éducatives en formation. L'île aux Mômes est un acteur essentiel dans le développement local, tant pour les enfants que pour la formation des professionnels.

Texte rédigé par Anne Nagy, Responsable du service petite enfance pour Pop e Poppa et le GIPEC



JARDIN D'ENFANTS LA POMME



Le jardin d'enfants La Pomme créé en 1980 est une institution pop et poppa depuis janvier 2021. Il est subventionné par la mairie de Corsier.

Janvier 2024

27 enfants étaient inscrits au jardin d'enfants La Pomme avec en moyenne 21 enfants présents par matin. 7 enfants ont pu s'inscrire et s'intégrer au groupe existant du jardin d'enfants en début d'année 2024. L'équipe est composée de deux éducatrices de l'enfance dont la responsable du jardin d'enfants et une ASE.

La socialisation multi âge permet d'apprendre à vivre ensemble en respectant les autres, en prenant en compte les compétences de chaque enfant quel que soit son âge. Elle permet la solidarité entre les enfants d'âge différents. Les plus grands connaissent le jardin d'enfants et accompagnent les plus petits. Les plus grands peuvent aussi aider les plus petits à faire certaines tâches (enfiler les chaussures par exemple).

Février 2024

Début des inscriptions pour l'année 2024-2025

Cet hiver nous avons réalisé des activités manuelles en lien avec les saisons et la nature.

Nous sommes sortis tous les jours. Nous avons pu aller voir les ânes et les moutons à côté du jardin d'enfants.



Mars, avril, mai 2024

La nature dans notre prise en charge fait partie intégrante de notre projet pédagogique.

Plusieurs sorties à la ferme chez Hélène et Thomas ont permis aux enfants de découvrir les moutons, les chèvres, les poules, les coqs, les poussins et les lapins.

Pour fêter Pâques et le renouveau de la nature, les enfants sont allés à la chasse aux œufs à la ferme. Ils ont pu trouver les œufs en chocolat cachés dans les herbes et dans les buissons.

Pour rester dans le thème de la nature et des animaux, les enfants sont allés voir à la galerie Le Clin d'œil à Corsier, Zoo une exposition photos de Stéphane Dupuis. Ils ont pu donner leur impression sur les photos, parler de leur préférence, nommer les animaux et discuter de leur captivité dans les zoos.



Juin 2024

Plusieurs pique-niques à Hermance au bord du lac avec les enfants ont été organisés. Nous avons aussi profité de notre jardin pour faire des jeux d'eau.

Les enfants ont pu aussi assister à un concert de piano en plein air organisé par la commune de Corsier.

La fête petite enfance de Corsier financée par la mairie a eu lieu le vendredi 14 juin.

Elle a réuni le jardin d'enfants La Pomme et la crèche l'île aux mômes Corsier.

7 ateliers étaient proposés pendant une heure pour les enfants :

- chamboule tout
- parcours moteur
- pêche aux canards
- lancer de ballon
- jeu des cibles
- tatouages
- photos avec accessoires

Hot dog, pop-corn et granita permettaient aux grands et petits de finir la fête autour d'un repas et de clôturer l'année scolaire.

Juillet, août 2024

Fermeture du jardin d'enfants pendant les vacances scolaires.

Rentrée scolaire 2024

30 enfants étaient inscrits au jardin d'enfants La Pomme avec en moyenne 26 enfants par matin.

12 enfants sont accueillis le matin et 14 enfants la journée.

4 éducatrices de l'enfance accompagnent les enfants dans leur apprentissage.

Le jardin d'enfants a deux salles de vie, et deux groupes d'enfants. Le groupe pomme d'api pour les enfants qui sont accueillis le matin et le groupe pomme de reinette pour les enfants qui sont accueillis la journée. 14 enfants mangent le midi. Nous sommes livrés par Kidelis (prestataire repas).

Au jeûne genevois, les enfants ont fait des tartelettes aux pruneaux.

L'école primaire nous prête leur salle de rythmique tous les mardis matin afin que nous puissions profiter d'un espace dédié au parcours psychomoteur, yoga, gymnastique, atelier musique organisé par l'équipe éducative.

Octobre 2024

Pour la sécurité, le capitaine des pompiers Monsieur Peccoud est venu pour l'exercice d'évacuation feu de nos locaux. L'exercice s'est bien déroulé dans le calme.

Les enfants ont ramassé les courges avec Geoffray. Les sorties à l'extérieur sont notre priorité que ce soit dans notre jardin, au parc, dans la cour, à la campagne.

Nous avons organisé une réunion parent en début d'année scolaire ainsi qu'un café parent. Ces deux événements ont permis de réunir tous les parents du jardin d'enfants, d'échanger et de partager des douceurs autour d'un verre dans une ambiance conviviale.

Novembre 2024

Le projet de l'équipe éducative est de permettre aux enfants de développer leur langage, d'accéder aux livres et d'aller durant l'année 2024-2025 à la bibliothèque des Eaux-vives avec les plus grands.

Décembre 2024

Comme chaque année, la fête de l'escalade a permis aux enfants de se déguiser et de partager la marmite avec leur parent le soir.

Un conte sur l'hiver avec Emmanuelle Veillon a été l'occasion de vivre un moment d'émerveillement autour d'une histoire.

Le père Noël est venu le dernier jour avant les vacances scolaires pour amener des douceurs.

Après presque 30 ans au jardin d'enfants, Venuka a pris une préretraite bien méritée pour cette fin d'année 2024.

Stagiaires accueillis durant l'année 2024

Quatre stagiaires de l'école supérieure d'éducateurs de l'enfance de Genève ont effectué leur stage successivement de décembre 2023 à décembre 2024 (stage d'une durée de 8 à 10 semaines).

Un stagiaire en intégration (EPI) sera présent jusqu'en juin 2025 au jardin d'enfants La Pomme.

Une stagiaire de la maison rurale de Bonne, plusieurs semaines.

Une stagiaire du cycle du Foron pendant 3 jours.

Une stagiaire du lycée de Bonneville pendant une semaine.

Un stagiaire au cycle d'orientation Acores pendant 3 jours.

Formations effectuées par l'équipe

- Développer sa créativité et l'utiliser dans son travail.
- Premiers secours.
- Conduite d'entretien d'évaluation et d'évolution.
- Conférence avec Boris Cyrulnik, Blaise Pierrehumbert et Philippe Duval « si nous soupçonnions chaque enfant du meilleur... »

Achats divers pour le jardin d'enfants

Petits fauteuils en bois adaptés à l'âge des enfants, deux couchettes pour la sieste, une poussette double, deux dessertes, deux colonnes de rangement dessin, livres littérature jeunesse.

Texte rédigé par Christelle Berseth Socier

Responsable du jardin d'enfants La Pomme et éducatrice de l'enfance

SUBVENTIONS

Sport Sociétés communales	CHF12'294.29
Sport Sociétés non communales	CHF5'325.00
Sport Sociétés CoHerAn	CHF28'936.00
Total	CHF46'555.29

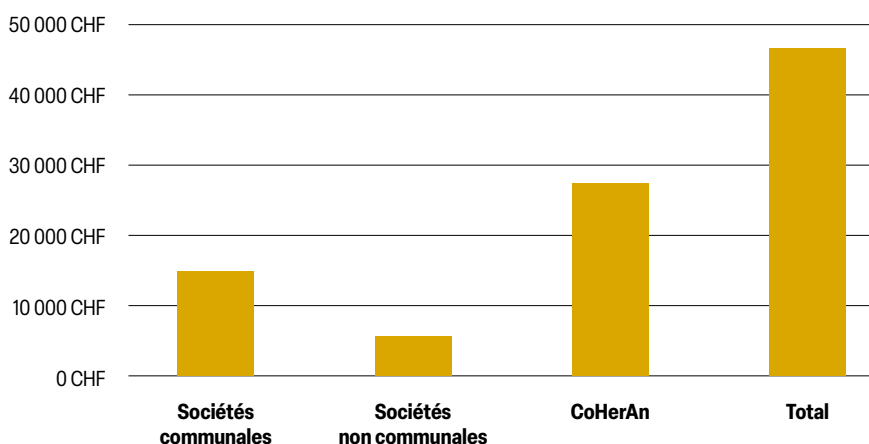
Culture hors CoHerAn	CHF23'627.00
Culture CoHerAn	CHF11'000.00
Total	CHF34'627.00

Camps et loisirs des enfants corses CHF7'800.00

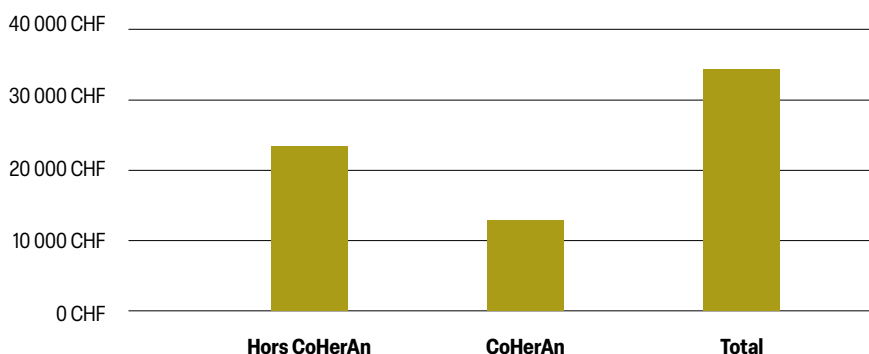
Protection des espèces et du paysage CHF3'000.00

Un montant de CHF100 par enfant corses est versé directement à chaque société ou association où il est inscrit pour des activités sportives et culturelles qui ne sont pas réalisées à Corsier.
D'autres subventions ont été versées pour les camps et loisirs qui se déroulent durant les vacances pour un montant de CHF7'800.

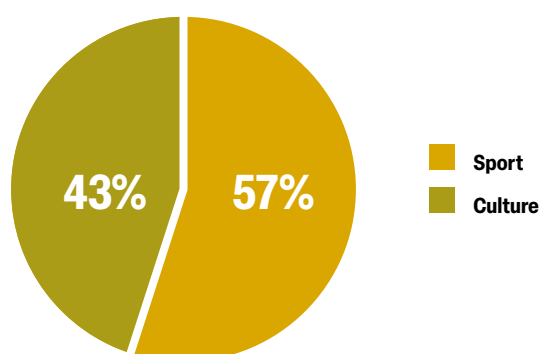
Subventions sport



Subventions culture



Subventions sport et culture



En plus des aides financières octroyées aux associations communales, la commune propose différentes subventions en nature. Par exemple, des salles pour les activités et du matériel pour les événements sont disponibles gratuitement ou à des prix réduits.

MANIFESTATIONS

16 janvier

Soirée des vœux de l'Exécutif

19 mars

Soirée apéritif d'initiation avec les enseignants-es de l'école

21 mars

Rencontre avec les Autorités communales devant la mairie

18 avril

Sortie des aînés – parc des oiseaux à Villars-les-Dombes (Ain)

25 mai

Journée de sensibilisation au tri des déchets

30 mai

Apéritif des habitants naturalisés

6 juin

Mémoires sur les Rives

15 juin

Atelier premiers secours

28 juin

Fête des promotions

1^{er} août

Fête nationale. Nouveau lieu, le long du chemin des Bûchilles

22 août

Mémoire sur les Rives

21 septembre

Café-croissant. Échange avec des agents de la Police municipale et de la Police cantonale

24 septembre

Inauguration des aménagements extérieurs de Prés-Grange

6 octobre

Fête de la courge

11 novembre

Sortie des aînés – Les automnales à Palexpo

21 novembre

Présentation publique du recensement architectural du canton de Genève par le Service de l'inventaire des monuments d'art et d'histoire – OPS – Département du territoire

22 novembre

Passation de commandement à la compagnie des sapeurs-pompiers de Corsier

29 novembre

Fenêtre de l'Avent de la mairie sur la place du marché

12 décembre

Fête de l'Escalade

MÉRITES CORSIÉROIS 2024

Elena KHIEU

Mérite pour ses performances dans la discipline du tennis

C'est par hasard qu'Elena a découvert le tennis à l'âge de 4 ans dans la commune voisine et amie de Meinier.

Son aventure sportive a pris un tournant décisif après son déménagement à Corsier en 2017, où elle a continué de pratiquer le tennis au club de Corsier.

En 2023, Elena brille sur le plan sportif en jouant une soixantaine de matchs de tennis. Elle remporte tous ses matchs aux Interclubs U12, classement des filles de moins de 12 ans, sous le drapeau corsesiois, ainsi que de nombreux autres tournois.

L'année 2024 se poursuit sur cette lancée pour Elena, qui s'impose comme une figure montante du tennis en remportant plusieurs tournois. Elle se classe au 1^{er} rang du classement Zip.ch Genève Junior Tour 2024. À ce jour, elle demeure classée parmi les trois meilleures joueuses de tennis nées en 2012 du canton de Genève. Elle a également été sélectionnée en qualité de Cadre genevois au sein de l'Association Régionale Genève Tennis.

Elena se distingue également en jouant du violon à haut niveau. Elle intégrera la section Sport-Arts-Etudes du cycle d'orientation l'année prochaine. Elle pourra ainsi concilier sa formation scolaire, la pratique du violon et les compétitions de tennis.

Mérite honorifique au Poney club de Corsier

pour saluer le courage et l'engagement de toutes les personnes qui ont largement contribué à rapidement permettre à l'école de reprendre ses activités à la suite du tragique incendie de février 2024 qui a ravagé une écurie et le manège.

Le manège de Corsier créé en 1962 par Jean-Noël Dusseiller, aujourd'hui dirigé par sa fille Pascale, décide d'ouvrir ses portes aux habitants de la commune en proposant une activité d'école d'équitation à partir de 2020.

En 2023, Laura Villarino rejoint l'équipe de l'école en tant que responsable et apporte une nouvelle dynamique pour les élèves avec l'envie de faire bénéficier aux cavaliers de son expérience mais également contribuer à l'amélioration du cadre de vie des poneys de manège. Ainsi une demande croissante de nouvelles adhésions a été enregistrée, jusqu'à la nuit du 27 février 2024 où l'incendie a causé de très importants dégâts.

Heureusement l'équipe du manège est restée solidaire pour assurer les soins aux chevaux rescapés et aider la famille Dusseiller Wolff, propriétaire des écuries, à la reprise des activités, et notamment de l'instruction.

Durant cette période de reconstruction, les poneys, dont certains avaient besoin d'une attention particulière à la suite du traumatisme subi pendant le drame, ont été accueillis chez des voisins possédant des prés. Une grange pouvant accueillir dix poneys a rapidement été installée et a permis de faire revenir les poneys afin de commencer une réadaptation en vue du retour des élèves. Ainsi dès le mois d'avril, un stage a pu être organisé et les cavaliers ont répondu présents. Ils ont pu retrouver les poneys et leur professeur avec le plus grand bonheur.

Sensible à l'implication et au dévouement des protagonistes qui ont participé à redonner vie à l'école, la commune décerne le prix du mérite honorifique corsesiois à la responsable de l'école, Madame Laura Villarino.



Les membres de l'Exécutif ont offert à Elena Khieu un diplôme du Mérite corsesiois, un bon d'achat Manor d'une valeur de CHF 200 et un livre « Corsier d'hier et d'aujourd'hui » dédié par son auteur M. François Jaccard, et au Poney club de Corsier un diplôme du Mérite honorifique, un bon d'achat à la Crinière de Corsier d'une valeur de CHF 200 et un livre « Corsier d'hier et d'aujourd'hui » dédié par son auteur M. François Jaccard.

GALERIE LE CLIN D'ŒIL

L'année 2024 s'est illustrée par une programmation artistique d'une grande richesse au sein de la galerie le Clin d'œil. Niché au cœur du village, cet écrin culturel a vibré au fil des mois au rythme de la création, accueillant aussi bien des artistes corses que des talents venus d'ailleurs. Les expositions ont offert un bel éventail de disciplines — peinture, photographie, céramique révélant une diversité remarquable et un dialogue entre les formes, les matières et les sensibilités. Chaque œuvre exposée traduisait un savoir-faire et une inventivité débordante, offrant au public des instants d'émerveillement, de réflexion et de partage.

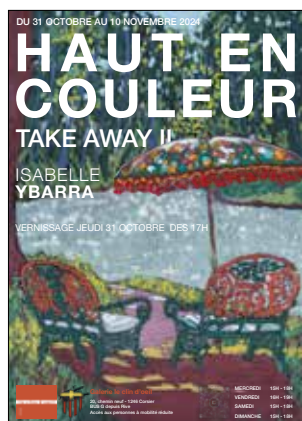
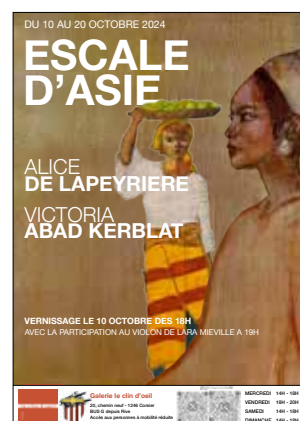
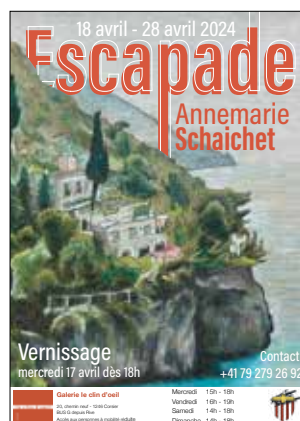
Remerciements

J'adresse ma plus vive reconnaissance à Mesdames Véronique Ducrest et Sophie Jaudouin pour leur précieuse contribution à la scénographie et leur engagement tout au long de l'année.

Mes sincères remerciements vont également aux autorités communales pour leur soutien constant à la culture, ainsi qu'aux employés communaux, dont la disponibilité et le dévouement ont été essentiels à la réussite de chaque événement.

Enfin, un immense merci à la population corses et aux visiteurs venus de tous horizons. Votre fidélité, votre enthousiasme et votre curiosité croissante sont le plus beau témoignage de l'importance du Clin d'œil dans la vie culturelle locale. Grâce à vous, ce lieu continue de grandir et de rayonner, fidèle à sa vocation : être un espace de découverte, de rencontre et de partage, où l'art se vit pleinement et généreusement.

Texte rédigé par Patrizia Cini



BIBLI-O-BUS



Le Bibli-o-bus est un service proposé dans les communes du canton de Genève en collaboration avec l'Association des Communes Genevoises (ACG).

Bibliothèque mobile, les lecteurs de toutes les générations sont invités à utiliser un service original de prêt de livres. Pour pouvoir bénéficier des services du Bibli-o-bus, il est nécessaire de s'inscrire aux Bibliothèques municipales de la Ville de Genève. L'inscription est gratuite et s'effectue dans le bus.

Statistiques Bibli-o-bus 2024 pour la commune de Corsier

	2022	2023	2024	Écart 24-23
Prêts Adulte	334	250	299	20%
Prêts Jeunesse	1729	1207	1303	8%
Total prêts	2063	1457	1602	10%
Inscription Adulte	3	4	5	25%
Inscription Jeunesse	3	7	2	-71%
Total inscriptions	6	11	7	-36%
Nb de tournées	12	12	12	0%
Moy. Prêts/tournée	171.9	121.4	133.5	10%
Fréquentation	379	323	439	36%
Nb de pers./tournée	31.6	26.9	36.6	36%

BADMINTON CLUB DE CORSIER



Nous accueillons durant l'année scolaire les joueurs adultes de la commune et de celles avoisinantes. Nous avons eu quelques nouvelles inscriptions et sommes actuellement une vingtaine de membres.

Les entraînements ont lieu sous forme de jeux libres les mercredis soir de 19h30 à 22h30, aucun cours n'est donné.

Le club est membre de l'ACGB (Association Cantonale Genevoise de Badminton) et de SwissBadminton. Il est représenté par une équipe en 4^{ème} ligue (8 joueurs en 2024-2025) inscrite aux interclubs (région genevoise).

Certains joueurs participent durant l'année aux tournois organisés à Genève et/ou en Suisse.

Un apéro est organisé après chaque rencontre interclub et une soirée annuelle à lieu en fin de saison.

Nous jouerons dès la rentrée scolaire 2025-2026 dans la salle de gymnastique de Choulex en raison des travaux prévus à Corsier.

Texte rédigé par Jesse Wider, Président



BASIC SELF PROTECTION SYSTEM - BSPTS

En 2024, nous avons poursuivi nos activités à Corsier et aux Contamines, en ville de Genève. Nous avons ainsi assuré près de 80 cours, de boxe chinoise et de self-défense, le mardi soir, à Corsier et le mercredi soir, aux Contamines.

Nous proposons également un cours de gym-musculation pour femmes, tous les lundis soir, à Anières.

En parallèle, nous avons organisé et animé plusieurs stages, le samedi, avec des instructeurs invités.

Notre club compte 35 membres actifs.

En 2024, notre priorité a été de rechercher une nouvelle salle d'entraînement, proche de Corsier, pour la rentrée 2025-2026. Ceci afin de faire face aux travaux d'agrandissement de l'école de Corsier qui débiteront en juillet 2025 et qui rendront inaccessible la salle des sociétés.

Nous avons entamé plusieurs démarches et avons finalement trouvé une salle par l'intermédiaire de la Mairie d'Anières, que nous remercions très sincèrement.

site web : www.selfdefense-geneve.com

courriel : bsps.association@gmail.com

Instagram : [self.defense_nckf_geneve](https://www.instagram.com/self.defense_nckf_geneve)

Facebook : Basic self protection system – Self defense

Texte rédigé par Anne-Laure Roudaut



Stand aux vœux du maire de Corsier – Janvier 2025



Affiche d'un stage de self-défense organisé en octobre

CLUB DE BILLARD DE CORSIER



Le Club de Billard de Corsier a été fondé en 1989 par un groupe de jeunes de la commune.

À la fin de l'année 2024, nous étions 22 membres qui, tous, fréquentent assidûment le Club.

Nous avons deux tables à disposition dans un local des abris de la protection civile.

Nos tables, qui dataient de la fondation du Club ont été remplacées par deux neuves le 4 janvier 2024. Des membres du club ont participé au démontage et à l'évacuation des anciennes qui ont trouvé un repreneur. L'une dans un institut spécialisé à Neuchâtel et l'autre chez un privé en France voisine. La livraison et le montage des nouvelles tables ont été assurés par des professionnels.

L'accès au local est possible tous les jours. Un groupe WhatsApp permet aux membres de se fixer des rendez-vous pour aller disputer quelques parties.

Activités

Nous organisons un tournoi interne par mois. Nous alternons ces tournois pour pratiquer les quatre disciplines du billard américain. Nous avons également organisé un tournoi par équipe pour la première fois.

Au cœur de la saison, nous organisons également un Challenge qui se déroule tout au long de la saison. Lorsqu'un joueur a remporté trois victoires, le trophée lui revient.

Le club a mis en place un système de cours, destiné à faire progresser nos membres dans la pratique du billard. Quatre cours axés sur des thématiques bien précises ont eu lieu cette année.

Traditions

Le Club cultive également quelques traditions «gastronomiques» telles que :

- une fondue avant les fêtes de fin d'année ;
- la couronne des rois au début janvier ;
- un repas à la suite de l'assemblée générale annuelle ;
- la remise du trophée du Challenge autour d'un repas dans un restaurant de la région.

Texte rédigé par Serge Gomez pour le comité



CAISSES À SAVON (ACSC)



Comme chaque année depuis 1990, l'Association des Caisses à Savon de Corsier (ACSC) organise avec enthousiasme l'émblématique Course des Caisses à Savon de Corsier.

Cette manifestation villageoise rassemble adultes et enfants de notre région et contribue à un moment de partage, de solidarité et de convivialité. L'année dernière, pour notre 32^{ème} édition, nous avons rencontré un immense succès avec le thème «La course olympique de Corsier».

Cet événement a rallié la participation de 93 coureurs et plus de 1'000 visiteurs tout au long de la journée. Nous avons eu l'immense privilège et honneur de recevoir Céline Van Till, double médaillée olympique Suisse en para-cyclisme, qui a partagé avec les enfants sa vie de sportive olympique suisse. Puis, Céline en porteuse de la flamme olympique entourée des enfants qui ont paradé le long de la piste avant d'aller embraser la vasque olympique de Corsier; lançant ainsi les festivités.

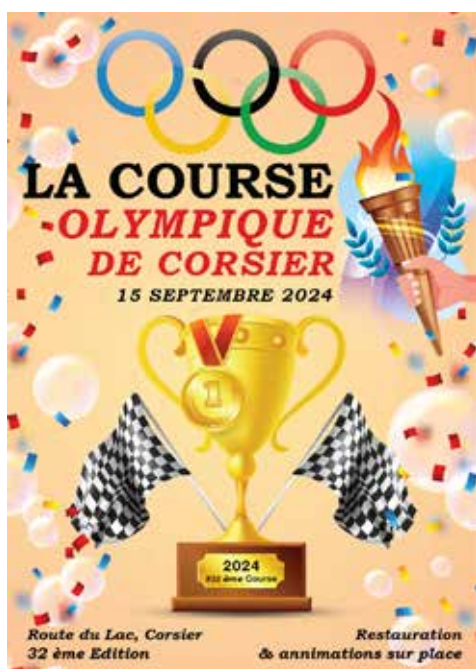
Tout au long de la journée, petits et grands ont pu se maquiller, s'essayer au baby-foot humain, au château gonflable, faire du tir à la corde, et ce qui a eu un immense succès, le tir au nerf de précision! Nos pilotes ont dévalé la route du lac où chaque bolide représentait un pays ayant participé aux JO de Paris.

Pour sa 33^{ème} édition, le 21 septembre 2025, nous espérons susciter encore plus d'engouement sur notre nouveau thème:

«Grand Prix des 26 Cantons»

N'oubliez pas d'aller consulter régulièrement notre site internet pour vous tenir informé de notre actualité www.caissesdecorsier.ch ou sur les réseaux sociaux Instagram et Facebook.

Rédigé par le comité des Caisses à Savon de Corsier



FC COHERAN



Frissons, buts et victoires : l'année 2024 du FC Coheran a été explosive!

Nos équipes Juniors (FC Coheran & Team Rive Gauche) ont mis le feu sur le terrain, enchaînant des performances à couper le souffle. Avec plus de 170 jeunes talents, dont une école de foot en ébullition avec plus de 70 mini-stars (4-8 ans), l'avenir du club est plus brillant que jamais!

Nos équipes actives n'ont pas été en reste, avec une 4^{ème} place arrachée de haute lutte en fin de saison 23-24 pour notre équipe phare, et une promotion en 4^{ème} ligue pour notre équipe réserve.

Nos vétérans, les équipes Seniors (au nombre de trois), continuent de faire honneur au maillot du FCC, semaine après semaine, avec une passion intacte.

Le FC Coheran : bien plus qu'un club, une légende en marche!

Avec 310 membres, dont 175 jeunes loups, le club a enflammé l'année avec des événements mémorables :

- Tournoi de l'Ascension : une compétition épique!
- Stand du 1^{er} août à Hermance : ambiance festive garantie!
- Nos jeunes au match Servette – Chelsea : quelle soirée!
- Fête de la Courge à Corsier : un événement haut en couleur!
- Repas des 15 ans du FC Coheran : une soirée inoubliable avec plus de 175 convives!
- Escalade de l'école de Corsier : des beaux déguisements!
- Team FCC à la Coupe de Noël : un souvenir formidable!

Juillet et août ont été synonymes d'action avec cinq semaines de camps « Multisport » en collaboration avec nos partenaires du Tennis d'Hermance, du Rugby d'Hermance et les Black Boys (hockey sur gazon), sans oublier trois semaines dédiées au « Foot », avec le COHERAN FOOTBALL CAMP, un événement incontournable qui a rassemblé 80 participants survoltés la semaine avant la rentrée scolaire.

Un stade flambant neuf pour un club en pleine ascension!

Le comité du club s'est démené sans relâche avec les autorités des trois communes du CoHerAn pour faire avancer le projet de nouveau stade, un rêve partagé par tous depuis 15 ans.

Ce projet est crucial pour répondre à nos ambitions et continuer à faire vibrer la région.

Un immense MERCI à ceux qui font vivre la passion!

Nous tenons à remercier chaleureusement tous ceux qui soutiennent nos équipes sur le terrain, les bénévoles dévoués qui œuvrent sans relâche pour nos joueurs, et la commission Event, véritable pilier de l'ambiance et de la convivialité au sein du club.

Merci également à nos partenaires fidèles, qui nous accompagnent année après année dans notre développement.

Enfin, un immense merci aux trois communes du CoHerAn pour leur soutien indéfectible, ainsi qu'aux personnels administratifs pour leur précieuse collaboration tout au long de l'année.

Texte rédigé par le comité du FC Coheran



CORSIER HANDBALL CLUB



Pour la saison 2023-2024 le Corsier Handball Club est heureux de voir que le nombre de membres a augmenté (74), notamment chez les plus petits. Cela est une conséquence des mesures mises en place par le club (publicité, messages aux écoles, tournois scolaires, offres de cours d'essai) pour attirer plus de jeunes au handball.

Les entraînements du club ont été réalisés sur trois sites, Corsier, Meinier et Gradelle. Cela implique une organisation importante en ce qui concerne la disponibilité des entraîneurs. Nous avons dû faire quelques ajustements pendant la saison pour améliorer la qualité des entraînements et nous avons noté les aspects à corriger pour la saison 2024-2025. Notre responsable technique, Jonathan Rosas, a pu consacrer plus de temps au club, avec un impact très positif sur le fonctionnement des équipes et le lien avec les entraîneurs.

Pendant cette saison, le Corsier Handball a fourni un nombre important d'athlètes à la sélection genevoise de handball. Treize jeunes ont doublé leurs efforts jouant pour le club et la sélection. Merci à eux d'avoir montré la force de notre club et merci aux parents pour tout leur soutien.

La saison 2023-2024 a été marquée par quelques points importants :

- L'équipe H4 adultes a été promue en H3;
- Le partenariat avec le club de handball des Eaux-Vives;
- Le transfert de notre joueur Theo Siderov chez une des meilleures équipes de suisse (Pilatus de Lucerne), ainsi que le transfert de Eliot et Julien à Chênois pour intégrer le projet LNB. Theo est dans l'effectif de l'équipe suisse ainsi que Julien comme joueur de réserve;
- Organisation d'un camp de Pâques: une semaine de handball et autres activités;
- Une campagne importante de promotion du handball dans les écoles, avec la distribution de plus de 5 000 flyers et une offre de plusieurs dizaines de cours d'essai.

LES RÉSULTATS

Deuxième année pour l'équipe masculine H4 adultes. L'expérience acquise lors de la saison précédente a été très utile. L'effectif a été légèrement renforcé, ce qui a permis de présenter un bon groupe de joueurs à chaque match. La première partie de saison a été marquée par des prestations assez diverses, avec des matchs aux résultats positifs et négatifs inattendus. Un bilan de 5 défaites et 4 victoires en première partie de saison et une place au milieu du tableau. Après Noël, l'équipe était plus soudée et présentait un niveau de jeu plus compétitif. Le nombre d'effectifs a permis d'affronter les derniers matchs de la saison avec beaucoup d'envie. Six victoires et une défaite en deuxième partie de saison ont permis un classement au 3^{ème} rang et la qualification pour jouer et monter en H3. Nous avons disputé deux matchs de barrage contre des équipes suisses alémaniques, chacun avec une équipe au complet et nous avons obtenu deux victoires et la promotion en H3. Nous espérons renforcer l'effectif avec de nouveaux joueurs afin de créer une vraie équipe pour le futur. Merci à l'entraîneur, Quentin Mercanton, qui n'a jamais baissé les bras et qui croit beaucoup à ce projet et à cette équipe. Équipe composée de 16 membres en fin de saison. L'équipe M17, entraînée par Jonathan Rosas, a eu une saison très positive dans un championnat très compétitif. Avec un groupe de joueurs hétérogène (joueurs très expérimentés et des jeunes joueurs), l'équipe a fait un beau parcours. La première partie de saison a été composée de 8 matchs dont le club en a gagné 4, assurant ainsi la 3^{ème} place du championnat automne. Renonçant à la promotion en catégorie Inter, le championnat de printemps a été joué contre les mêmes équipes avec une

amélioration du niveau de jeu et des résultats: 5 victoires sur 8 matchs et la 3^{ème} place finale à 2 points du 1^{er}. Un grand bravo à Jonathan pour avoir réussi à consolider cette équipe et d'avoir fait évoluer les joueurs moins expérimentés. Équipe composée de 17 membres en fin de saison. Encore une année difficile pour notre équipe mixte M15. L'engagement de quelques-uns de nos M15 dans la sélection genevoise ainsi que l'arrivée des nouveaux joueurs a obligé à des adaptations constantes dans l'équipe qui ont fini pour impacter l'évolution du jeu ainsi que les résultats. Les joueurs moins expérimentés ont dû s'engager davantage, leur permettant de beaucoup évoluer. L'équipe s'est toujours très bien battue et pendant la première partie de saison, elle s'est classifiée en 6^{ème} sur 6 équipes, avec 1 victoire, 1 match nul et 8 défaites. Lors du championnat de printemps, l'équipe a montré une évolution très positive. Classée 5^{ème} sur 8 équipes, avec un bilan de 2 victoires et 5 défaites. Notre entraîneur Joel Pürro a beaucoup travaillé pour la cohésion de l'équipe et la motivation des joueurs. Un grand merci. Équipe composée de 15 membres en fin de saison.

Les équipes plus jeunes se renouvellent chaque saison avec l'arrivée et le départ de plusieurs joueurs. C'était le cas de notre équipe M13 inscrite dans le championnat Promotion S1. Nous avons pu compter avec une équipe mixte des jeunes très motivés et qui ont fait un parcours positif, malgré un effectif réduit. La première partie de saison a été composée de 10 matchs dont le club en a gagné 3, assurant ainsi la 5^{ème} place du championnat automne, sur 6 équipes. Le championnat de printemps intégrait des équipes plus compétitives ce qui a permis d'élever le niveau de jeux et faire évoluer notre équipe. Les résultats ne montrent pas l'évolution de l'équipe: 2 victoires et 6 défaites et un classement au 7^{ème} rang sur 9 équipes. Notre entraîneur, Mathéo Marfé, a effectué un travail remarquable et nous le remercions vivement. Équipe composée de 8 membres en fin de saison.

Nous avons commencé une équipe M9/M11 avec peu d'effectifs, à la suite de plusieurs nouvelles arrivées jusqu'à Noël. Malgré cela, Corsier-Meinier a participé à tous les tournois en suisse romande avec beaucoup de motivation. Entraînée par William Schnell, cette jeune équipe a obtenu de bons résultats en général et est allée sur le haut du tableau la plupart du temps. Nous poursuivons le travail dans cette catégorie qui est de captiver encore plus de jeunes afin d'assurer la continuité de club. Équipe composée de 17 membres en fin de saison.

LES ACTIVITÉS

Cette saison 2023-2024, le club a pu organiser les activités suivantes :

- Assemblée générale et tournoi parents-enfants, avec une exposition 10 ans du club,
- Stand à la fête de la courge et les ventes de pâtisserie,
- Vente de fondue,
- Les buvettes lors des tournois organisés par le club,
- Cours de handball dans les écoles,
- Camp de Pâques 2024,
- Sorties bowling,
- Sortie match ligue professionnelle française – Chambéry,
- Sortie match LNA (1^{ère} ligue suisse) – Chênois.

Au niveau des finances, nous avons eu des résultats encore négatifs. Les frais auprès de la fédération ne cessent pas d'augmenter et les recettes (cotisations et subventions) s'avèrent insuffisantes. Nous devons travailler au niveau du sponsoring afin d'augmenter les recettes. Vu qu'une bonne partie de nos effectives M15 et M17 font partie de la

ASSOCIATIONS ET SOCIÉTÉS COMMUNALES

sélection, nous n'avons pas pu organiser la participation à des tournois à l'étranger pour nos équipes. Nous espérons reprendre cette habitude dès que possible.

Ces dernières années, le club poursuit les bonnes relations avec l'Académie genevoise d'Handball, permettant à nos joueurs plus complétifs de rejoindre l'académie et évoluer à un niveau plus élevé. Le club est très fier d'être un des clubs les plus représentés à l'académie et aux équipes du Léman.

La fin de saison a marqué le départ de notre entraîneur William Schnell en raison de ses études universitaires. Un énorme merci à William pour son engagement.

Pour la saison prochaine, 2024-2025, nous espérons pouvoir organiser la 2^{ème} édition du camp de Pâques à Corsier. La première édition a été un

bon test et nous avons pris note des améliorations à introduire pour la 2^{ème} édition. Nous comptons sur la présence des jeunes de notre club. Le programme sera établi et communiqué d'ici Noël.

Le comité travaille pour que la saison 2024-2025 soit pleine d'activités et de succès pour nos équipes. Le comité est toujours disponible pour accueillir de nouveaux membres, motivés à donner un peu de soi pour le Corsier Handball Club.

Un dernier mot pour remercier la Ville de Genève, les communes de Corsier et Meinier, nos sponsors, les membres du comité, les entraîneurs et, très chaleureusement, les parents et nos athlètes.

Vous êtes la force motrice de notre club. Merci infiniment.

Texte rédigé par le Corsier Handball Club



Stand à la fête de la Courge à Corsier, Octobre 2023



Vente de pâtisserie, printemps 2024



Sorties bowling, 2023-2024



Equipe M13, championnat 2023-2024



Equipe M13, championnat 2023-2024



Expo 10 ans du club, Octobre 2023



Equipe M15, en action dans un match de championnat 2023-2024



Equipe M15, en action dans un match de championnat 2023-2024



Equipe M17 après un match de championnat 2023-2024



Equipe H4, saison 2023-2024



COHERANCE

Ce mois de juin, malgré la météo peu collaborative, nous avons pu donner un concert en plein air, le 13 juin à Anières. Pour les deux autres concerts des 6 et 20 juin, prévus respectivement dans un jardin d'Hermance et de Corsier, nous nous sommes rabattus dans les salles communales, la pluie étant au rendez-vous.

Les publics ont été ravis de redécouvrir la musique de Purcell avec nos musiciens qui se sont adaptés à toutes situations géographiques. Quant au récitant, Alain Baruchel, il a su capter l'écoute attentive du public pour lui transmettre l'histoire des opéras présentés avec un charme et une poésie toute particulière.

Cette année, nous avons eu également la grande chance d'être accueillis au château de Veigy le dimanche 2 juin et de chanter notre programme dans ce lieu magique.

Stage d'été junior du 1-5 juillet 2024

Cette année encore, seize enfants ont pu se rencontrer afin de participer à la création d'un spectacle autour du thème des grands peintres, neuf enfants habitant la région et sept enfants résidant au foyer de requérants d'asile à Anières.

Ensemble, ils ont bravé leurs différences et mis leurs atouts en commun pour jouer une pièce de théâtre musicale en une semaine.

Cette histoire imaginée et écrite par Olivia Peccoud proposait aux enfants de dérouler l'intrigue d'un vol de tableau dans «un musée des peintres».

Le décor représentant l'intérieur d'un musée, permettait les visites de trois salles, en débutant sur la Renaissance avec Léonard de Vinci, jusqu'à Monnet et Van Gogh en passant par Pablo Picasso.

Sur des musiques de Sidney Bechet (Petite Fleur), Julien Joubert (La leçon de perspective) ou encore des Enfantastiques (Merci merci

Monsieur Léonard de Vinci, Et si on allait au musée), ils ont eu de quoi apprendre en une semaine.

Les enfants ont fièrement livré leur spectacle à deux reprises; le vendredi 5 juillet, d'abord pour les Cinq Colosses, puis pour leurs parents plus tard dans l'après-midi.

Concert de Noël

La reprise du chœur a eu lieu le 22 août en vue de préparer le programme du concert de Noël.

Le chœur s'est réuni de nouveau tous les jeudis pour chanter et préparer le programme des deux concerts organisés en décembre à l'église de Corsier.

Le chœur a interprété des extraits du Messie de G.F Haendel, ainsi que l'Hymne du couronnement, *My Heart Is Inditing*. Ces pièces pour chœur ont été agrémentées de *Watermusic* également composé par Haendel. Les choristes étaient accompagnés d'un ensemble instrumental composé de dix musiciens.

Les deux concerts ont eu lieu à l'église de Corsier les:

- vendredi 13 décembre
- samedi 14 décembre.

Comme les années précédentes, l'église était comble et l'ensemble des musiciens et choristes ont eu le plaisir de partager un verre de vin chaud et quelques pâtisseries avec le public à l'occasion de la fenêtre de l'Avent. L'église d'Hermance n'étant pas libre le dimanche 15 décembre, c'est à l'église de Veigy que nous avons réuni les habitants de la région pour le plus grand bonheur de ceux qui n'ont pas pu venir à Corsier en raison du public déjà trop nombreux ou simplement de leur agenda.

Texte rédigé par Isabelle Augsburguer



ASSOCIATIONS ET SOCIÉTÉS COMMUNALES

ASSOCIATION DES AMIS DU FOUR A PAIN



En avril 2023, l'association Les Amis du Four à pain de Corsier avec son premier comité a été mise en veille.

Le soutien de la commune ainsi que la passion et l'enthousiasme de Denis Waechter ont permis de «rallumer le feu» avec un nouveau comité qui a été voté lors de l'Assemblée Générale du 2 juin 2024.

Le comité est composé de Denis Waechter – Président, Andreas Linder – Trésorier et Rossana Gambin – Secrétaire.

En 2024, 3 fournées ont été organisées en juin, septembre et octobre. Dans cette nouvelle version, la fin de journée du vendredi est consacrée à la préparation du pain en compagnie des membres dans la cuisine de l'ancien groupe scolaire et lors de la fournée du samedi, après la cuisson du pain, il est possible de cuire quelques plats au four à bois. Les fournées se terminent en général par un apéro canadien très convivial.

Texte rédigé par Andreas, Denis et Rossana, le comité



CLUB DE LOISIRS

Le Club de loisirs a pour vocation d'offrir à tous les habitants de Corsier, dès 50 ans, un programme d'activités culturelles et de loisirs variés et conviviaux.

Les activités proposées par le club en 2024 ont rencontré un réel succès et la participation s'en est ressentie positivement.

En octobre, Le club de loisirs a eu une nouvelle fois le plaisir d'inviter Monsieur le Docteur Jean-Jacques Béné, qui a su, grâce à ses connaissances, captiver l'attention des nombreux participants. Cet agréable moment s'est terminé par un cocktail dinatoire, ce qui a permis des échanges d'idées, qui sont toujours appréciés et qui favorisent la vie du club.

En novembre, une visite à la Fondation Gianadda a également rencontré un vif succès. Le club a volontiers offert le transport, le repas, les boissons ainsi que les entrées à la Fondation à tous les participants. Le soleil radieux de ce mois de novembre a ajouté, à la contemplation des œuvres d'art exposées, du bonheur dans le cœur des invités.

Les jeux suscitent toujours autant d'engouement. C'est une joie de se retrouver les jeudis pour faire plusieurs parties de jass. D'autres idées de jeux sont toujours les bienvenues.

Avant la fin de l'année, Madame Uldry, maîtresse à l'école de Corsier a demandé au club de pouvoir enseigner le jass à ses élèves, afin qu'ils puissent, lors des camps de ski, partager d'agréables moments de jeux. Mesdames Hideg-Meinich et Martin Widmer ainsi que Monsieur

Widmer, ont accepté avec grand plaisir et enthousiasme ce défi. Ce fut une expérience extraordinaire pour tous. Madame Uldry a ensuite envoyé une vidéo montrant qu'une période de partie de jass a été instaurée chaque vendredi durant les heures scolaires. Les élèves en chœur ont remercié les personnes venues leur faire partager leur passion du jass.

Les parties de billard du mercredi sont toujours d'actualité. Pour rappel, le club de billard est ouvert tous les mercredis après-midi, sur réservation au préalable.

Le terrain de pétanque étant ouvert à toute la population de Corsier, le club rappelle aux membres que des équipes peuvent se réunir pour jouer en tout temps.

Il faut souligner le fort intérêt de nombreux membres pour les spectacles proposés dans diverses salles et théâtre du canton, ainsi que les concerts dans la magnifique salle du Victoria Hall.

Le Club de loisirs a offert deux fois durant l'année, l'une en juin, l'autre en décembre, un apéritif dinatoire, moment de convivialité toujours apprécié.

Le Comité remercie tous ses membres et se réjouit que le club puisse s'agrandir et que d'autres activités l'enrichissent.

Texte rédigé par le Club de loisirs

CLUB NAUTIQUE DE LA BAIE DE CORSIER

Le Club Nautique de la Baie de Corsier a connu une excellente saison de voile en 2024.

Notre école de voile, CoolCatSchool, a accueilli 50 adultes et 16 jeunes, qui ont pu découvrir la voile ou se perfectionner sur des catamarans de sport. Cette réussite n'aurait pas été possible sans l'engagement de nos 30 bénévoles, qui ont animé les cours pour adultes et adolescents en soirée, de juin à septembre, ainsi que les cours juniors du samedi après-midi lors des sessions de printemps et d'automne.

Nous avons également organisé un camp à la presqu'île de Giens lors du week-end du Jeûne genevois, permettant à nos élèves et navigateurs de tester la navigation en mer. Ce camp a réuni 30 participants.

Un camp pour les juniors a eu lieu à la fin des vacances d'été, au lac de Joux. La semaine de navigation a permis aux jeunes de découvrir ce petit lac bien venté, suivie d'un week-end de régates, avec le Bol d'Or du Lac de Joux.

Sur le plan compétitif, le CNBC a organisé, en mai, une régates du championnat suisse de catamarans qui a réuni 8 bateaux. En septembre, la régates des écoles de voile a rassemblé plus de 60 enfants, répartis sur près de 40 bateaux. Tous les participants étaient des élèves des écoles de voile de 4 clubs genevois. Les conditions étaient magnifiques et ont permises de couronner 3 manches dans notre belle baie.

Des équipages du CNBC ont également participé au championnat suisse organisé par races.ch ainsi qu'au championnat du monde de F16 (catamaran de 16 pieds) sur le lac de Côme. Au terme d'une compétition avec 51 concurrents, nos équipages se sont classés respectivement 17^{ème}, 31^{ème}, 44^{ème} et 49^{ème}, des résultats très encourageants, surtout pour nos équipages juniors.

En termes d'investissements, nous avons entamé le renouvellement de notre flotte école en 2024 avec l'achat de deux Nacra 500 MkII. Grâce au soutien des communes de Corsier et de Collonge-Bellerive, ces catamarans de 16 pieds, plus modernes que nos Hobie Cat 16, seront rejoints par trois autres unités en 2025. Cette nouvelle flotte sera mise à disposition de nos futurs élèves et membres pour de belles sorties sur le Léman.

Le comité a également connu des changements, avec le départ de Mme Sophie Larigaldie après 10 ans de présidence. Elle a cédé la barre à M. Laurent Bollondi, tandis que M. Rémi Villemin a été nommé nouveau responsable de l'école de voile.

Nous nous réjouissons de reprendre les cours de voile avec notre nouveau matériel et de transmettre notre passion à de nouveaux élèves, dans notre belle baie de Corsier.

Texte rédigé par Laurent Bollondi, Président



AMICALE PETANQUE CORSIER



Apéritif

Une cinquantaine de participants lors de l'apéritif du Nouvel-An le 13 janvier 2024.

Nouvel-An

Adjoints de la Mairie ainsi que des sponsors étaient présents.

Comité

En 2024 le comité s'est réuni à 10 reprises. Diverses discussions avec différents intervenants de la mairie concernant le boulodrome ont eu lieu.

Dans le courant juin, Mario a décidé de quitter le comité, décision avalisée par le comité dans la séance qui s'en est suivie.

Concours

La Coupe de Noël a eu lieu le 2 décembre 2023 et Carlo Canale le 20 avril 2024. A chaque concours, 16 triplettes se sont affrontées. Ces deux journées se sont parfaitement déroulées comme nous en avons l'habitude depuis plusieurs années maintenant.

Notre concours interne, a eu lieu le 23 juin. 35 membres étaient présents. La victoire de notre Josy nationale a été une très belle surprise. Un grand merci à tous ceux qui ont contribué à la réussite de ces manifestations.

Rencontres

Le 5 mai nous avons reçu nos amis de Buchillon pour une journée amicale. Cette rencontre s'est passée sous les meilleurs auspices. Nos amis ont presque joué les prolongations avant de regagner les bords vaudois du lac de Genève.

Repas

8 repas ont été organisés les mercredis. À chaque fois près de 30 membres y ont participé. Des soirées ô combien appréciées de tous. Un grand merci à notre cuisinière attitrée Magali et merci à celles et ceux qui n'hésitent pas à donner un coup de main pour la mise en place, le service et la vaisselle.

Sortie

Le 14 septembre 2024 vous avez été près d'une trentaine à découvrir les différentes visites concoctées par Bernard et Philippe. Merci à ce duo pour cette parfaite organisation.

Je ne terminerai pas sans parler de la situation favorable quant aux discussions sur les futurs travaux de rénovation de notre boulodrome. J'ai rencontré l'Adjoint au Maire M. Jaccard. Il ressort de cette rencontre que la commune met tout en œuvre pour que 2025 soit une année importante pour notre amicale. Comme vous pouvez le penser l'année prochaine va être riche en nouveautés.

J'ai la chance de travailler de concert avec mon comité et nous sommes à l'unisson quant à ce que je viens d'évoquer.

Pour finir je voudrais remercier mon comité pour tout le travail accompli au cours de cette année. Et enfin merci à notre commune, nos sponsors et vous chers membres pour votre soutien.

Vive l'amicale de pétanque de Corsier

Texte rédigé par Jacques Volery



Terrains de pétanque sur le mail de l'école - Crédit photo: mairie de Corsier

RUGBY CLUB



Hermance Région Rugby Club se maintient dans de bonnes conditions pour la saison 2024/2025 grâce au soutien des communes, des partenaires et de l'ensemble des 5 sections sportives qui comprend l'école de rugby 6 à 18 ans, les seniors de 18 ans à l'usure du corps, les féminines en version jeu à 7, le touch jeu sans contact et les vétérans pour clôturer une vie de sportif. Toute cette effervescence ne pourrait exister sans des bénévoles dont il est impossible de tous les nommer.

Un gros chantier est arrivé par surprise. Un mât d'éclairage s'est rompu lors d'une tempête nocturne. Par sécurité, nous avons fait tomber les 5 autres. Les travaux de remplacement ont été commandés. Ils devraient se terminer les premières semaines de mars 2025.

Les aides communales nous permettent une sérénité dans les finances. Autant que faire se peut le club tente de rendre par son accueil social l'investissement des élus.

Les effectifs de l'école de rugby ont continué de se renforcer. Le Club compte une équipe U14, une équipe U16 et la formation d'une équipe U18 est envisagée dans les saisons futures.

Les initiations scolaires de rugby dans les écoles primaires continuent et s'intensifient à la rentrée 2024 sur le secteur Arve et Lac. L'objectif : faire découvrir le rugby et ses valeurs aux jeunes enfants afin de renforcer les effectifs. Pour cela le club a créé un poste rémunéré en collaboration avec l'Association Genevois de Rugby.

Le H.R.R.C. compte sur une dizaine d'éducateurs répartis sur l'ensemble des catégories et qui se forment avec les cours Jeunesse et Sports.

La section de Touch Hermance n'a pas réussi à prendre son essor. La décision de stopper cette activité pour mettre les ressources sur une autre section en construction a été prise. Il s'agit de l'équipe U19 qui balbutie en entente avec Thonon pour 1 saison.

Les Léman Flames, le rassemblement de joueuses de rugby à 7 créé en octobre 2019, continue d'exister. Le renouveau n'est pas aisé à mettre en place. Un joli voyage aux pays de Galles a clôturé la saison 23-24 et nous a permis d'échanger un maillot anniversaire avec le club de Swansea 150 ans et le club d'Hermance 50 ans. Cet échange a eu lieu en présence des fondateurs d'Hermance rugby club.

Pour l'exercice 2024-2025, l'ensemble des équipes encadrantes et des bénévoles continuent à se mobiliser pour faire vivre le club. Un engagement qui perdure et qui démontre une volonté générale du club de se situer au cœur des associations sportives du bassin genevois.

Les finales de coupes suisses ont bien eu lieu au stade Marius-Berthet. Le succès fut total, puisque l'équipe première a réussi l'exploit de gagner cette coupe attendue depuis 20 ans. L'organisation a été une réussite, à nouveau grâce à tous les bénévoles aux postes clefs.

Aujourd'hui le club compte environ 300 membres actifs dont environ 180 jeunes de moins de 18 ans.

Texte rédigé par Hermance Région Rugby Club – H.R.R.C
Case postale 22, 1248 Hermance
Honneur - Respect – Rigueur - Camaraderie



ASSOCIATIONS ET SOCIÉTÉS COMMUNALES

SAUVETAGE D'HERMANCE



MEMBRES – 160 au 31 décembre 2024

28 nouveaux membres et 11 démissions

SAUVETAGE

Formations et exercices

- 13 janvier 1^{ère} session de formation ou refresh des membres au BLS-AED
- 21 janvier 2^{ème} session de formation ou refresh des membres au BLS-AED
- 27 janvier 3^{ème} session de formation ou refresh des membres au BLS-AED
- 4 février 4^{ème} session de formation ou refresh des membres au BLS-AED
- 10 février Formation des équipiers
- 3 mars Formation des équipiers
- 10 mars Formation des équipiers
- 16 mars Formation des équipiers
- 17 mars Formation des pilotes
- 23 avril Formation des pilotes
- 6 mai Formation des pilotes
- 18 mai Formation et exercice sur les accidents de plongée avec les étudiants ambulanciers de 2^{ème} année, les Samaritains, les pompiers volontaires de Corsier et Hermance, les plongeurs du CSO, la Rega, les infirmiers(ères) des HUG, le SMUR, les sections de sauvetage du Petit Lac. Au total, 100 intervenants bénévoles et professionnels.

Type de cours	Nombres de cours	Nombres de personnes
BLS-AED	5	47
Formation équipier	3	44
Formation Pilote	2	15
Formation Kite, Quillard, etc.. Versoix	1	5
Formation Instructeur BLS-AED Coppet	2	1
Formation Pilote SISL Territet	1	2
COHERAN	1	17
Formation Stagiaires	1	6
Formations	3	34
Formation Recherche en Ligne Théorie et Pratique	2	5 Théorie et 3 Pratique
Formation Rega Mont-Sur-Lausanne	1	2
Formation Remorquage Bellevue	1	4



Vigies et interventions

- 218 jours de vigie
- 93 interventions
- 5 victimes évacuées en ambulance dans un centre hospitalier

MANIFESTATIONS ORGANISÉES

Fin août Fête du Sauvetage

1^{er} août Participation avec la commune d'Hermance

RAME

Reprise des entraînements de rame fin avril

Fin des entraînements début octobre

Nombre de rameurs: 25

Entraînements:

- 17 Lundi
- 22 Mercredi

Classements aux concours

Fête du Petit Lac:

- Rame femme 1^{ère} place.
- Rame homme à la 3^{ème} place.
- Course en ligne 2^{ème} place.
- Soins 3^{ème}.

Nos activités sont bénévoles et nous accueillons volontiers de nouveaux membres, tant au niveau du sauvetage que de la rame, dès 14 ans.

Texte rédigé par le Sauvetage d'Hermance



TC CORSIER



Le Tennis Club de Corsier a poursuivi sa croissance en 2024. Il comptait 450 membres à fin 2024 dont environ une moitié était des juniors.

L'école de tennis

Grâce à l'enthousiasme et à l'engagement de nos cinq professeurs, notre école de tennis a continué à grandir en 2024. 137 élèves étaient inscrits et 44 heures de cours ont été données chaque semaine lors de la session d'automne 2024, ce qui constitue un nouveau record.

Une grande souplesse dans l'organisation des cours (tout est mis en œuvre pour intégrer un junior même après la fin des inscriptions), une acceptation dès l'âge de 3 ans et le fait que les juniors soient également pris en charge en cas de mauvais temps constituent les grands atouts de notre école de tennis qu'il y aura lieu de consolider.

L'enseignement selon les directives Kids Tennis de Swiss Tennis (niveaux rouge, orange et vert) par des moniteurs certifiés «Jeunesse et Sport» a fait ses preuves.

Du côté des adultes également, les cours tant collectifs qu'individuels de même que des stages pendant les vacances permettant à ces derniers d'améliorer leur technique et leur jeu sont en constante augmentation. Actuellement, 14 groupes de joueurs adultes fréquentent nos installations chaque semaine.

La vie du club

Nos projets pour 2024, soit la rénovation du court côté route de Thonon et l'introduction de badges d'accès aux installations, ont pu être réalisés l'année dernière. Nous remercions la commune de Corsier pour son soutien dans la réalisation de ces projets.

Nos quatre équipes interclubs adultes (deux équipes hommes actifs, une équipe hommes 40+ et l'équipe dames 30+) et nos trois équipes juniors (10&U boys & girls, 12&U boys, 15&U girls) ont défendu les couleurs corsesiéroises lors de leurs rencontres tant à l'extérieur qu'à domicile. Aux mois de juillet/août une équipe mixte a participé à la Coupe romande.

Last but not least, une nouvelle équipe hommes a pour la première fois participé à la «Team Challenge» qui a lieu à la rentrée de septembre.

Depuis la reprise, après la parenthèse Covid, notre tournoi de printemps est organisé en double (dames et hommes) afin de permettre aux joueurs de retrouver la forme en douceur après, pour certains, une pause hivernale sans tennis et, surtout, en bonne compagnie. Une mention spéciale et un grand merci aux professeurs de tennis qui utilisent cette opportunité pour participer au tournoi en double avec un/e de leurs élèves pour encourager ces derniers à faire leurs premiers pas vers la compétition.

Le tournoi d'automne continue, de son côté, à être organisé en simple et compte pour le classement Swiss Tennis.

En ce qui concerne les événements «hors tennis», notre club a à nouveau organisé le 21 juin 2024 son «Apéro des vacances» pour fêter la fin des cours de printemps et le début de l'été, puis sa désormais traditionnelle «Fondue du 31 juillet».

Il a en outre participé à des événements organisés par la commune, comme la belle Fête de la Courge début octobre dans les rues de Corsier où il a tenu un stand de boissons, et les Fenêtres de l'Avent autour d'un vin chaud début décembre.

Projets 2025

À partir de la rentrée d'août 2025 et pendant toute la durée des travaux de rénovation de l'école primaire de Corsier nous ne pourrons plus utiliser ni la salle de gym ni le préau couvert de l'école. Le comité cherche, avec la commune, une solution pour permettre de poursuivre les cours, et une prise en charge des juniors, également en hiver et en cas de mauvais temps.

Encore une fois un grand merci aux autorités communales pour leur soutien et leur écoute.

Texte rédigé par le comité du TC Corsier



ASSOCIATIONS ET SOCIÉTÉS COMMUNALES

VOVINAM VIÊT VO DAO



Février 2024



Têt Asiatique

Mai 2024



Séminaire à Munich



Semaine sans écran CoHerAn

Novembre 2024



Championnat d'Europe à Lissone - Italie

3^{ème} place - Médaille de Bronze-Hallebarde - Gaël Falquet.

3^{ème} place - Médaille de Bronze-Combat de sabres - Gaël Falquet & Sébastien Ott

Décembre 2024



Marmites de l'Escalade à Corsier



Fenêtre de l'Avent



Offrir 47 vélos aux écoliers au VN. Dons des parents et pratiquants



Noël des enfants de VOVINAM

Texte donné par le Vovinam Viêt Vo Dao

ASSOCIATION POUR LES INTÉRÊTS DE LA COMMUNE DE CORSIER



Fondée en février 2024, l'Association des Intérêts de la Commune de Corsier (AICC) est née d'une volonté citoyenne de s'opposer à la réquisition de l'abri de protection civile (PC) du poste de commandement de la commune, se trouvant sous notre école primaire, et prévu pour accueillir 50 personnes migrantes. Cette décision, prise en consultation locale, a soulevé de vives préoccupations, tant sur les conditions d'accueil proposées aux migrants que sur l'environnement direct de l'école. Grâce à la mobilisation déterminée de l'Association, l'arrêté de réquisition a été abrogé en septembre 2024 par le Conseiller d'État. Une victoire collective marquant la recherche d'alternatives plus dignes pour les personnes migrantes et plus respectueuses du cadre de vie de nos enfants.

UNE ASSOCIATION ENGAGÉE ET SOLIDAIRE

Depuis sa création, l'AICC mène diverses actions de solidarité et d'information pour renforcer le tissu social de Corsier :

Groupe Whatsapp communal : animé par l'AICC, ce groupe facilite l'échange d'informations entre habitant-es. Il a notamment permis d'alerter rapidement la population lors d'une coupure d'eau, et d'organiser une distribution aux personnes qui ne pouvaient s'en procurer avant l'intervention officielle.

Un dessin pour un sourire : lancé en décembre 2024, ce projet a mobilisé les enfants de Corsier pour envoyer dessins et bricolages aux aîné-es du village. Le succès de l'initiative garantit sa reconduction en 2025.

Récolte de mégots : en partenariat avec l'association Stop2drop, une campagne de nettoyage a permis de ramasser plus de 1200 mégots dans les rues de la commune, sensibilisant enfants et adultes à l'impact environnemental des déchets.

PERSPECTIVES 2025

L'AICC poursuivra ses actions en faveur de la solidarité locale, du respect de l'environnement et de la participation citoyenne. De nouvelles initiatives sont en cours de préparation pour renforcer l'entraide et la cohésion de Corsier.

Parmi les projets envisagés :

- La relance de projets participatifs autour de l'environnement, afin de sensibiliser petits et grands à la préservation de notre cadre de vie.
- L'organisation d'une patrouille scolaire citoyenne dès septembre 2025, en attendant l'engagement officiel de la Mairie, afin de garantir la sécurité des enfants durant les importants travaux de la commune.

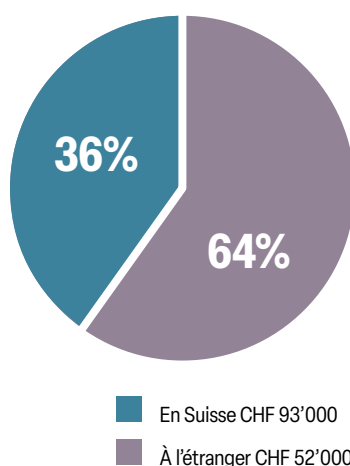
Texte rédigé par Kira Andréasson, Présidente



AIDE SOCIALE ET HUMANITAIRE

En 2024, la commune de Corsier a soutenu plus de 20 associations œuvrant dans divers domaines tels que la santé, l'isolement, la précarité, les discriminations, la violence et le développement durable.

- **Assoc. Le Triologue**
Réseau de solidarité, accompagnement social, aide juridique, appui informatique, aide à la recherche d'emploi
 - **Assoc. Carrefour-Rue & Coulou**
Aide aux personnes sans-abris ou démunies
 - **Assoc. Insieme**
Courts séjours pour personnes avec une déficience intellectuelle
 - **Assoc. Cerebral Genève**
Séjour de vacances, activités de loisirs pour des personnes avec une paralysie cérébrale
 - **Assoc. Voie F**
Espace de formation pour les femmes en situation de précarité socio-économique
 - **Assoc. SOS Femmes**
Lutte contre les discriminations et les stigmatisations des femmes, liées au genre, au travail du sexe ou à la migration. Insertion sociale et professionnelle
 - **Assoc. Découvrir**
Intégration professionnelle des femmes migrantes qualifiées
 - **Assoc. f information**
Espace d'accueil et d'orientation, consultations sociales et juridiques pour les femmes et les familles
 - **Assoc. Pour l'Appartement de Jour**
Centre de jour pour jeunes adultes souffrant de difficultés psychologiques
 - **Assoc. Viol-Secours**
Accueil et accompagnement des personnes victimes de violences sexuelles et prévention des violences sexistes et sexuelles
 - **Assoc. Resiliam**
Soutien les enfants et les jeunes de 0 à 24 ans confrontés à la maladie grave, au handicap, ou au décès d'un proche
 - **Social Team Academy au collège de Bois-Caran**
Aide à l'attention de 35 élèves d'accueil - séjour au vert
 - **Assoc. Chaîne du Bonheur pour les intempéries en Suisse**
Inondations en Valais et Tessin le 29 et 30 juin
 - **Assoc. Julie**
La thune du cœur pour la banque alimentaire Partage et l'association aux 6 Logis
 - **Assoc. Minds**
Prévention pour renforcer les comportements favorables à la santé mentale
 - **Assoc. Equi-page**
Activités thérapeutiques ou sportives avec des chevaux pour les personnes en situation de handicap ou maladie invalidante
 - **Assoc. Tout est Possible**
Soutien aux sportifs et sportives en situation de handicap
 - **Fondation Cansearch**
Recherche médicale contre le cancer chez l'enfant
 - **Assoc. Dôme Seniors**
Soutien administratif et contre l'isolement des personnes âgées
- La commune souhaite également apporter son soutien à l'étranger. Elle attribue ainsi des aides financières à des associations à travers le monde.
- **Fond Suisse de déminage**
Assistance aux victimes de mines et reste explosifs de guerre en Irak et République centrafricaine.
 - **Assoc. Kasa Komitas-Action-Suisse-Arménie**
Formation entrepreneuriat social en Arménie et aux jeunes citoyens d'Arménie
 - **Drugs for Neglected Diseases initiative (DNDi)**
Initiative Médicaments contre les maladies négligées
- A la suite des tremblements de terre en Turquie et au Maroc, un don a également été versé à la Chaîne du Bonheur.



FONDS LAUBER CHAPEL

Il y a près d'un siècle, en l'an 1928, le 28 février, à trois heures du matin, le notaire s'est rendu au domicile de Mme Joséphine Lauber née Chapel, épouse de M. Antoine Lauber, pour recueillir son testament. Elle fera de la commune de Corsier son héritière universelle. Charge à elle d'exécuter fidèlement des dispositions précises.

Ainsi, la générosité de Mme J. Lauber a permis la création d'un fonds intitulé «Fonds Lauber-Chapel pour apprentissage et études», à disposition de la commune pour soutenir financièrement des jeunes Corsiérois pendant leurs études ou apprentissages.

Les demandes doivent être adressées à l'Exécutif, munies de tous les documents requis. La confidentialité des demandes et situations est garantie.

La demande de financement doit parvenir à la commune au plus tard le 30 juin de l'année en cours pour qu'elle puisse être prévue au budget de fonctionnement de l'année suivante.

Conditions d'octroi d'une aide financière:

- Être de nationalité suisse
- Résider sur la commune de Corsier
- Avoir entre 15 et 20 ans
- Débuter ou poursuivre un apprentissage ou des études secondaires
- Rencontrer des difficultés de financement

En 2024, aucune demande pour une aide financière dans le cadre d'études ou d'apprentissages n'est parvenue à la mairie.

Le capital des fonds se monte à 112'554.77 au 31.12.2024

PERMANENCE JURIDIQUE

Durant l'année 2024, la Permanence juridique de Corsier a eu le privilège de recevoir de nombreux habitants de la commune de Corsier et de ses alentours afin de leur dispenser divers conseils d'ordre juridique sur les problématiques rencontrées.

Suite au départ de Madame Alexia Morel à la fin de l'année 2024, le service est assuré par Monsieur Mathieu Jacquérior, avocat.

Ainsi, des réponses ont été données sur les nombreuses questions relatives au droit de la famille, des successions, de droit pénal mais également sur le droit de l'aménagement du territoire.

En outre, l'attention des habitants a été attirée sur les nombreuses méthodes alternatives de résolution des litiges, lesquelles offrent les avantages d'une résolution rapide et à moindre coût.

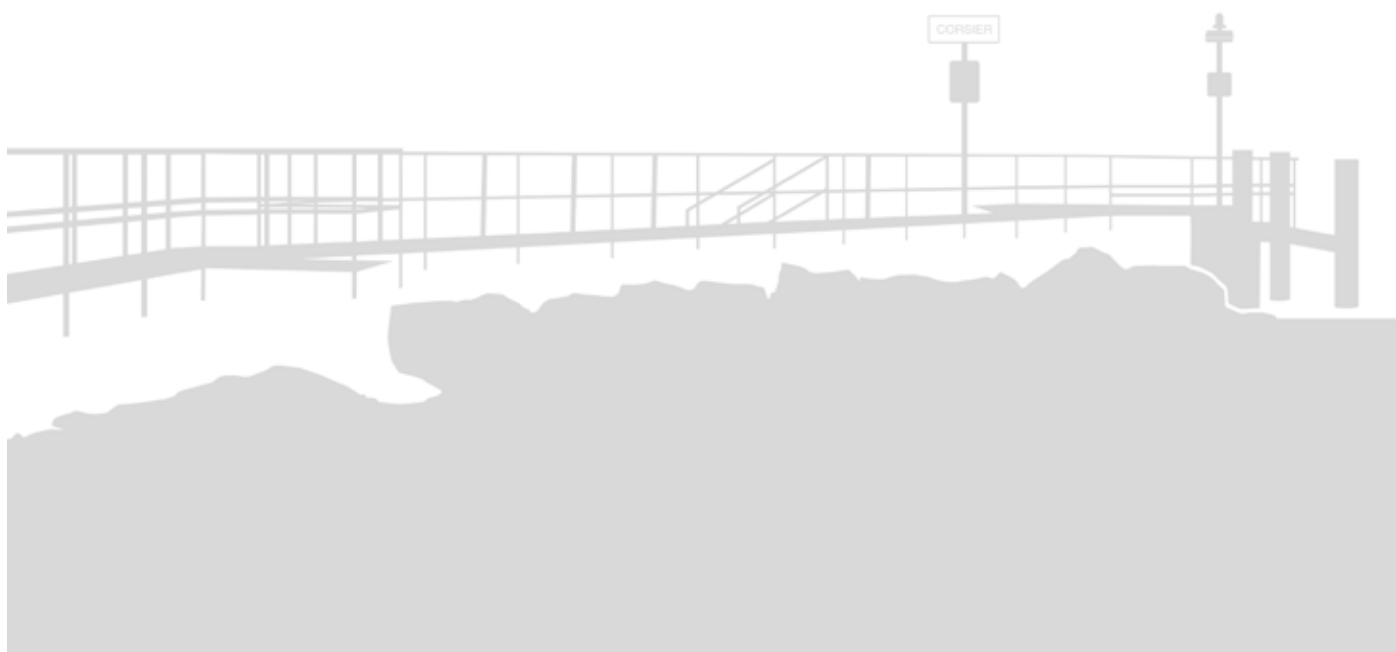
Nous sommes particulièrement ravis de l'engouement pour ce service communal.

Texte rédigé par Mathieu Jacquérior

PLAN CANICULE

Le plan canicule n'a pas été activé par le service du médecin cantonal.

Une canicule est déclarée lorsque les températures moyennes (jour/nuit) sont égales ou supérieures à 25° pendant 5 jours consécutifs, ou égales ou supérieurs à 27° pendant 3 jours consécutifs.





SERVICE SOCIAL LITTORAL

L'année 2024 a été principalement marquée par le déménagement du Service social littoral à Vézenaz.

Cette arcade permet de mettre en lumière le travail d'information et de prévention du service au-delà de l'aspect de l'accompagnement individuel. Le fait que nous ayons pignon sur rue donne une meilleure accessibilité, le public passe plus aisément le pas de la porte.

Les assistantes sociales et la responsable ont chacune un bureau à disposition permettant d'accueillir les bénéficiaires et de travailler dans de bonnes conditions.

Les retours sont unanimement positifs; bénéficiaires et collaborateurs s'y sentent bien.

Cette année a également été marquée par le départ des deux assistantes sociales.

Ce fut donc une année remplie d'émotions intenses, lors de laquelle il a fallu faire preuve de beaucoup d'adaptabilité, d'agilité et d'énergie pour maintenir l'ensemble des prestations existantes.

Nous avons également eu de nombreuses rencontres et échanges avec les magistrats des quatre communes afin d'élaborer une convention de collaboration avec l'Hospice général en lien avec la nouvelle loi sur l'aide sociale et la lutte contre la précarité, et ce en des temps records!

La commission sociale de Corsier, nous a invités pour une présentation du service début février, et la commission sociale d'Hermance a fait de même à l'automne.

En septembre 2024, les magistrats des quatre communes ont accepté d'initier un partenariat avec la Fondation genevoise de Désendettement (FgD) en collaboration avec les communes de Meinier, Gy et Jussy. Ainsi, une permanence mensuelle de la FgD dans nos locaux verra le jour dès mars 2025. Elle permettra aux habitants des sept communes d'être reçus directement par cette dernière. Ils obtiendront ainsi une première analyse de leur situation d'endettement et des solutions qui pourraient s'offrir à eux. L'échange et la collaboration autour des situations d'endettement entre nos deux entités seront facilités.

Les communiers de Corsier (3 personnes) ont pu pour la première fois profiter de notre Action impôts permettant à des personnes ayant peu de moyens de pouvoir déposer leur déclaration d'impôt au Service social littoral, moyennant une faible participation financière. Celles-ci sont ensuite effectuées par un mandataire que les communes rétribuent.

Je tiens à remercier ici, l'ensemble des collaborateurs du service, des mairies et des magistrats pour leur soutien, leur confiance et leur collaboration durant cette année.

STATISTIQUES

Situations suivies en 2024 à Corsier

- 10 en 2022
- 12 en 2023
- 18 en 2024

Etat des nouvelles situations 2023

Nouvelles situations	2023	2024
Corsier	9	9

La très grande majorité des habitants sollicite le service de leur propre initiative, une petite partie est adressée par la famille/voisins/entourage et le reste par le réseau de soin ou nos partenaires sociaux et préscolaire/scolaire.

Prestations financières

Le service peut également délivrer des prestations financières après une analyse approfondie de la situation sociale et financière de la personne ou de l'ensemble d'une famille. Il n'intervient qu'à titre subsidiaire, lorsque les droits auprès des autorités cantonales et fédérales ont été sollicités. Les prestations financières ne peuvent être que ponctuelles et occasionnelles et sont cadrées par un règlement. Les assistantes sociales peuvent également solliciter des fonds privés.

INFORMATION & ORIENTATION

Cette année 2024, plusieurs outils de monitoring ont été mis en place pour analyser la fréquentation du service, au-delà de l'accompagnement individuel de nos bénéficiaires.

Nombre d'entretiens téléphoniques avec une assistante sociale (sans ouverture de dossiers)

	2024
Anières	23
Collonge-Bellerive	59
Corsier	13
Hermance	3
Autres	3
Total	101

Permanence sociale à Corsier

La fréquentation de la permanence sociale à Corsier a toujours été très faible (maximum une personne par mois et parfois aucune) pour le 1^{er} semestre 2024. Le bureau a essentiellement été utilisé pour des rendez-vous fixés au préalable avec les assistantes sociales en raison du manque d'espace dans nos bureaux précédents.

Avec les nouveaux bureaux et l'arcade comportant toute la documentation en libre-service du Service social littoral, il ne fait plus sens de maintenir cette permanence à Corsier.

De plus, cela péjore la dynamique d'équipe qui ne peut profiter de ce moment pour se retrouver au complet.

ATELIER IMPÔT POUR LES 18-25 ans

OBJECTIF

Prévenir l'endettement et sensibiliser les jeunes à leurs droits et devoirs. Proposer des ateliers pour soutenir les 18-25 ans dans l'élaboration de leur première déclaration d'impôts et la création de leur compte «e-démarches», avec la collaboration de taxateurs de l'Administration Fiscale Cantonale.

Transmettre des informations clés et de la documentation ressource aux jeunes majeurs pour bien entrer dans le monde des adultes.

**FONDATION POUR L'ANIMATION SOCIOCULTURELLE (FASE)
 TRAVAILLEURS SOCIAUX « HORS MURS » (TSHM)**

L'équipe TSHM d'Arve-Lac intervient sur les onze communes du secteur. Elle développe des actions pour les jeunes âgés de 12 à 25 ans, au sein de l'espace public ou dans des lieux d'accueil libre (locaux ou salles de sport) mis à disposition par les communes.

Un certain nombre d'actions sont organisées par les TSHM eux-mêmes et certaines sont le fruit de collaborations avec les communes ou les associations locales.

L'usage des stages XP reste sans aucun doute l'outil principal des TSHM pour répondre aux besoins significatifs des jeunes. C'est à travers ces divers outils qu'il est possible à l'équipe d'identifier des besoins spécifiques et parfois d'aboutir à des suivis sociaux individuels établis.

Les actions à Corsier

Mois	Événement	Action proposée	Jeunes employés Stage XP
Juin	Promotions	Stand graph / Maquillage / Crêpes	7 jeunes
Juin	Mélodies sur les rives	Stand crêpes	2 jeunes
Août	Mélodies sur les rives	Stand crêpes	2 jeunes
Septembre	Caisse à savon	Maquillage enfants	5 jeunes
Octobre	Fête de la courge	Stand graph / Maquillage / Jeux / Prévention	6 jeunes
Décembre	Fenêtre de l'Avent	Jeux / Crêpes / Karaoké	1 jeune

Tournée

Les jeudis et vendredis, l'équipe est mobile sur l'ensemble du territoire avec son camping-car et va à la rencontre des jeunes au sein de l'espace public.

Cela permet d'observer les dynamiques du territoire, entretenir le lien avec les jeunes et se présenter auprès de personnes qui ne nous connaissent pas.

Communication et diffusion d'information

Un programme des actions proposées pour l'ensemble du territoire est produit mensuellement. Il est important pour les TSHM de regrouper les informations dans un document qui est diffusé aux partenaires de la région et sur les réseaux sociaux (Facebook et Instragram). De plus, toutes les actions proposées au sein de la région par l'équipe des TSHM Arve-Lac sont ouvertes aux jeunes de toutes les communes du territoire Arve-Lac.

Les programmes mensuels produits par l'équipe, ainsi que certains flyers, sont faits par un jeune de Corsier qui est également moniteur au sein de l'équipe.

Suivez l'équipe sur Instagram : @arvelac, Facebook : Tshm Arve-Lac

Remerciements

Nous tenons à remercier la commune de Corsier ainsi que les associations avec lesquelles nous avons eu la chance de collaborer. Les relations sont bonnes et enrichissantes, cela permet l'émergence de nouvelles collaborations qui offre de belles opportunités aux jeunes de la région pour expérimenter et apprendre de nouvelles compétences via les stages XP mis en place durant les événements.

Texte rédigé par les TSHM

GESTION DES DECHETS

Collecte des déchets de cuisine

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
2023					1	1.3	0.78	0.79	0.9	1.1	1.15	1.02	8.1
2024	1	1.3	1.2	1	1.5	1.3	1.3	1.3	1	1.5	1.3	1.3	15

Une progression encourageante du tri des déchets alimentaires en 2024

Les données disponibles pour l'année 2024 mettent en évidence une progression notable en matière de tri des déchets alimentaires. Cette évolution positive témoigne de l'engagement croissant des administrés en faveur du tri à la source et de la réduction des déchets. Elle s'inscrit pleinement dans le cadre de la stratégie communale, en cohérence avec les exigences édictées par les autorités cantonales. Grâce à cette mobilisation collective, près de 15 tonnes de déchets alimentaires ont pu être soustraites du flux des ordures ménagères pour être orientées vers la filière de valorisation dédiée. Ce résultat constitue un signal fort de l'adhésion de la population aux objectifs de durabilité poursuivis par la commune et ouvre des perspectives encourageantes pour les années à venir.

À la date de rédaction du présent rapport, les données 2024 relatives aux autres fractions de déchets sont encore en cours de traitement. L'organisme chargé de leur collecte et de leur diffusion à l'échelle cantonale n'a pas encore publié les statistiques officielles. Toutefois, les premières tendances observées laissent entrevoir une diminution

significative des volumes de déchets urbains incinérés, illustrant une réponse positive des usagers aux orientations cantonales en matière de gestion durable des déchets. Un grand merci aux Corsiérois et Corsiéroises pour leur implication.

Journée de sensibilisation, une deuxième édition réussie

Samedi 25 mai 2024, une trentaine de jeunes et de familles ont participé à la deuxième édition de cette journée organisée par la mairie. Sous un soleil clément, les participants ont sillonné le village, les quais et les routes agricoles, récoltant un peu plus de 30 kg de déchets, quantité comparable à celle de 2023.

Les déchets collectés ont été enregistrés dans l'application *Net'Léman*, contribuant à la base de données de l'Association pour la sauvegarde du Léman (ASL), qui suit les flux de déchets dans la région lémanique.

L'événement, axé aussi sur la sensibilisation au tri et à la réduction des déchets, a été animé par un stand tenu par SIG-éco21 à l'éco-point du Séchant. Entre les diverses animations proposées par des associations locales et une verrée conviviale en présence des élus, la journée a pris des airs de fête éco-responsable.



ESPACES VERTS ET VOIRIE

Stations de recyclage

Dans le cadre de sa politique de réduction des déchets à la source, la commune a lancé en 2024 une campagne pour optimiser le tri des déchets des corbeilles publiques.

En partenariat avec la société Pet Recycling, acteur majeur dans ce domaine en Suisse, trois stations de recyclage ont été installées en phase test. Les secteurs concernés sont le quai et le NGS, ciblant particulièrement le verre, le PET et le papier/carton.

Les résultats étant satisfaisants, ces stations ont été acquises et définitivement installées. D'autres seront déployées dans divers secteurs de la commune.



PÔLE TECHNIQUE

1^{er} prix concours fleuris des communes genevoises



Abattage des arbres place de la poste

Deux érables, présentant des signes de faiblesse, ont été abattus à la poste à la suite d'un diagnostic établi lors d'un contrôle réalisé conjointement par le Pôle technique communal et l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN). Les trois cerisiers de la place ont également été abattus.

Ces travaux avaient été communiqués via un tout-ménage. Lors de l'abattage, le pôle technique a effectivement constaté que les érables avaient des branches creuses représentant un risque certain pour la sécurité de toutes et tous.



Plantations d'un verger à l'écoquartier de Prés-Grange

Comme annoncé lors de l'inauguration de l'embellissement de l'éco-quartier, un verger a été planté près des terrains de tennis.

Ce projet, mené par le pôle technique communal, permettra à chacun de profiter des fruits qu'il produira.

À noter : sur recommandation de l'OCAN deux cèdres de l'Himalaya ont également été replantés (route de Thonon et route de l'Église).



PLAN DIRECTEUR COMMUNAL

Suite à l'adoption du Plan directeur communal (PDCoM) de Corsier et du plan directeur des chemins pour piétons (PDCP) par le Conseil municipal lors de sa séance du 10 octobre 2023, et après les modifications apportées à l'issue des observations recueillies durant la consultation publique de mars-avril 2023, le PDCoM et le PDCP de Corsier ont été définitivement approuvés par le Conseil d'État lors de sa séance du 27 mars 2024. Le processus de révision de l'ancien PDCoM a débuté en 2017. Il a nécessité des centaines d'heures de travail en interne ainsi que l'intervention de plusieurs mandataires spécialisés.

Depuis l'entrée en vigueur du PDCoM, toute demande d'autorisation de construire est désormais analysée sur la base des orientations et objectifs fixés par ce document. Cette approche permet de garantir une mise en œuvre cohérente et progressive du PDCoM sur le territoire communal. Le PDCoM constitue un outil fondamental d'aménagement du territoire. Il permet de définir une vision à long terme du développement de la commune, en conciliant les besoins en logement, en infrastructures et en espaces publics avec la préservation du cadre de vie, des paysages et de l'environnement. À travers cet outil, la commune se dote des moyens nécessaires pour accompagner sa croissance de manière harmonieuse, durable et conforme aux attentes de sa population.



Page de Garde – PDCoM de Corsier –
Version approuvée par le Conseil d'Etat lors
de la séance du 27 mars 2024

RÉAMÉNAGEMENT DU QUAI DE CORSIER

Un premier crédit de CHF 27'500, voté le 18 juin 2019, a permis d'initier une réflexion sur la création de zones à trafic modéré dans le centre du village et sur le quai de Corsier, et procéder à des comptages routiers fiables. Le 12 octobre 2021, le Conseil municipal a approuvé un crédit d'étude de CHF 150'000 pour la création d'une zone à trafic modéré et le réaménagement du quai de Corsier.



L'extension du périmètre du projet et des aménagements prévus a ensuite été préavisée positivement par la commission urbanisme, constructions et patrimoine. Le Conseil municipal a voté un complément de crédit de CHF 300'000 pour financer les études nécessaires pour le développement du projet, lors de sa séance du 10 octobre 2023. En 2024, l'image du projet a été affinée sur la base des retours issus du processus de concertation de 2023, et de la coordination technique approfondie avec les services de l'État (OCAN, OCT, CMNS, SERMA, GESDEC) ainsi qu'avec d'autres acteurs concernés (commune de Collonge-Bellerive, la CGN, les SIG et Swisscom).

Cette coordination s'est poursuivie en 2024 avec une implication particulière de l'Office cantonal de l'eau (OCEau). Étant donné que la majorité des travaux projetés se situent sur le domaine public cantonal, des études techniques complémentaires ont été nécessaires: analyses hydrauliques et de courantologie, diagnostics de pollution, expertises géotechniques et évaluations de sécurité des futurs aménagements. Parallèlement, des négociations entre la commune de Corsier et l'OCEau ont permis de poser les bases d'un accord pour l'établissement de concessions relatives au financement, à l'usage et à l'entretien des ouvrages lacustres. Dans ce même contexte et à la suite de la séance de la CUCP du 27 novembre 2024, les réaménagements des places d'amarrage et de la roselière sud ont été retirés du projet.



Plan réaménagement du Quai de Corsier, Source Varia bureau de paysage (2024)
Étude d'analyse de mobilité – Chemin du Nant-d'Aisy et route d'Hermance

Dans le cadre du projet de réaménagement du quai de Corsier, la portion terminale sera fermée à la circulation, à l'exception des accès résidents et véhicules de service (voirie, secours et incendie). Les habitants de la partie nord du chemin du Nant-d'Aisy devraient accéder au secteur et en sortir par la route d'Hermance.

Pour évaluer l'impact de cette fermeture sur la commune d'Anières et les riverains du chemin du Nant-d'Aisy, la commune de Corsier a mandaté, en septembre 2023, un bureau d'ingénieurs spécialisés en mobilité. Leur mission était de vérifier la capacité et la sécurité du carrefour concerné.

En avril 2024, la commune de Corsier, en collaboration avec la commune d'Anières et l'Office cantonal des transports (OCT), valide le lancement d'une étude de faisabilité. Cette étude vise à tester différentes options d'aménagement pour le carrefour.

La variante retenue en octobre 2024 nécessite l'acquisition de terrains privés. La suite des démarches revient donc à la commune d'Anières, qui entamera les discussions nécessaires pour obtenir les surfaces permettant d'améliorer l'accessibilité et la visibilité du carrefour.

CENTRALITÉ VILLAGEOISE

Création d'une zone de rencontre et réaménagement

Un premier crédit de CHF 27'500, voté le 18 juin 2019, a permis d'initier une réflexion sur la création de zones à trafic modéré dans le centre du village et sur le quai de Corsier, et à procéder à des comptages routiers fiables.

En 2021, la commune de Corsier a mandaté le bureau Citec Ingénieurs mobilité conseil pour poursuivre des études de mobilité et proposer une future zone de rencontre au centre du village.

Le 10 octobre 2023, un crédit complémentaire de CHF 75'000 est approuvé pour l'étude d'avant-projet visant à la création d'une zone de rencontre et au réaménagement d'un périmètre au centre du village.

Un crédit d'étude complémentaire de CHF 125'000 est voté à la majorité par le Conseil municipal lors de sa séance du 21 mai 2024, permettant de poursuivre les études de projet et jusqu'à la demande d'autorisation de construire.

Les études du projet, présentées à la séance conjointe CUCP et CTSM du 18 mars 2024, sont préavisées favorablement, permettant aux mandataires de lancer la consultation bilatérale des services et instances concernés. La finalisation du projet et la préparation du dossier de demande d'autorisation de construire se poursuivent en 2025.

Étude de mobilité – Campagne de comptages et relevés des vitesses

Les commissions transport, sécurité et mobilité, et urbanisme, constructions et patrimoine lors de la séance conjointe du 18 mars 2024, préavisent favorablement le lancement d'une étude de mobilité dans le prolongement du projet de création d'une zone de rencontre au centre du village.

Dans ce contexte, le Conseil municipal approuve à la majorité l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 40'000 pour la réalisation d'une étude d'opportunité sur la mobilité dans le village, notamment sur les chemins Neuf, du Château, des Gravannes, du Prés-Puits et pour une partie du chemin des Ambys et de la route du Lac.

Afin d'alimenter cette étude, une campagne de comptages et vitesses est lancée pendant le mois de juin 2024. Les résultats de cette campagne sont présentés à la commission transport, sécurité et mobilité lors de la séance du 26 août 2024.

PRÉS-GRANGE

Modification de Zone N°30'261

L'extension du nouveau groupe scolaire (NGS) étant prévue sur une zone agricole, une modification du zonage est nécessaire afin de déclasser une surface d'environ 430 m² en zone destinée à un équipement public. Le Conseil municipal, lors de sa séance du 3 septembre 2024, a voté favorablement la résolution relative à la modification des limites de zones, conformément au plan n°30261-518, au lieu-dit Les Prés-Grange. L'enquête technique, démarrée en octobre 2023, a donné lieu à une synthèse publiée en mars 2024, faisant état d'un avis favorable de l'ensemble des services consultés.

La phase d'enquête publique se déroulait du 30 octobre au 29 novembre 2024. Le projet pouvait être consulté à la mairie ou directement au département du territoire. Aucune observation n'a été formulée dans le cadre de l'enquête publique.

À la suite de cette enquête, le Conseil municipal avait 60 jours pour préavisier le projet de modification de zone, sous forme d'une délibération.

Division-réunion parcellaires et constitution de servitudes

Le dossier de mutation parcellaire préparé par les ingénieurs géomètres, illustrant la création d'une servitude d'usage public qui entoure les quatre bâtiments composant l'écoquartier, est validé par l'office de l'urbanisme en avril 2023.

L'acte notarié signé en octobre 2023 est déposé au registre foncier le 14 décembre 2023.

L'inscription des nouvelles servitudes et la mise à jour du cadastre ont été réalisées pendant l'année 2024.

RÉAMÉNAGEMENT DU CIMETIÈRE

Le cimetière a récemment fait l'objet d'un réaménagement complet afin de garantir une meilleure définition des emplacements et d'alignement des tombes. Les travaux réalisés ont permis de structurer les lieux de manière plus claire et harmonieuse, facilitant l'entretien et l'accès pour les familles.

En réponse à l'augmentation des demandes liées à la crémation, un columbarium a également été créé. Ce nouvel espace complète l'offre funéraire et s'inscrit dans une démarche d'adaptation aux besoins actuels de la population. Concernant la végétation, il a été choisi de planter des essences plus adaptées au lieu.

RÉSEAUX SECONDAIRES

Travaux d'entretien constructifs

Dans le cadre de la mise à jour du Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE) de la commune de Corsier, une synthèse des déficiences relevées ces dernières années par l'exploitant (SIG) sur le réseau secondaire d'assainissement de la commune a été réalisée par le bureau CERA SA. Ces défauts, qui nécessitent des travaux de robotique au niveau de certains collecteurs, ont fait l'objet d'un programme de travaux décliné sous la forme d'une fiche action pour l'année 2024 (E.15.1.19).

Les travaux de robotique ont essentiellement été réalisés pour le traitement de la carbonatation, du calcaire et de certaines fissures. Concernant le réseau secondaire, les travaux et honoraires liés au remplacement du collecteur EP ont été remboursés dans leur totalité par le FIA dans l'année courante.

Remplacement d'un collecteur d'eaux pluviales – Route de Thonon entre les chambres 570EP et 571EP

Afin de profiter des travaux de la nouvelle conduite d'eau sanitaire de SIG sur la route de Thonon, réalisés par l'entreprise SIMOND SA, et selon l'analyse du rapport des passages caméras, la commune, avec l'appui du bureau CERA SA, a remplacé le collecteur EP se trouvant entre les chambres 570EP et 571EP afin de garantir la pérennité du réseau. S'agissant du réseau secondaire, les travaux et honoraires liés au remplacement du collecteur EP seront remboursés par le FIA sur 40 ans, par le biais de loyers annuels dès l'année 2025.



ENTRETIEN DES PONCEAUX

Au total, 4 ponceaux sont de la responsabilité de la commune de Corsier:

- chemin du Nant-d'Aisy (limitrophe avec Anières)
- chemin des Ambys (limitrophe avec Anières)
- route de la Côte d'Or (limitrophe avec Anières)
- chemin de la Vv-Verte

Lors de l'avancement du projet durant l'année 2024, l'Office des autorisations de construire a formulé la nécessité de déposer une demande d'autorisation de construire définitive (DD) pour les ponceaux situés en zone forêt et en secteur piscicole. De plus, les autorités compétentes ont informé la commune de l'obligation de réaliser les travaux entre le 1^{er} juin et le 30 septembre afin de respecter la reproduction des perches présentes dans le Nant-d'Aisy et l'Hermance.

En raison de ces démarches et contraintes administratives, les travaux seront réalisés durant l'année 2025 en collaboration avec la commune d'Anières.

CANALISATIONS PRIVÉES COMMUNALES

L'entretien des canalisations communales privées a débuté en 2024 et va s'étendre sur les années à venir avec les travaux suivants :

Route de Bellebouche:

- Mise en conformité du raccord diluant (1 grille EP) présent sur le tronçon 631-632EU (schéma 1)
- Travaux de robotique / curage du collecteur 713-714EP et curage du collecteur 714-715EP (schéma 2)

- Curage du collecteur 715-716EP et travaux de robotique (schéma 2)
- Curage des collecteurs 716-717EP, 717-718EP et 718EP-raccord aval (schéma 2)



Schéma 1



Schéma 2

Route du Lac:

- Fraisage/curage du collecteur 90-91EP (Schéma 3)
- Curage du collecteur 458-457EU (Schéma 3)
- Bétonnage du collecteur 459-458EU (Schéma 4)



Schéma 3



Schéma 4

Route de Covéry et chemin des Fenasses:

- Changement d'un couvercle de sac de route à la route de Covéry (Schéma 5)
- Remplacement de coupe-vent d'une ou deux grilles de route au chemin des Fenasses (Schéma 6)



Schéma 5



Schéma 6

DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

En février 2024, Swisscom est venu présenter à la commune de Corsier le projet de déploiement de la fibre optique sur le territoire communal. L'objectif de Swisscom est d'équiper gratuitement l'ensemble des habitations de la commune en fibre optique sous réserve de l'acceptation des propriétaires. Des courriers d'information ont été transmis à la population pour accompagner Swisscom dans son projet de déploiement de la fibre optique.

Des travaux seront à prévoir sur le territoire communal, notamment pour l'installation des câbles structurants (feeder) sur les réseaux routiers, puis dans un second temps chez les propriétaires (drop). Le planning des travaux communiqué par Swisscom se déroulera sur les années 2024 et 2025.

AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE - STATISTIQUES

- 44 dossiers déposés
 - 23 demandes pour procédure accélérée (APA)
 - 16 demandes définitives (DD)
 - 5 demandes de démolition (M)
- 15 dossiers décidés
- 15 dossiers terminés
- 5 dossiers en chantier
- 7 dossiers en instruction
- 2 dossiers en synthèse

Source AC-DEMAT

TRAVAUX BÂTIMENTS

HANGAR DE LA VOIRIE - DEMANDE D'AUTORISATION DE CONSTRUIRE

En août 2023, des fissures d'une ampleur inhabituelle ont été constatées sur les façades Sud et Est du bâtiment de voirie situé au chemin du Pré-Puits 50. Un élargissement du joint entre les dalles intérieures a également été observé.

La commune a alors mandaté une équipe composée d'un architecte, d'un ingénieur civil et d'un charpentier-couvreur afin de mener des investigations et déterminer si ces dégradations présentent un potentiel risque pour la sécurité des utilisateurs. Les rapports d'expertise ont révélé des déformations structurelles nécessitant des travaux de renforcement du bâtiment, sans risque immédiat pour l'équipe du pôle technique.



Le dossier de demande d'autorisation de construire, relatif aux travaux de renforcement structurel et à l'entretien de la toiture, a été déposé en février 2024 et a reçu l'approbation du Département le 24 mai 2024. Au cours de l'été, le projet d'exécution est finalisé et les appels d'offres sont envoyés aux entreprises durant le troisième trimestre de l'année. Le début des travaux est prévu pour le premier trimestre 2025.

Lors de sa séance du 10 décembre 2024, le Conseil municipal vote à la majorité un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 65'000 pour l'année 2025, destiné à la réalisation des travaux de renforcement structurel prévus au premier trimestre.



CRÈCHE DE L'ÎLE AUX MÔMES

Installation de stores en façade

La crèche de l'Île aux Mômes, située dans le quartier de Prés-Grange, dispose d'une aire de jeux en terrasse orientée à l'Est. Durant l'été, cette zone devient difficilement utilisable en raison de la chaleur intense accumulée par le revêtement en caoutchouc.

Afin d'améliorer le confort des enfants et du personnel, la mairie de Corsier a validé en juin 2024 l'installation de cinq stores en toile sur la façade. Le montant de l'intervention, incluant les travaux de raccordement et l'installation électrique, s'élève à environ CHF 19'500.

Les stores ont été posés durant la première quinzaine d'août 2024.



Raccordement à la fibre optique intercommunale

Dans le cadre de la modernisation et de l'harmonisation des outils informatiques des crèches du GIPEC, l'établissement de Corsier est désormais raccordé à la fibre optique intercommunale. Ce raccordement permet un accès optimal et sécurisé aux programmes informatiques partagés.

La commune a profité des travaux réalisés par les Services Industriels de Genève (SIG) sur la route de Thonon pour effectuer, de manière coordonnée, les travaux de raccordement nécessaires.

AGS ET LA POMME – RÉNOVATION DE LA BARRIÈRE

La barrière et les portails périphériques du préau de l'AGS et de La Pomme ont été entièrement rénovés et repeints.



PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES – AGS ET PRÉS-GRANGE

Un crédit d'investissement de CHF280'000 a été voté en 2023 pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur les toitures de l'AGS et de Prés-Grange.

Durant l'année 2024, un bureau a été mandaté à la suite d'un appel d'offres pour mettre à jour le projet et préparer un appel d'offres pour la réalisation des travaux.

Lors de la mise à jour de l'avant-projet, il n'a pas été trouvé de terrain d'entente entre le mandataire et la commune. Le projet présenté ne correspondait pas aux volontés financières et techniques communales. Un second bureau a été mandaté afin de proposer un nouveau projet.

ABRI PC ET POSTE DE COMMANDEMENT

Entretien

En collaboration avec l'ORPC Lac et l'OCCPAM, les travaux d'entretien suivants ont été réalisés dans l'abri de protection civile et le poste de commandement :

- prolongement du conduit de cheminée de la génératrice à diesel,
- révision de la citerne de la génératrice à diesel (contrôle des 10 ans),
- contrôle des grilles de sol et remplacement des joints caoutchouc,
- remplacement de 5 bacs aluminium (lavabos) dans les sanitaires du poste de commandement,
- entretien des sanitaires et des réseaux sanitaires des WC du poste de commandement,
- remplacement des joints, réglages et traitement antirouille des portes et fenêtres blindées,
- remplacement des nattes filtrantes,
- révision de la pompe à main de la cuisine de l'abri PC,
- contrôle de la surpression.

Ces travaux sont en partie subventionnés par l'OCCPAM et la Confédération.

Remplacement des luminaires du 1^{er} sous-sol de l'abri PC

Dans le cadre de l'engagement de la commune de Corsier au programme éco21 développé par les Services Industriels de Genève dans le but de réduire les consommations d'énergies, les luminaires du 1^{er} sous-sol de l'abri PC ont été remplacés. Le système choisi a permis de réduire de 8% le nombre de luminaires installés et devrait permettre d'économiser jusqu'à 58% des consommations actuelles.

TENNIS

Travaux de réfection du terrain n°4

La commune a finalisé les travaux de réfection du terrain de tennis n°4 ainsi que du mur du petit terrain.

L'intervention a porté sur plusieurs éléments : le remplacement complet du revêtement de sol, la pose d'un nouveau filet et d'accessoires ainsi que le renouvellement du mur de tennis. Ces travaux réalisés entre février et avril 2024 par l'entreprise Realsport avaient pour objectif d'assurer la sécurité des usagers et d'améliorer le confort de jeu et de prolonger la durée de vie des installations.

Contrôle d'accès au club-house et sur les courts de tennis

À la demande du club de Tennis, un système d'ouverture par badge physique ou mobile, basé sur le cloud EVVA Airkey, a été installé sur les 5 portes des courts de tennis et sur la porte du club house. La commune de Corsier a participé financièrement à hauteur de 30% pour la réalisation de ce projet.

TRANSPORTS ET MOBILITÉ

BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Dans le but d'encourager la mobilité électrique et de faciliter l'accès à des solutions de recharge, deux nouvelles bornes publiques ont été installées sur le territoire communal. Elles se trouvent au chemin Neuf, sur la place de la Poste, ainsi qu'à la route de l'Église 34, à proximité immédiate de la place «Mobility».

Ces bornes ont été mises en service le 10 octobre 2024. Leur installation a nécessité des travaux de génie civil, comprenant notamment des fouilles pour les raccordements électriques, la mise en place de la signalisation et du marquage au sol. Des barrières de protection ont également été posées devant chaque borne afin de les sécuriser contre les chocs.



NOUVELLE SIGNALÉTIQUE – QUAI DE CORSIER

Face à l'augmentation du stationnement sauvage le long des berges du quai de Corsier, en particulier par les deux-roues motorisés et sur la rampe de mise à l'eau, la commune a décidé de renforcer les mesures existantes.

Un bureau spécialisé en mobilité a été mandaté pour mener une étude, en collaboration avec l'office cantonal des transports. Cette analyse a permis d'identifier des solutions concrètes pour améliorer la lisibilité et le respect de l'interdiction de stationner sur l'espace public.

Les travaux réalisés fin mai 2024 comprennent l'installation d'un panneau d'interdiction à l'entrée du débarcadère et la mise en place d'un marquage au sol visible sur la rampe de mise à l'eau. Ces aménagements visent à mieux faire respecter les règles, préserver l'accessibilité du site et garantir la sécurité de tous les usagers.



ABONNEMENT ANNUEL UNIRESO



Pour 2024, les autorités communales ont maintenu la subvention de CHF150 pour tout achat d'un abonnement annuel Unireso de transports publics.
Un montant de CHF56'550 a été pris en charge par la commune.

Âges	Nbre abonnements
moins de 10 ans	0
10-19 ans	125
20-29 ans	60
30-39 ans	35
40-49 ans	40
50-59 ans	48
plus de 59 ans	69
Total	377

CARTE CFF



En décembre 2023, un nouveau système a été mis en place par les CFF. Dorénavant, les cartes sont nominatives et en vente à la réception de la mairie uniquement aux résident-es de Corsier.
Les prix varient en fonction de la date choisie et des options (1^{ère} ou 2^{ème} classe, abonnement demi-tarif).
L'utilisation sur la plupart de réseaux de transports publics (bateaux, cars postaux, bus et tram) reste identique.
232 cartes journalières ont été vendues de janvier à décembre.

CGN



La commune met à disposition des habitants-es des communes CoHerAn (Corsier, Hermance et Anières), 4 cartes journalières valables sur tous les services de la CGN sauf pour les croisières spéciales.
39 cartes ont été offertes aux Corsiérois et Corsiéroises s en 2024



Crédit photo: Sébastien Tavares Gomes

MOBILITY



Depuis 2021, la commune et Mobility offrent un crédit de circulation de CHF30 lors de la première réservation, non renouvelable annuellement. Les frais facturés tiennent compte du nombre de kilomètres parcourus et de la durée d'utilisation.

Le véhicule se trouve au 40 route de l'Église (quartier Prés-Grange).

Quelques chiffres pour 2024 :

- 146 réservations
- 814 heures réservées
- 5'716 kilomètres parcourus

OFFRES ET PRESTATIONS À LA POPULATION

BILLETTERIE CULTURE, SPORT ET 7^{ème} ART



Des billets sont offerts à la population.

Cinéma 17 et Cinérama Empire

6 places par mois pour adulte ou enfant (2 maximum par mois et par ménage) valables pour l'un ou l'autre des deux cinémas. Date d'utilisation libre.

FC Servette

Pour chaque match à Genève, 6 places pour adulte ou enfant (2 maximum par ménage).

Grand Théâtre de Genève

Tirage au sort pour 2 places pour chacune des six dates choisies de la saison 2024-2025.

PADDLE



Avec la collaboration de l'entreprise EQUIP, la commune a mis à disposition un système de location de paddles en libre-service durant l'été de juillet à octobre.

Un code promo pour 1h gratuite par foyer est offert par la commune.

Quelques chiffres pour 2024 :

- 345 réservations
- 220 utilisateurs et utilisatrices
- 72 minutes - Durée moyenne par session
- 8 codes promos utilisés

SAVE A LIFE – DÉFIBRILLATEUR



Save a Life a pour but de développer et cartographier le réseau de tous les défibrillateurs sur le territoire cantonal avec le développement d'une application pour smartphone qui permet de géolocaliser les appareils et les premiers répondants disponibles et de les mettre en relation avec la centrale 144 lorsqu'un arrêt cardiaque est annoncé.

Afin de continuer à soutenir cette action, la commune prend en charge les frais de la formation BLS-AED certifiée SRC (normes internationales) de Save a life. Aucune demande n'a été émise en 2024.

PRESTATIONS À LA MAIRIE



Le personnel du guichet de la mairie a délivré

- 76 cartes d'identité
- 137 médailles de chien
- 30 attestations et/ou certificats de l'Office cantonal de la population et des migrations

Des bols, des insignes du 1^{er} août et des livres sur la commune sont également en vente.

COMPTE RENDU FINANCIER DE L'EXERCICE 2024



GÉNÉRALITÉS

Organisation

L'exercice 2024 a été marqué par l'engagement d'un nouveau responsable des finances qui a pris ses fonctions au mois de mai 2024.

Après une phase d'analyse, des travaux de réorganisation ont été conduits. Il a été procédé à la mise en place de la dématérialisation des flux financiers et de la numérisation des factures, mais aussi à la mise en place du BIM, un module du progiciel Opale pour la gestion des biens immobiliers.

La mise en place du BIM a permis de répondre à une remarque formulée par l'organe de révision depuis de nombreuses années. Concrètement, la présentation des objets immobiliers de la commune est à présent nettement plus détaillée et correspond aux standards demandés par le service des affaires communales (SAFCO).

S'agissant de la mise en place de la dématérialisation du traitement des factures fournisseurs, celle-ci permet de simplifier le traitement des factures et notamment de veiller au strict respect des compétences en matière d'engagement financier communal fixées par les directives internes.

Pour l'exercice 2024, des informations supplémentaires sont fournies pour améliorer la clarté des comptes. Tel est le cas notamment, compte tenu de leur importance, des subventions versées et des charges de transferts, qui se retrouvent dans l'annexe 15 des comptes annuels. En effet, hors éléments fiscaux et imputations internes, ces dépenses s'élèvent à un montant total de 2'728'914 francs sur des charges globales de 10'484'180 francs, soit plus de 26% des charges communales. Sur la base d'une analyse menée par l'Association des communes genevoises (ACG) concernant les frais de perception de l'impôt prélevés par l'Administration fiscale cantonale, la commune s'est jointe au recours déposé contre l'Etat de Genève. En effet, les frais de perception sont prélevés systématiquement à hauteur de 3% de l'impôt, alors qu'ils ne devraient couvrir que les coûts effectifs de la prestation. Or ceux-ci sont nettement moindres. L'ensemble des communes genevoises s'est joint à la démarche judiciaire.

Dans le cadre d'une analyse comparative des comptes 2024 versus 2023, il convient de relever que le revenu extraordinaire 2023 lié à la réévaluation des biens immobiliers du patrimoine financier de la commune n'est naturellement pas reconduit en 2024. Il s'agissait d'un montant (non-monétaire) de près de 11 millions qui correspondait à l'actualisation de la valeur de nos immeubles. Cette réévaluation intervient tous les cinq ans selon les normes comptables harmonisées entre les cantons.

Organe de Révision :

Après sept ans de révision, la société ECHO a procédé une ultime fois à la revue des comptes et du Système de contrôle interne de la commune. À la suite d'un appel d'offre, le nouvel organe de contrôle qui certifiera les comptes communaux sera désigné.

Dans son dernier rapport, la société ECHO n'a émis aucune observation majeure.

Constat financier

L'exercice 2024 a permis de dégager un excédent de revenus de 3'094'436 francs. Le résultat d'exploitation est quant à lui de 7'301'834 francs, soit en hausse de 2'331'605 francs.

Cet excédent résulte de revenus s'élevant à 38'263'363 francs et de charges à 35'168'927 francs.

Ce résultat 2024 peut paraître nettement moins favorable que celui connu en 2023, lequel se montait à plus de 15 millions de francs. Il convient toutefois de se pencher de manière plus précise sur certains éléments particuliers.

- Variation du résultat d'exploitation 2023/2024 : + 2'331'605 francs
- Diminution de la provision fiscale : - 1'748'369 francs
- Comptabilisation d'amortissements complémentaires : 5'078'686 francs
- Aucune réévaluation du patrimoine financier en 2024 (réévaluation en 2023 ayant engendré un revenu extraordinaire de 10'984'841 francs)

La décision communale de procéder à des amortissements complémentaires s'explique par la volonté de la commune de disposer de la marge de manœuvre nécessaire pour faire face aux nombreux investissements d'importance programmés dans les 5 années à venir. Il s'agira notamment de l'agrandissement de l'école, de l'aménagement du quai de Corsier et de la circulation au centre du village.

Pour en revenir aux revenus, leur montant élevé résulte des importants impôts communaux perçus. Paradoxalement, la hausse des charges trouve également son origine, indirectement, dans la hausse des estimations fiscales au travers des provisions à constituer, notamment pour la péréquation financière intercommunale. Le total des provisions en 2024 est de 36'472'449 francs.

Charges

Les charges de personnel et indemnités de fonction (nature 30) ont enregistré un dépassement de quelques 75'000 francs. Celui-ci s'explique par la création de deux provisions. La première couvre les vacances et heures supplémentaires du personnel communal à hauteur de 60'000 francs. La seconde est destinée aux indemnités de fin de fonction des magistrats, selon les nouvelles dispositions légales en vigueur depuis 2024, d'un montant de 66'000 francs.

Sans ces deux éléments imprévus lors de l'établissement du budget, les charges de personnels et indemnités de fonction auraient été dans l'enveloppe financière votée par le Conseil municipal.

S'agissant des biens, services et marchandises (31), l'analyse de cette nature est faussée (non dépensé de 2'536'000 francs) en raison de la variation importante de la provision sur le reliquat d'impôts des exercices antérieurs et de l'exercice annuel (réduction de 1'788'193 francs). En neutralisant cette variation, il appert que le solde s'élève à 2'565'696 francs, soit un montant inférieur de 787'006 francs au budget voté. Ce non-dépensé illustre la gestion rigoureuse des deniers publics par la commune.

Les amortissements ordinaires (33) sont en hausse et en dépassement de 445'500 francs. Ce dépassement s'explique par la décision d'acquisition du pavillon scolaire provisoire. En effet, dans le cadre de l'établissement du budget aucun amortissement n'était prévu puisqu'il devait s'agir initialement d'une location.

Les charges financières (34) dépassent de 154'800 francs le budget. Ceci s'explique par des frais d'entretien et de conciergerie des immeubles de Prés-Grange plus importants que les années précédentes et non prévisibles (taux de rotation des locataires plus important, entre autres).

L'écart au budget constaté pour les charges de transfert (36), supérieures de 20,03 millions de francs, est constitué essentiellement de la provision pour la péréquation financière intercommunale qui a été alimentée de 20,02 millions.

Revenus

La raison principale de cet excédent de revenus pour la commune tient essentiellement aux revenus fiscaux (40). En effet, ces derniers représentent la somme de 32,80 millions sur un total 38,26 millions. Au regard de l'exercice 2023 on peut constater, au contraire des années précédentes, une stabilisation des revenus fiscaux puisque la variation n'est que de 1,32 millions.

Les autres revenus se constituent principalement des revenus du patrimoine financier, notamment pour les immeubles de Prés-Grange qui présentent des revenus de locations pour 1,48 millions.

Il convient également de relever pour cet exercice, selon la demande du SAFCO, qu'il a été procédé à la dissolution d'une provision (nature 43) pour la péréquation financière des exercices antérieurs 2,80 millions. Les autres revenus se composent des revenus de placements financiers sur le marché à court terme, du produit de locations de salles, d'imputations internes, de subventions reçues mais aussi, du remboursement du fonds intercommunal d'assainissement (FIA) (46) 240'000 francs. Ce montant neutralise les charges d'entretien du réseau communal pour un montant équivalent.

CONCLUSION

L'exercice 2024, tout comme cela avait été le cas en 2023 et 2022, s'est révélé extraordinaire, toujours en raison des revenus d'impôts d'un niveau très important mais toutefois plus prévisible que les exercices précédents.

Toutefois, les 32,8 millions de revenus fiscaux enregistrés aux comptes 2024 s'accompagnent de charges induites qui se matérialisent sous forme de provisions et qui conduisent à modérer l'enthousiasme que pourrait susciter cette manne. Dans les années à venir, Corsier continuera à payer un lourd tribut à la péréquation financière intercommunale. La situation reste toutefois particulièrement positive pour les finances publiques de la commune qui peut s'appuyer sur une pérennité fiscale à moyen terme selon les experts du département cantonal des finances. Nonobstant cette situation, la commune a poursuivi sa politique d'anticipation des amortissements afin de dégager les moyens nécessaires pour aborder le plus gros investissement de son histoire avec la rénovation et l'agrandissement de l'école primaire qui débutera en 2025.

Des amortissements complémentaires, de plus de 5 millions, ont une nouvelle fois été comptabilisés. Ils ont également été rendus possibles par la parfaite maîtrise des charges courantes de la commune.

En conclusion, les finances communales sont saines et les charges maîtrisées, permettant d'appréhender les défis financiers et structurels futurs avec sérénité.

COMPTES ANNUELS 2024

Commune de Corsier

* * * * *

1. MESSAGE DE L'EXECUTIF

L'exercice 2024 a dégagé un excédent de revenus de CHF 3'094'436.09, soit des revenus pour CHF 38'263'363.94 et des charges pour CHF 35'168'927.85

Comptes Annuels
2024
de la commune de Corsier
Conseil Municipal du 16.05.2025

1	MESSAGE DE L'EXÉCUTIF	
2	BILAN	3n
3	COMPTES DE RESULTAT à 3 niveaux	2n
4	COMPTES DE RESULTATS par Fonction	2F2n
5	COMPTES DES INVESTISSEMENTS par Fonction	2F2n
6	TABLEAU DE TRESORERIE	
7	REGLES REGISSANT LA PRESENTATION DES COMPTES	
8	PRINCIPES RELATIFS A LA PRESENTATION DES COMPTES	
9	ETAT DU CAPITAL PROPRE	
10	TABLEAU DES PROVISIONS	
11	TABLEAU DES PARTICIPATIONS	
12	TABLEAU DES GARANTIES ET DES ENGAGEMENTS CONDITIONNELS	
13	TABLEAU DES IMMOBILISATIONS	
14	EXPLICATIONS SUR LES CREDITS D'ENGAGEMENT OUVERTS > 5 ANS	
15	INDICATIONS SUPPLEMENTAIRES	
15	Annexes subventions	
16	INDICATEURS FINANCIERS	
17	CREDITS BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES	
18	RAPPORT DE REVISION	

02. Bilan au 31 décembre 2024

BILAN AU		31 décembre 2023	31 décembre 2024
1	ACTIF	97 123 705.38	112 821 368.83
10	PATRIMOINE FINANCIER	85 469 434.31	100 788 526.80
100	Disponibilités et placements à court terme	25 987 680.31	42 355 429.21
101	Créances	12 416 186.43	10 667 865.96
104	Actifs de régularisation	88 539.92	278 756.88
106	Marchandises et travaux en cours	0.00	35 802.00
107	Placements financiers	65 225.00	73 895.00
108	Immobilisations corporelles PF	46 911 802.65	47 376 777.75
14	PATRIMOINE ADMINISTRATIF	11 654 271.07	12 032 842.03
140	Immobilisations corporelles du PA	17 597 927.21	22 855 506.65
142	Immobilisations incorporelles	287 140.13	17 412.00
145	Participations, Capital social	587 878.00	587 878.00
146	Subventions d'investissements	1 248 138.42	1 509 148.41
148	Amortissements complémentaires cumulés	8 066 812.69-	13 145 499.16-
2	PASSIF	97 123 705.38	112 821 368.83
20	CAPITAUX DE TIERS	54 547 269.26	67 150 496.62
200	Engagements courants	959 021.03	428 285.28
201	Engagements financiers à court terme	0.00	0.00
204	Passifs de régularisation	141 095.75	166 292.85
205	Provisions à court terme	23 432 580.17	36 472 449.17
206	Engagements financiers à long terme	29 500 000.00	29 500 000.00
208	Provisions à long terme	0.00	67 885.00
209	Engagements envers financements spéciaux et fonds de de capitaux de tiers	514 572.31	515 584.32
29	CAPITAL PROPRE	42 576 436.12	45 670 872.21
294	Réserve de politique budgétaire (Réserve conjoncturelle)	2 000 000.00	2 000 000.00
299	Excédent/Découvert du Bilan	40 576 436.12	43 670 872.21

03. COMPTES DE RÉSULTATS
au 31 décembre 2024

09.05.2025

	Solde 2023	Budget 2024	Solde 2024
Charges d'exploitation			
30 Charges de personnel	2 735 315.48	2 877 100.00	2 952 456.51
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	8 017 767.49	3 352 702.00	817 326.85
33 Amortissement du patrimoine administratif	472 120.00	606 778.00	1 052 264.24
36 Charges de transfert	19 037 372.36	4 131 943.00	24 193 504.91
39 Imputations internes	182 400.00	181 500.00	187 250.00
Total des charges d'exploitation	30 444 975.33	11 150 023.00	29 202 802.51
Revenus d'exploitation			
40 Revenus fiscaux	34 123 664.84	19 092 995.00	32 801 334.67
42 Taxes	486 137.18	218 700.00	345 095.46
43 Revenus divers	61 711.00	36 000.00	2 800 000.00
46 Revenus de transferts	561 292.06	415 738.00	370 957.27
49 Imputations internes	182 400.00	181 500.00	187 250.00
Total des revenus d'exploitation	35 415 205.08	19 944 933.00	36 504 637.40
Résultat d'exploitation	4 970 229.75-	8 794 910.00-	7 301 834.89-
34 Charges financières	825 109.00	732 569.00	887 438.87
44 Revenus financiers	12 749 649.32	1 724 650.00	1 747 462.55
Résultat financier	11 924 540.32-	992 081.00-	860 023.68-
RESULTAT OPERATIONNEL	16 894 770.07-	9 786 991.00-	8 161 858.57-
38 Charges extraordinaires	1 891 775.00		5 078 686.47
48 Revenus extraordinaires	0.00	0.00	11 263.99
RESULTAT EXTRAORDINAIRE	1 891 775.00	0.00	5 067 422.48
RESULTAT TOTAL DU COMPTE DE RESULTATS	15 002 995.07-	9 786 991.00-	3 094 436.09-

		Comptes au 31.12	Budget	Comptes au 31.12
		2023	2024	2024
0	ADMINISTRATION GENERALE			
	TOTAL CHARGES	3'183'918.28	3'512'765.00	3'426'403.79
	TOTAL REVENUS	325'240.94	74'000.00	154'133.29
01	CONSEIL MUNICIPAL ET EXECUTIF			
	TOTAL CHARGES	324'102.94	422'700.00	446'196.23
	TOTAL REVENUS	0.00	0.00	-
30	Charges de personnel	264'724.45	303'100.00	361'139.70
31	Charges de biens et services	59'378.49	119'600.00	85'056.53
02	SERVICES GENERAUX			
	TOTAL CHARGES	2'859'815.34	3'085'165.00	2'980'207.56
	TOTAL REVENUS	325'240.94	112'650.00	154'133.29
30	Charges de personnel	2'430'418.38	2'525'000.00	2'538'685.31
31	Charges de biens et services	318'775.46	396'900.00	245'429.35
33	Amortissements du patrimoine administratif	0.00	36'000.00	22'938.89
36	Charges de transfert	110'621.50	127'265.00	127'284.01
38	Charges extraordinaires	0.00	0.00	45'870.00
42	Taxes	189'381.94	2'100.00	71'354.29
43	Revenus divers	61'711.00	0.00	-
44	Revenus financiers	74'148.00	74'550.00	66'935.00
48	Revenus extraordinaires	0.00	0.00	10'994.00
49	Imputations internes	0.00	0.00	4'850.00
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE			
	TOTAL CHARGES	593'353.33	833'385.00	1'181'799.70
	TOTAL REVENUS	45'003.29	22'500.00	37'229.05
11	SECURITE PUBLIQUE			
	TOTAL CHARGES	178'976.10	305'392.00	162'738.05
	TOTAL REVENUS	22'008.10	10'000.00	22'460.00
31	Charges de biens et services	79'234.10	0.00	63'710.05
36	Charges de transfert	99'742.00	105'392.00	99'028.00
42	Taxes	22'008.10	10'000.00	22'460.00
14	QUESTIONS JURIDIQUES			
	TOTAL CHARGES	38'731.30	51'315.00	42'934.50
	TOTAL REVENUS	8'420.00	9'000.00	8'835.00
36	Charges de transfert	38'731.30	51'315.00	42'934.50
42	Taxes	8'420.00	9'000.00	8'835.00
15	SERVICE DU FEU			
	TOTAL CHARGES	336'450.36	413'472.00	917'356.51
	TOTAL REVENUS	0.00	0.00	-
30	Charges de personnel	40'172.65	49'000.00	52'631.50
31	Charges de biens et services	60'451.71	123'500.00	80'455.08
33	Amortissements du patrimoine administratif	90'925.00	90'925.00	90'925.00
36	Charges de transfert	144'901.00	150'047.00	147'791.00
38	Charges extraordinaires	0.00	0.00	545'553.93
16	DEFENSE			
	TOTAL CHARGES	39'195.57	63'206.00	58'770.64
	TOTAL REVENUS	14'575.19	3'500.00	5'934.05
31	Charges de biens et services	23'083.94	46'200.00	42'702.48
36	Charges de transfert	16'111.63	17'006.00	16'068.16
42	Taxes	11'075.19	0.00	-
46	Revenus de transfert	3'500.00	3'500.00	5'934.05
2	FORMATION			
	TOTAL CHARGES	1'006'090.09	1'128'999.00	3'105'139.52
	TOTAL REVENUS	180'724.75	190'802.00	204'714.50
21	SCOLARITE OBLIGATOIRE			
	TOTAL CHARGES	1'006'090.09	1'128'999.00	3'105'139.52
	TOTAL REVENUS	180'724.75	190'802.00	204'714.50
31	Charges de biens et services	598'894.09	683'900.00	583'862.66
33	Amortissements du patrimoine administratif	0.00	0.00	557'204.86
36	Charges de transfert	407'196.00	445'099.00	434'072.00
38	Charges extraordinaires	0.00	0.00	1'530'000.00
42	Taxes	158'922.75	169'000.00	182'912.50
46	Revenus de transfert	21'802.00	21'802.00	21'802.00
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS, EGLISES			
	TOTAL CHARGES	1'330'611.99	673'182.00	655'081.69
	TOTAL REVENUS	22'173.90	15'100.00	27'926.67
32	CULTURE, AUTRES			
	TOTAL CHARGES	319'804.06	266'894.00	255'042.56
	TOTAL REVENUS	17'173.90	10'100.00	15'930.82
31	Charges de biens et services	247'401.66	210'000.00	203'570.91
36	Charges de transfert	72'402.40	56'894.00	51'471.65
42	Taxes	17'173.90	10'100.00	15'930.82
34	SPORTS ET LOISIRS			
	TOTAL CHARGES	1'010'807.93	406'288.00	400'039.13
	TOTAL REVENUS	5'000.00	5'000.00	11'995.85
31	Charges de biens et services	115'027.40	220'500.00	178'940.90
33	Amortissements du patrimoine administratif	72'288.00	72'288.00	72'288.00
36	Charges de transfert	100'721.53	113'500.00	76'523.08
38	Charges extraordinaires	722'771.00	0.00	72'287.15
42	Taxes	0.0	0.0	4'990.70
44	Revenus financiers	5'000.00	5'000.0	5'000.00
46	Revenus de transfert		0.0	2'005.15

		Comptes au 31.12 2023	Budget 2024	Comptes au 31.12 2024
4	SANTE			
	TOTAL CHARGES	12'914.60	19'000.00	18'000.00
	TOTAL REVENUS	0.00	0.00	-
42	SOINS AMBULATOIRES			
	TOTAL CHARGES	12'914.60	19'000.00	18'000.00
	TOTAL REVENUS	0.00	0.00	-
36	Charges de transfert	12'914.60	19'000.00	18'000.00
5	SECURITE SOCIALE			
	TOTAL CHARGES	1'538'723.30	1'863'575.00	3'475'687.25
	TOTAL REVENUS	356'229.28	249'160.00	243'828.00
54	FAMILLE ET JEUNESSE			
	TOTAL CHARGES	1'295'227.48	1'581'156.00	3'201'513.01
	TOTAL REVENUS	356'229.28	249'160.00	243'828.00
31	Charges de biens et services	29'126.13	39'000.00	74'430.14
33	Amortissements du patrimoine administratif	86'770.00	86'770.00	86'770.00
36	Charges de transfert	1'179'331.35	1'455'386.00	1'336'462.87
38	Charges extraordinaires		1'785'294.00	1'699'000.00
39	Imputations internes		0.00	4'850.00
42	Taxes	0.00	0.00	-
46	Revenus de transfert	173'829.28	67'660.00	61'428.00
49	Imputations internes	182'400.00	181'500.00	182'400.00
57	AIDE SOCIALE ET DOMAINE DE L'ASILE			
	TOTAL CHARGES	243'495.82	282'419.00	274'174.24
	TOTAL REVENUS	0.00	0.00	-
31	Charges de biens et services	0.00	0.00	7'140.29
36	Charges de transfert	243'495.82	282'419.00	267'033.95
6	TRANSPORTS			
	TOTAL CHARGES	442'417.56	348'987.00	1'160'791.00
	TOTAL REVENUS	38'185.81	7'500.00	11'624.60
61	CIRCULATION ROUTIERE			
	TOTAL CHARGES	291'895.11	224'600.00	181'946.40
	TOTAL REVENUS	6'853.50	0.00	1'017.45
31	Charges de biens et services	283'426.66	189'600.00	173'446.50
33	Amortissements du patrimoine administratif	0.00	26'500.00	-
36	Charges de transfert	8'468.45	8'500.00	8'499.90
42	Taxes	6'853.50	0.00	1'017.45
62	TRANSPORTS PUBLICS			
	TOTAL CHARGES	112'288.15	72'262.00	83'710.95
	TOTAL REVENUS	31'332.31	7'500.00	5'591.95
31	Charges de biens et services	46'901.15	19'102.00	18'963.95
36	Charges de transfert	65'387.00	53'160.00	64'747.00
42	Taxes	31'332.31	7'500.00	10'607.15
63	TRANSPORTS, AUTRES			
	TOTAL CHARGES	38'234.30	52'125.00	895'133.65
	TOTAL REVENUS	0.00	0.00	-
31	Charges de biens et services	1'109.30	0.00	-
33	Amortissements du patrimoine administratif	37'125.00	37'125.00	37'125.84
36	Charges de transfert		15'000.00	4'108.55
38	Charges extraordinaires		0.00	853'899.26
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE			
	TOTAL CHARGES	2'151'621.47	1'370'718.00	1'361'134.66
	TOTAL REVENUS	340'804.74	301'600.00	259'011.34
71	APPROVISIONNEMENT EN EAU			
	TOTAL CHARGES	8'984.60	10'200.00	15'388.40
	TOTAL REVENUS	0.00	0.00	-
31	Charges de biens et services	8'984.60	10'200.00	15'388.40
72	TRAITEMENT DES EAUX USEES			
	TOTAL CHARGES	1'545'506.69	464'170.00	452'592.35
	TOTAL REVENUS	310'914.49	281'000.00	239'924.54
31	Charges de biens et services	252'822.69	271'000.00	205'232.70
33	Amortissements du patrimoine administratif	123'680.00	193'170.00	123'679.65
38	Charges extraordinaires	1'169'004.00	0.00	123'680.00
42	Taxes	10'367.70	0.00	-
46	Revenus de transfert	300'546.79	281'000.00	239'924.54
73	GESTION DES DECHETS			
	TOTAL CHARGES	511'949.13	701'348.00	540'976.00
	TOTAL REVENUS	19'890.25	14'600.00	14'086.80
31	Charges de biens et services	497'534.42	689'300.00	528'716.78
36	Charges de transfert	14'414.71	12'048.00	12'259.22
42	Taxes	7'922.25	3'000.00	4'732.80
46	Revenus de transfert	11'968.00	11'600.00	9'354.00
75	PROTECTION DES ESPECES ET DU PAYSAGE			
	TOTAL CHARGES	2'000.00	3'000.00	3'500.00
	TOTAL REVENUS	0.00	0.00	-
36	Charges de biens et services	2'000.00	3'000.00	3'500.00
76	LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE L'ENVIRONNEMENT			
	TOTAL CHARGES	0.00	0.00	20'300.50
	TOTAL REVENUS	0.00	0.00	-
36	Charges de transfert	0.00	0.00	20'300.50
77	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, AUTRES			
	TOTAL CHARGES	959.20	8'000.00	20'255.48
	TOTAL REVENUS	10'000.00	6'000.00	5'000.00
31	Charges de biens et services	959.20	8'000.00	20'255.48
42	Taxes	10'000.00	6'000.00	5'000.00

04. COMPTES DE RESULTATS -2F2n - au 31 décembre 2024

09.05.2025

		Comptes au 31.12	Budget	Comptes au 31.12
		2023	2024	2024
79	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE			
	TOTAL CHARGES	82'221.85	184'000.00	308'121.93
	TOTAL REVENUS	0.00	0.00	-
31	Charges de biens et services	20'889.85	120'000.00	38'393.80
33	Amortissements du patrimoine administratif	61'332.00	64'000.00	61'332.00
38	Charges extraordinaires	0.00	0.00	208'396.13
8	ECONOMIE PUBLIQUE			
	TOTAL CHARGES	0.00	97'000.00	107'004.86
	TOTAL REVENUS	101'518.04	0.00	-
87	COMBUSTIBLES ET ENERGIE			
	TOTAL CHARGES	0.00	97'000.00	107'004.86
	TOTAL REVENUS	101'518.04	0.00	-
31	Charges de biens et services	0.00	0.00	76'670.31
42	Taxes	762.85	2'000.00	670.30
44	Revenus financiers	100'755.19	95'000.00	106'334.56
9	FINANCES ET IMPÔTS			
	TOTAL CHARGES	22'902'208.71	2'130'981.00	20'784'890.24
	TOTAL REVENUS	46'754'973.65	20'673'271.00	37'217'891.63
91	IMPOTS			
	TOTAL CHARGES	6'287'263.11	567'027.00 -	756'414.66
	TOTAL REVENUS	34'177'342.37	19'121'871.00	32'839'786.14
31	Charges de biens et services	5'344'783.30	0.00 -	1'760'405.50
36	Charges de transfert	942'479.81	567'027.00	1'003'990.84
			0.00	-
40	Revenus fiscaux	34'123'664.84	19'092'995.00	32'801'334.67
42	Taxes	5'062.69	0.00	9'003.15
46	Revenus de transfert	48'614.84	28'876.00	29'178.33
48	Revenus extraordinaires		0.00	269.99
92	CONVENTIONS FISCALES			
	TOTAL CHARGES	48'853.26	47'629.00	57'173.68
	TOTAL REVENUS	0.00		
36	Charges de transfert	48'853.26	47'629.00	57'173.68
93	PEREQUATION FINANCIERE ET COMPENSATION DES CHARGES			
	TOTAL CHARGES	15'529'600.00	914'069.00	1'069'838.87
	TOTAL REVENUS	0.00	1'550'100.00	1'569'192.99
36	Charges de transfert	15'529'600.00	602'256.00	20'402'256.00
43	Revenus divers		0.00	2'800'000.00
96	ADMINISTRATION DE LA FORTURE ET DE LA DETTE			
	TOTAL CHARGES	1'028'081.95	914'069.00	1'069'838.87
	TOTAL REVENUS	12'569'746.13	1'550'100.00	1'569'192.99
31	Charges de biens et services	20'572.95	0.00	-
34	CHARGES FINANCIÈRES	825'109.00	732'569.00	887'438.87
39	Imputations internes	182'400.00	181'500.00	182'400.00
44	Revenus financiers	12'569'746.13	1'550'100.00	1'569'192.99
97	REDISTRIBUTIONS			
	TOTAL CHARGES	0.00	1'300.00	1'331.20
	TOTAL REVENUS	1'031.15	0.00	-
46	Revenus de transfert	1'031.15	1'300.00	1'331.20
99	POSTES NON REPARTIS			
	TOTAL CHARGES	8'410.39	0.00	12'036.35
	TOTAL REVENUS	6'854.00	0.00	7'581.30
31	Charges de biens et services	8'410.39	0.00	12'036.35
42	Taxes	6'854.00	0.00	7'581.30
TOTAL GENERAL				
	TOTAL CHARGES	33'161'859.33	11'882'592.00	35'168'927.85
	TOTAL REVENUS	48'164'854.40	21'669'583.00	38'263'363.94
	RESULTAT	-15'002'995.07	-9'786'991.00	-3'094'436.09

05. COMPTE DES INVESTISSEMENTS au 31 décembre 2024

		Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
0	ADMINISTRATION GENERALE			
	TOTAL DEPENSES	184 414.53	4 136 985.00	4 136 985.00
	TOTAL RECETTES			
02	SERVICES GENERAUX			
	TOTAL DEPENSES	184 414.53	4 136 985.00	4 136 985.00
50	Immobilisations corporelles	18 314.53	3 841 685.00	3 841 685.00
56	Subventions d'investissement propres	166 100.00	295 300.00	295 300.00
2	FORMATION			
	TOTAL DEPENSES	2 001 681.46	6 243 931.00	6 453 931.00
	TOTAL RECETTES			
21	SCOLARITE OBLIGATOIRE			
	TOTAL DEPENSES	2 001 681.46	6 243 931.00	6 453 931.00
	TOTAL RECETTES			
50	Immobilisations corporelles	2 001 681.46	6 243 931.00	6 453 931.00
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS, EGLISES			
	TOTAL DEPENSES	0.00	1 396 003.00	0.00
	TOTAL RECETTES			
34	SPORTS ET LOISIRS			
	TOTAL DEPENSES	0.00	1 396 003.00	0.00
	TOTAL RECETTES			
50	Immobilisations corporelles	0.00	1 396 003.00 -	
6	TRANSPORTS			
	TOTAL DEPENSES	250 352.43	1 074 647.00	1 074 647.00
	TOTAL RECETTES			
61	CIRCULATION ROUTIERE			
	TOTAL DEPENSES	250 352.43	1 074 647.00	1 074 647.00
	TOTAL RECETTES			
50	Immobilisations corporelles	250 352.43	1 074 647.00	1 074 647.00
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT TERRITOIRE			
	TOTAL DEPENSES	628 701.18	2 454 277.00	2 454 277.00
	TOTAL RECETTES	39 406.60	0.00	0.00
72	TRAITEMENT DES EAUX USEES			
	TOTAL DEPENSES	359 675.61	1 344 835.00	1 344 835.00
	TOTAL RECETTES	39 406.60	0.00	0.00
50	Immobilisations corporelles	359 675.61	1 344 835.00	1 344 835.00
60	Transfert d'immobilisation corporelles dans le Patrimoine Financier	39 406.60	0.00	0.00
76	LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE L'ENVIRONNEMENT			
	TOTAL DEPENSES	0.00	350 000.00	350 000.00
56	Subventions d'investissements propres	0.00	350 000.00	350 000.00
77	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, AUTRES			
	TOTAL DEPENSES	244 627.85	759 442.00	759 442.00
	TOTAL RECETTES			
50	Immobilisations corporelles	244 627.85	759 442.00	759 442.00
79	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE			
	TOTAL DEPENSES	24 397.72	0.00	0.00
	TOTAL RECETTES			
52	Immobilisations incorporelles	24 397.72	0.00	0.00
8	ECONOMIE PUBLIQUE			
	TOTAL DEPENSES	0.00	70 000.00	70 000.00
	TOTAL RECETTES	0.00	0.00	0.00
87	COMBUSTIBLE ET ENERGIE			
	TOTAL DEPENSES	0.00	0.00	0.00
	TOTAL RECETTES	0.00	0.00	1.00
50	Immobilisations corporelles	70 000.00	0.00	0.00
TOTAL GENERAL				
	TOTAL DEPENSES	3 065 149.60	15 375 843.00	15 585 843.00
	TOTAL RECETTES	39 406.60	0.00	0.00
	RESULTAT	3 025 743.00	15 375 843.00	15 585 843.00

06. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE 2024

Résultat total du compte de résultats	3 094 436.09
+ Amortis. du PA et subv. d'investissements (planifiés, non planifiés, complémentaires)	6 159 613.71
+ Amortissements des Prêts et participations PA	0.00
- Augmentation / + Diminution des créances	1 748 320.47
- Augmentation / + Diminution des marchandises, approvisionnement et travaux en cours	35 802.00
- Augmentation / + Diminution des actifs de régularisation	190 216.96-
+ Pertes / - Bénéfices sur la vente du PF ou pertes/bénéfices de change	0.00
+ Pertes / - Bénéfices réévaluation du PF	8 670.00-
+ Augmentation / - Diminution des engagements courants	530 735.75-
+ Augmentation / - Diminution des provisions	13 107 754.00
+ Augmentation / - Diminution des passifs de régularisation	25 197.10
+ Augmentation / - Prélèvements pour les financements/fonds spéciaux	1 012.01
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'ACTIVITE OPERATIONNELLE [FTO]	23 442 512.67
+ Remboursement des tiers	0.00
+ Subventions acquises	0.00
+ Remboursements des prêts et de participations	0.00
Recettes du compte des investissements ayant une influence sur les liquidités	0.00
	0.00
- Immobilisations corporelles	6 536 440.74-
- Investissements pour le compte de tiers	0.00
- Immobilisations incorporelles	0.00
Dépenses du compte des investissements ayant une influence sur les liquidités	6 536 440.74-
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement dans le PA [FTI]	6 536 440.74-
- Achats de placements financiers et des immob. Corporelles du PF (ct)	0.00
+ Ventes de placements financiers et des immob. Corporelles du PF (ct)	0.00
- Achats de placements financiers et des immob. Corporelles du PF (lt)	464 975.10-
+ Ventes de placements financiers et des immob. Corporelles du PF (lt)	0.00
Flux de trésorerie provenant de l'activité de placement dans le PF [FTP]	464 975.10-
	0.00
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT D'INVESTISSEMENT ET DE PLACEMENT [FTI + P]	7 001 415.84-
	0.00
+ Augmentation / - Diminution des engagements financiers à court terme	0.00
+ Augmentation / - Diminution des engagements financiers à long terme	0.00
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE FINANCEMENT [FTF]	0.00
	0.00
VARIATION DES LIQUIDITES ET PLACEMENT A COURT TERME [FTO] + [FTI+P]+[FTF]	16 441 096.83
	0.00
Disponibilités et placements à court terme -> An -1	25 987 680.31
Disponibilités et placements à court terme -> Année en cours	42 355 429.21
VARIATION DES LIQUIDITES ET PLACEMENT A COURT TERME	16 367 748.90

7. REGLES REGISSANT LA PRESENTATION DES COMPTES

Les règles régissant la présentation des comptes de la commune de Corsier reposent sur les principales bases légales suivantes :

- Loi sur l'administration des communes (LAC).
- Règlement d'application de loi sur l'administration des communes (RAC).
- Manuel de comptabilité publique MCH2 à l'attention des communes genevoises publié par le Département des institutions et du numérique, DIN.

8. PRINCIPES RELATIFS A LA PRESENTATION DES COMPTES

La clôture des comptes de la commune a été effectuée conformément à la LAC, au RAC et au Manuel de comptabilité publique édité par le Département des institutions et du numérique, DIN. Ces normes se réfèrent au manuel Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes MCH2 édité par la Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF).

La présentation des comptes reflète une situation financière correspondant à l'état réel de la fortune, des finances et des revenus.

Patrimoine financier

Les actifs figurant dans le patrimoine financier sont portés au bilan s'ils génèrent une utilité future et que leur valeur peut être établie de manière fiable.

Les immobilisations corporelles du PF sont inscrites au coût d'acquisition ou de fabrication lors de l'entrée au bilan. En l'absence d'un coût d'acquisition, l'inscription au bilan se fait à la juste valeur (coût de remplacement).

Tous les cinq ans, les immobilisations corporelles du PF seront réévaluées à la valeur de remplacement lors du bouclage des comptes.

Les placements financiers sont réévalués lors de chaque clôture à la valeur vénale.

Les autres éléments du PF sont portés au bilan à la valeur nominale.

La commune s'assure également, à chaque clôture des comptes annuels, que tout actif du PF ayant subi une perte durable de valeur a fait l'objet d'une dépréciation comptable justifiée par des pièces probantes.

Les ducroires sur les débiteurs ont été estimés de la même manière que l'année précédente, soit celle figurant dans les procédures de bouclage des comptes. Les critères de calcul des ducroires sur les reliquats fiscaux ont également été maintenus et sont conformes avec les critères fixés par le département.

Patrimoine administratif

Les actifs figurant dans le patrimoine administratif sont portés au bilan s'ils génèrent une utilité économique ou s'ils sont consacrés à la réalisation de tâches publiques et que leur valeur peut être établie de manière fiable. Ils sont inscrits au bilan, lors de leur entrée, au coût d'acquisition ou de fabrication. En l'absence de coûts ou si aucun prix n'a été payé, la juste valeur est portée au bilan (valeur de remplacement).

Les amortissements des biens du PA s'effectuent selon les dispositions prévues à l'art. 40 RAC. Ils sont comptabilisés en appliquant la méthode linéaire et démarrent avec l'utilisation du bien. L'amortissement (planifié) des investissements du PA est effectué selon les durées définies dans la délibération ouvrant le crédit d'investissement nécessaire. Ces durées doivent être en adéquation avec les durées définies dans l'art. 40 RAC. Si une perte de valeur durable est prévisible pour un poste, la valeur portée au bilan est rectifiée (amortissement non planifié) et justifiée par des pièces probantes.

Concernant le seuil d'activation de biens du PA, l'article 39 RAC prévoit la possibilité pour une commune de comptabiliser une dépense à nature d'investissement inférieure ou égale à CHF 100'000, soit dans le compte de résultat soit de l'activer dans le patrimoine administratif (en transitant par le compte d'investissement). Les dépenses d'investissement supérieures à CHF 100'000.- doivent obligatoirement être activées.

Passifs

Les capitaux de tiers sont évalués à la valeur nominale.

Les provisions existantes figurent dans le tableau spécifique en annexe.

Une provision sur les estimations fiscales a été calculée de la même manière que l'année précédente et est conforme aux critères fixés par le département.

Le mouvement sur le capital propre est mentionné dans le tableau spécifique en annexe.

Revenus fiscaux

Les revenus fiscaux sur les PP, PM et les chiens sont gérés par l'Etat de Genève, conformément à la loi sur les contributions publiques (LCP). Toutes les données remises à cet effet par le département des finances sont intégralement enregistrées dans les comptes de la commune. Ces revenus fiscaux sont régularisés conformément au principe de la délimitation des impôts.

09. ETAT DU CAPITAL PROPRE 2024

29	CAPITAL PROPRE	Solde au 01.01.2024	Augmentation	Diminution	Solde au 31.12.2024		
291	Fonds enregistré comme capital propre	0.00	0.00	0.00	0.00		
2910	Capital propre	0.00	0.00	0.00	0.00		
294	Réserve conjoncturelle	2 000 000.00	0.00	0.00	2 000 000.00		
2940	Réserve conjoncturelle	2 000 000.00	0.00	0.00	2 000 000.00		
295	Réserve liée au Retraitement (Introduction MCH2)	0.00	0.00	0.00	0.00		
2950	-	0.00		0.00	0.00		
296	Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	0.00	0.00	0.00	0.00		
2960	-	0.00			0.00		
299	Excédent / découvert au Bilan	40 576 436.12	3 094 436.09	0.00	43 670 872.21		
2990	Résultat annuel	15 002 995.07	3 094 436.09	0.00	18 097 431.16		
2999	Résultats cumulés des années précédentes	25 573 441.05		0.00	25 573 441.05		
29	Total	42'576'436.12	3'094'436.09	-	45'670'872.21	Soit Variation	3'094'436.09

L'excédent de revenus ressortant du compte de résultats de l'année s'élève à CHF 3'094'436.09. Il correspond à la variation de la nature 29 dans sa globalité (comme on peut le constater dans ce tableau) et sera viré au compte 2999 à la date valeur du 1.1.2025

10. TABLEAU DES PROVISIONS 2024

	Provision pour l'estimation fiscale	Provision pour les frais de perception dus sur reliquat	Provision pour la péréquation financière intercommunale	Total des provisions
Solde au 01.01.2024	5'296'580	336'000	17'800'000	1'511'623
Constitution ou augmentation		-	17'000'000	17'000'000
Utilisation				-
Dissolutions	1'113'131	47'000	2'800'000	1'160'131
Situation au 31.12.2024	4'183'449	289'000	32'000'000	36'472'449

1. Provision pour estimation fiscale

Cette provision vise à couvrir le risque sur des fortes variations de la fiscalité des personnes physiques dues aux estimations.

En effet, sur la base de l'historique des résultats fiscaux PP de ces dix dernières années, on peut constater des variations fort importantes.

Une provision de 12% sur la production encore estimée des PP a été constituée au 31.12.2024

Ce taux correspond au taux maximum autorisé selon les critères de l'Etat de Genève et n'a pas subi de modification par rapport au taux appliqué aux comptes depuis 2018

-> Cette provision est reportée au passif du bilan sous rubrique 9100.400.20590.00-Provision sur Estimé fiscal

2. Provision pour frais de perception dus sur le reliquat fiscal

Conformément à la loi sur les contributions publiques, des frais de perception sont dus par les communes à l'Etat de Genève sur la perception des impôts des PP et PM.

Dès lors, un montant de 3% est provisionné en fin d'année en faveur de l'Etat de Genève sur le reliquat fiscal restant en fin d'année. La provision correspond au montant maximum qui pourrait être dû à l'Etat. La variation est calculée sur le reliquat de l'année en cours.

-> Cette provision est reportée au passif du bilan sous rubrique 9100.300.20590.00-Provision Frais de perception s/Reliquat fiscal

3. Provision pour la péréquation financière intercommunale

Sur la base des informations fournies par le Département des Finances et le Service des Affaires Communales, la provision a été augmentée pour passer à 32 millions au total. Le but de ce provisionnement est de pouvoir, en cas de baisse fiscale pour la commune de Corsier, de pouvoir présenter un budget équilibré par une dissolution de la provision.

Note supplémentaire

La **provision fiscale (ducroires) sur le reliquat** n'apparaît pas sur ce tableau puisqu'elle est comptabilisée en diminution du total de reliquat à l'actif du bilan sous rubrique 9100.000.10120.99 -Ducroire du Reliquat.

Cette provision vise à couvrir le risque d'encaissement du reliquat sur les impôts sur les PP et les PM qui peut donner lieu à la comptabilisation d'irrecouvrables dans le futur.

Seules deux méthodes sont admises par l'Etat, soit par la méthode de l'antériorité des créances soit sur la "moyenne observée".

La commune de Corsier a choisi la méthode de la moyenne observée et applique un taux de 30% sur le reliquat soit un ducroire de CHF 4'127'447.31 francs en diminution de 675'062 francs par rapport à l'année précédente.

11. TABLEAU DES PARTICIPATIONS 2024

Nom de l'entité	BCGe – Banque cantonale de Genève	SIG – Services industriels de Genève	Coficoge - Coopérative financière des communes genevoises	Fondation d'Intérêts Public pour le Logement à Corsier	Amicale de Pétaque de Corsier
Forme juridique	Société anonyme de droit public	Etablissement de droit public	Société coopérative	Fondation de droit public	Association à but non lucratif
Activité et tâches publiques	Banque cantonale. But principal de contribuer au développement économique du canton et de la région.	Fournir dans le canton de Genève l'eau, le gaz, l'électricité, l'énergie thermique, de valoriser les déchets ainsi que d'évacuer et traiter les eaux polluées.	Faciliter la solution des problèmes financiers des communes genevoises.	mettre et aider à mettre, à la disposition de la population de Corsier des logements à loyers abordables, notamment au bénéfice de la législation cantonale et fédérale en matière de logements à but social, ainsi que des locaux professionnels, commerciaux, artisanaux et d'intérêt général	Réunir les membres autour d'un même jeu, la pétanque, ceci dans le cadre de l'animation des terrains de pétanque de Corsier
Total du Capital	360 millions de francs	100 millions de francs.	CHF 137'000.-	CHF 100'000.-	--
dont détenu par la commune	2'997 sur 7 200 000 actions, soit 0.04%	CHF 94'050.- de la part CHF 15Mio des communes genevoises au capital de dotation, soit: - Canton de Genève 55% - Ville de Genève 30% - Communes 15%	CHF 2'000.- soit 1,46%	CHF 100'000.-	CHF 10'000.- Parts "Pavillon"
Valeur d'acquisition de la participation	CHF 422'577.-	CHF 94'050.-	CHF 2'000.-	CHF 100'000.-	CHF 10'000.-
Valeur comptable de la participation	CHF 433'703.- - 2708 actions à 141.- au PA - 289 actions à 255.- au PF	CHF 94'050.-	CHF 2'000.-	CHF 100'000.-	CHF 10'000.-
Principaux autres détenteurs	Communes genevoises et l'Etat de Genève	Communes genevoises et l'Etat de Genève	Communes genevoises	Commune de Corsier seule	Les membres de l'Amicale de Pétaque de Corsier
Participations que détient l'entité en propre	Capital Transmission SA, Investissements Fonciers SA, Dimensions SA, Swiss Public Finance Solutions, Loyal Finance AG Zurich, BCGE Lyon, Cie Foncière St Gothard SAS, Cie Foncière Franco-Suisse, Rhône Saône Léman Lyon, Rhône Saône Courtage Lyon.	EOS Holding SA, Parco eolico del San Gottardo SA, Securelec – Vaud SA, Gaznat SA, Gadziplo SA.	--	--	--
Flux financiers de l'année (commune/entité)	Intérêts débiteurs Frais financiers Dividendes reçus Emprunts Liquidités déposées Titres en dépôts	Charges énergétiques Intérêts s/participation	Emprunts (ou remboursement) Intérêts débiteurs Frais financiers	--	--
Risques spécifiques	Risques bancaires	Risques énergétiques	--	--	--
Normes comptables appliquées par l'entité	PCB (Prescriptions comptables pour les banques) FINMA	IFRS	Comptabilité commerciale selon art. 957 à 962 CO	RAC, LAC, Manuel de comptabilité MCH2	Comptabilité commerciale selon art. 957 à 962 CO
Résultat de la dernière année de l'entité	+219 millions de francs (2024)	+43.4 millions de francs (2024)	+ 2'009.- (1.7.21-30.6.22)	CHF 357'577 (2024)	--
Total du Bilan de la dernière année de l'entité	32'436 millions de francs (2024) dont 2'346 millions de francs de capitaux propres.	4'472.4 millions de francs (204) dont 2'311.1 millions de francs de capitaux propres.	CHF 1'847'685.- (06.2022) dont 1'472'290.- de capitaux propres.	CHF 3'196'195 (2024) dont 928'176 de capitaux propres.	--

11. TABLEAU DES PARTICIPATIONS 2024

Nom de l'entité	ACG -Association des communes genevoises	GIAP -Groupement intercommunal pour l'animation scolaire	SIACG -Service intercommunal d'informatique	CIDEC -Groupement intercommunal des déchets carnés
Forme juridique	Groupement intercommunal spécial	Groupement intercommunal	Groupement intercommunal	Groupement intercommunal
Activité et tâches publiques	Défendre, promouvoir et représenter les intérêts des communes	Assurer l'accueil parascolaire facultatif des élèves de l'enseignement primaire public	Créer, développer et gérer en commun un système de gestion communale informatisé	Gérer un centre de collecte, de stockage, de tri, de conditionnement et d'acheminement des déchets carnés vers des centres spécialisés
Total du Capital	-,-	-,-	-,-	-,-
dont détenu par la commune	-,-	-,-	-,-	-,-
Valeur d'acquisition de la participation	-,-	-,-	-,-	-,-
Valeur comptable de la participation	-,-	-,-	-,-	-,-
Principaux autres détenteurs	Communes genevoises	Communes genevoises	Communes genevoises	Communes genevoises
Participations que détient l'entité en propre	-,-	-,-	-,-	-,-
Flux financiers de l'année (commune/entité)	Cotisations annuelles	Cotisations annuelles	Cotisations annuelles	Cotisations annuelles
Risques spécifiques	-,-	-,-	-,-	-,-
Normes comptables appliquées par l'entité	MCH2	MCH2	MCH2	MCH2
Résultat de la dernière année de l'entité	+ 636'000 (2023)	+ 4'168'984 (2023)	+ 353'738 (2023)	- 166'871
Total du Bilan de la dernière année de l'entité	7'486'194 (2023) dont 3'315'722 de capital propre.	20'605'032 (2023) dont 16'178'716 de capital propre.	3'412'655 (2023) dont 1'985'408 de capital propre.	3'794'260 (2023) dont 3'769'823 de capital propre.

12. TABLEAU DES GARANTIES ET DES ENGAGEMENTS CONDITIONNELS 2024

Nom de l'entité		CAUTIONNEMENT SIMPLE
Nom de l'entité bénéficiaire		Banque Cantonale de Genève
Propriétaires (les +) importants de cette entité		Communes genevoises et l'Etat de Genève
Typologie du rapport juridique		Garantir toutes les obligations que la Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Corsier assume envers la BCGe
Flux financier de l'année (commune/entité)		Aucun
Prestations couvertes par la garantie		Cautionnement simple, au sens des art. 492ss CO
Montant de la garantie au 31.12		CHF 2'600'000.-
Date du vote du CM approuvant la garantie		31.01.2012
Risque (situation actuelle, taux couverture, ...)		Risque immobilier liés aux 6 appartements sis à la Route de Thonon 252 à Corsier

Engagements envers la CAP (caisse de pension)

La commune a garanti par délibération du 19.02.2013 les montants nécessaires pour le système de capitalisation partielle de la CPI pour ses employés mais aussi pour ceux des entités indiquées au point n°2 ci-dessous. Les données suivantes ont été fournies par la CAP le 16.07.2024 (situation au 31.12.2023).

1. Engagements de prévoyance de la commune : **CHF 8'580'731.24**
2. Liste des engagements de prévoyance des entités qui bénéficient d'une garantie de la commune. Les montants ci-après sont les engagements de prévoyance totaux des entités citées pour lesquels des garanties ont également été octroyées par les autres communes membres.

- Engagements de prévoyance de l'ACG	51'280'170.67 CHF
- Engagements de prévoyance de CAP Prévoyance	19'684'304.72 CHF
- Engagements de Groupement SIS	159'188'983.69 CHF
- Engagements de prévoyance de la Caisse	4'255'866'770.96 CHF
3. Degré de couverture de la CPI selon l'article 44 OPP2 **76.49%**

Observations :

- Les engagements de prévoyance de la commune ne concernent que les engagements pour la commune.
- Ces engagements de prévoyance ont été calculés par la CAP sur la base des comptes 2023 de la CPI, les comptes de l'année 2024 n'étant pas encore audités.

Numéro de bien	Objet	Date de la délibération	Crédit brut voté	Dépassement/(économie) sur le crédit	Explications sur le dépassement	Coûts d'acquisition ou de revient - Dépenses brutes totales au 01.01.N	C d'acqu de re Dépe l'a
1500501	Camion Pompier -2024	04.09.2024	350 000.00	0.00		0.00	
1500520	Transformation Caserne Pompier 2015-2020	20.01.2020	950 000.00	313 521.07-		636 478.93	
2170580	Ecole NGS Agrandissement -2019	12.10.2021	3 470 000.00	0.00		2 111 094.04	1 1
2170601	Install. Photovoltaïque	16.05.2023	70 000.00	0.00		0.00	
2170602	Pavillon Scolaire Provisoire	23.04.2024	5 250 000.00	159 115.42-		0.00	5 0
2180520	Refectoire Scolaire Provisoire	15.12.2020	900 000.00	851 883.60-		48 116.40	
2901400	Terrain PA non bâtis	01.01.2018	8.00	0.00	Reprise Historique	8.00	
29014030	Autres Ouvrages de Génie Civil	01.01.2018	29.00	0.00	Reprise Historique	29.00	
29014040	Terrains bâtis	01.01.2018	26.00	0.00	Reprise Historique	26.00	
29014290	Autres immobilisation incorporelles	01.01.2018	2.00	0.00	Reprise Historique	2.00	
29014620	Fonds Investissement FIDU 2017	13.12.2016	141 200.00	0.00		141 200.00	
29014621	Fonds Investissement FIDU (2018-2027)	04.12.2023	1 182 800.00	0.00		887 500.00	2
290520	Système Accés Bâtiments -2022	14.06.2022	260 000.00	30 611.10-		18 314.53	2
290530	Villa Hoffman Espace Polyvalent	10.12.2024	3 800 000.00	0.00		0.00	
34101456	Parts "Pavillon" Amicale Pétanque		10 000.00	0.00		10 000.00	
3410510	Création 2 terrains de Tennis	23.06.2015	1 349 999.00	100 788.85-		1 249 210.15	
3410541	Rénovation Boulodrome	10.12.2024	720 000.00	0.00		0.00	
3420500	Etude Cenralité Villageoise -2014	01.01.2018	0.00	0.00	Reprise Historique	0.90	
3420510	Aménagement Eco quartier Prés-Grange -2016	13.12.2016	700 000.00	0.00		23 997.70	
5451510	Aménagement Espace Vie Enfantine -2020	12.05.2020	2 950 000.00	346 869.81-		2 603 130.19	
6150620	Resurfçage Lignes Gravannes -2016	23.02.2021	650 000.00	0.00		0.00	
6150630	Réaménagement Quai de Corsier -2021	10.10.2023	450 000.00	0.00		241 019.82	1
6150631	Centralité Villageoise -2023	25.06.2024	240 000.00	0.00		24 332.61	
6310500	Aménagement Quai de Corsier -2019	14.05.2019	2 480 000.00	1 366 224.74-		1 113 775.26	
7206540	Collecteur Neuf/Eglise	21.06.2005	2 390 000.00	2 238 388.00-		151 612.00	
7206560	Collecteur Pré-Puits IV	04.08.2008	1 900 000.00	1 821 812.35-		78 187.65	
7206580	Collecteur Section Nant d'Aisy 1a-Parc 3918	11.11.2014	470 000.00	452 440.00-		17 560.00	
7206600	Etudde collecteur Gravannes	06.04.2019	0.00			229 988.55	
7206610	Collecteur Côte d'Or Gravannes -2020	15.12.2020	1 322 732.75	0.00		1 256 449.96	
7206611	Collecteur Rte. Thonon EP -570 - EP571 -2024	21.05.2024	378 000.00	0.00		0.00	3
7206612	Recepteur Eau Pluie -Rte Eglise -2024	25.06.2024	70 000.00	0.00		0.00	
7690001	Subventions rénovation énergétique bâtiments 2024	23.04.2024	350 000.00	0.00		0.00	
7710500	Réaménagement Cimetière 2019	18.10.2022	1 021 000.00	0.00		272 236.75	5
7900500	Autres immobilisations				Reprise Historique	0.00	
7900510	Plan Directeur Cantonal	25.04.2017	331 060.13	11 060.13		331 060.13	
8614520	Parts Sociales COFICOGE		2 000.00	0.00		2 000.00	
8614540	Actions Nominatives BCGE		381 828.00	0.00		381 828.00	
9610100	Capital Dotation SIG		94 050.00	0.00		94 050.00	
9630000	Capital dotation FIPL		100 000.00	0.00		100 000.00	
Total général			34 734 734.88	7 670 594.81-		12 023 208.57	7 8

Coûts d'acquisition ou de revient - Dépenses brutes totales au 31.12.N	Coûts d'acquisition ou de revient - Dépenses brutes totales au 31.12.N	Amortissements cumulés au 01.01.N	Amortissements cumulés planifiés N	Amortissements cumulés au 31.12.N	Amortissements supplémentaires cumulés au 01.01.N	Amortissements supplémentaires N	Amortissements supplémentaires cumulés au 31.12.N	Valeur comptable nette au 31.12.N	Fonction
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1500501
0.00	636 478.93	0.00	90 925.00	90 925.00	0.00	545 553.93	545 553.93	0.00	1500510
54 378.81	3 265 472.85	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	3 265 472.85	2170592
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	2170601
90 884.58	5 090 884.58	0.00	509 088.46	509 088.46	0.00	1 530 000.00	1 530 000.00	3 051 796.12	2170602
0.00	48 116.40	0.00	48 116.40	48 116.40	0.00	0.00	0.00	0.00	2180520
0.00	8.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	8.00	290000
0.00	29.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	29.00	290000
0.00	26.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	26.00	290000
0.00	2.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	2.00	290000
0.00	141 200.00	28 236.00	4 706.67	32 942.67	0.00	0.00	0.00	108 257.33	290000
95 300.00	1 182 800.00	70 083.00	29 583.34	99 666.34	0.00	0.00	0.00	1 083 133.66	290000
11 074.37	229 388.90	0.00	22 938.89	22 938.89	0.00	45 870.00	45 870.00	160 580.01	290520
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	290531
0.00	10 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	10 000.00	3410000
0.00	1 249 210.15	381 864.00	72 288.00	454 152.00	722 771.00	72 287.15	795 058.15	0.00	3410510
0.00	27 671.44	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	27 671.44	3410541
0.00	0.90	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.90	3420000
0.00	23 997.70	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	23 997.70	3420510
0.00	2 603 130.19	260 310.00	86 770.00	347 080.00	0.00	1 699 000.00	1 699 000.00	557 050.19	5451510
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	6150620
37 839.71	378 859.53	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	378 859.53	6150630
50 166.29	74 498.90	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	74 498.90	6150631
0.00	1 113 775.26	111 375.00	37 125.84	148 500.84	0.00	853 899.26	853 899.26	111 375.16	6310500
0.00	151 612.00	0.00	75 806.00	75 806.00	0.00	75 806.00	75 806.00	0.00	7206540
0.00	78 187.65	0.00	39 093.65	39 093.65	0.00	39 094.00	39 094.00	0.00	7206560
0.00	17 560.00	0.00	8 780.00	8 780.00	0.00	8 780.00	8 780.00	0.00	7206580
0.00	229 988.55	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	229 988.55	7206600
1 721.65	1 258 171.61	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1 258 171.61	7206610
10 522.15	310 522.15	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	310 522.15	7206611
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	7206612
20 300.50	20 300.50	0.00	20 300.50	20 300.50	0.00	0.00	0.00	0.00	7690001
31 286.18	803 522.93	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	803 522.93	7710510
0.00	27 671.44	17 410.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	10 261.44	7900500
0.00	331 060.13	61 332.00	61 332.00	122 664.00	0.00	208 396.13	208 396.13	0.00	7900510
0.00	2 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	2 000.00	8600000
0.00	381 828.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	381 828.00	8600000
0.00	94 050.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	94 050.00	9610100
0.00	100 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	100 000.00	9630000
003 474.24	19 882 025.69	930 610.00	1 315 250.88	2 228 450.88	722 771.00	4 870 290.34	5 593 061.34	12 043 103.47	

Numéro de bien	Objet	Date de la délibération	Crédit brut voté	Coûts d'acquisition ou de revient		Entrées	Coûts
				Valeur des immobilisations au 01.01.N			Valeur
8600	Actions BCGE		40 709.00		73 695.00	0.00	
8601	Parts Sociales Raiffeisen		200.00		200.00	0.00	
9630500	Groubeaux Parc.n°1940	01.01.2025	30 300.00		30 300.00	0.00	
9630510	Groubeaux Parc.n°1947 (Mauris)	29.11.2025	29 800.00		29 800.00	0.00	
96305100	Prop.Hoffmann -279 Rte Thonon	24.01.2023	2 380 000.00		1 140 522.70	141 043.60	
96305150	Douane de Veigy	03.09.2024	4 000 000.00		0.00	0.00	
9630520	Groubeaux Parc.n°4040	01.01.2025	20 800.00		20 800.00	0.00	
96305200	Propriété Prés-Grange	29.11.2024	42 110 000.00		41 900 000.00	9 270.70	
9630530	Parc. N°2539 Groubeaux-Covery	01.01.2025	35 400.00		35 400.00	0.00	
9630540	Parc. N°2540 Groubeaux-Covery	01.01.2025	33 200.00		33 200.00	0.00	
9630550	Parc. N°2544 Groubeaux-Covery	01.01.2025	25 300.00		25 300.00	0.00	
9630560	Parc. N°2545 Groubeaux-Covery	01.01.2025	36 900.00		36 900.00	0.00	
96305600	Prop. Le Soleil -263B Rte Thonon -20	23.02.2016	1 769 000.00		1 769 000.00	0.00	
9630570	Parc. N°3725 Covery	01.01.2025	30 800.00		30 800.00	0.00	
96305700	Prop. Le Soleil -P4461 -263 Rte Thonon	01.01.2025	1 710 000.00		1 710 000.00	0.00	
9630571	Parc. N°5087 Eglise	01.01.2025	45 200.00		45 200.00	0.00	
9630580	Embellissement Prés-Grange	13.06.2023	580 000.00		104 579.95	461 733.80	
Total général			52 877 609.00		47 050 722.65	612 048.10	

ancier selon mnoèle du SAFCO

ts d'acquisition ou de revient		Diminutions de valeurs des		Montant opération		Valeur comptable	
des immobilisations au 31.12.N	Recettes de l'année	immobilisations au 31.12.			Revalorisations	Valeur comptable	nette au 31.12.N
73 695.00	0.00	0.00		32 946.00-	32 946.00-		73 695.00
200.00	0.00	0.00		0.00	0.00		200.00
30 300.00	0.00	0.00		0.00	0.00		30 300.00
29 800.00	0.00	0.00		0.00	0.00		29 800.00
1 281 566.30	0.00	0.00		0.00	0.00		1 281 566.30
0.00	0.00	0.00		0.00	0.00		0.00
20 800.00	0.00	0.00		0.00	0.00		20 800.00
41 909 270.70	147 073.00	147 073.00		0.00	0.00		41 762 197.70
35 400.00	0.00	0.00		0.00	0.00		35 400.00
33 200.00	0.00	0.00		0.00	0.00		33 200.00
25 300.00	0.00	0.00		0.00	0.00		25 300.00
36 900.00	0.00	0.00		0.00	0.00		36 900.00
1 769 000.00	0.00	0.00		0.00	0.00		1 769 000.00
30 800.00	0.00	0.00		0.00	0.00		30 800.00
1 710 000.00	0.00	0.00		0.00	0.00		1 710 000.00
45 200.00	0.00	0.00		0.00	0.00		45 200.00
566 313.75	0.00	0.00		0.00	0.00		566 313.75
47 662 770.75	147 073.00	147 073.00		32 946.00-	32 946.00-		47 515 697.75

14. EXPLICATIONS SUR LES CRÉDITS D'ENGAGEMENT OUVERTS DEPUIS PLUS DE CINQ ANS ET NON ENCORE CLÔTURÉS 2024

Les crédits d'engagement ouverts depuis plus de cinq ans et non encore clôturés sont listés ci-après. Les explications quant à leur maintien en tant que crédit 'en cours' sont également mentionnées pour chacun de ces crédits.

3420.510.50000.00 (3420.510.14000.00)-Aménag. Eco Quartier Prés Grange -2016

Délibération du 13.12.2016 pour un montant brut de 700'000.- francs

Les dépenses totalisent 23'997.70 francs.

Ce crédit prévoit encore des aménagements extérieurs devant intervenir dans l'éco-quartier de Prés-Grange. La réalisation de ceux-ci et le bouclage du crédit ont été retardés par un litige en lien avec le remaniement parcellaire initié par la réalisation du projet immobilier. La réalisation devrait intervenir en 2025.

Le bouclage du crédit pourra intervenir après résolution du litige, permettant la finalisation du projet.

15. INDICATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Ce chapitre vise à fournir des indications supplémentaires permettant d'apprécier l'état de la fortune, des finances et des revenus et les risques financiers.

A. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Le Maire et les Adjointes avec la collaboration du Secrétaire général sont responsables des stratégies financières appliquées.

Dans le cadre de ses activités, la commune peut être exposée à des risques financiers de plusieurs natures, notamment :

- au risque de crédit (risque de contrepartie)
- au risque de liquidités
- au risque de marché (risque de taux d'intérêt)

La gestion de ces risques a pour but d'en minimiser les conséquences négatives éventuelles sur les finances communales.

La commune ne recourt pas aux instruments financiers dérivés pour minimiser l'impact potentiel de ces différents risques.

i. Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie (un tiers) ne remplisse pas ses engagements. La commune considère qu'elle n'est pas exposée à un fort risque de crédit dans la mesure où :

- ses disponibilités sont déposées auprès de la Banque Cantonale de Genève et de Postfinance
- ses créances sont gérées par l'AFC qui dispose d'un service de contentieux. Par ailleurs, en fonction des provisions comptabilisées, le risque de perte devrait être couvert.
- ses principales créances commerciales sont réparties sur un éventail de locataires dont le risque fait l'objet d'un suivi régulier et sont constituées uniquement par des loyers d'appartements et de parkings. Ces créances, sont gérées par les Régies Grange SA et Comptoir Immobilier à Genève qui disposent d'un service contentieux.
- ses autres créances commerciales sont réparties sur un éventail de locataires dont le risque fait l'objet d'un suivi régulier et sont constituées par des paiements en anticipation de la location de salles et de matériel et par les facturations de restaurant scolaire (montants peu significatifs).

ii. Risque de liquidités

Le risque de liquidités surviendrait si la commune rencontrait des difficultés à se financer ou à respecter les engagements contractuels liés à ses passifs financiers.

La commune perçoit des acomptes mensuels de l'Etat de Genève au titre d'avance sur les encaissements de créances fiscales. Ces acomptes sont calculés sur la base des prévisions fiscales de l'année. De ce fait, le risque de liquidités insuffisantes pour faire face aux charges courantes est faible dès lors que les versements de l'Etat se fondent sur la réalité.

La commune peut avoir recours pour financer ses investissements à des emprunts à moyen et long terme. Par ailleurs, le plan financier quadriennal permet de gérer les liquidités et limiter le risque d'un manque de liquidités.

iii. Risque de taux d'intérêt

Au niveau de ses actifs et passifs financiers, la commune considère qu'elle n'est que faiblement exposée au risque de taux d'intérêts dans la mesure où sa dette est contractée en taux fixes.

iv. Risque de change

La Commune n'est pas exposée au risque de change dans la mesure où les transactions effectuées en devises autres que le franc suisse sont inexistantes.

B. SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

Un système de contrôle interne est formalisé et documenté.

La commune dispose d'un système de contrôle interne dont la structure documentaire est déployée pour s'adapter à la taille et aux risques de la commune, et formalisée pour s'intégrer dans une démarche d'amélioration continue avec l'implication de tous les collaborateurs.

L'environnement interne détermine la volonté du maire et de la direction à sensibiliser le personnel à la nécessité des contrôles. Les activités de contrôle sont en place pour un certain nombre de processus et des évaluations de risques sont conduites en permanence pour améliorer la couverture des risques existants et mettre en place des points de contrôles pour les risques nouvellement identifiés

Les processus et les points de contrôle sont établis notamment sur la base du « Guide du système interne des communes genevoises », sur la Loi sur l'Administration des communes (LAC – B 6 05) et sur son règlement d'application (RAC – B 6 05.01) qui prévoient des normes en matière budgétaire, d'engagement et de contrôle. Ils prennent en compte également les recommandations publiées par la Cour des comptes.

C. CONTRATS DE LEASING

La commune de Corsier n'a aucun leasing.

D. REVENUS FISCAUX

La commune se trouve en 2024 devant une évolution fiscale très importante en comparaison des exercices antérieurs à 2023. La situation est cependant stabilisée par rapport à l'exercice 2023 puisque l'on note seulement une variation de 1.3 millions de francs entre les comptes fiscaux 2023 et 2024. La fiscalité pour l'année 2024 est composée de revenus de plus de 34 millions de francs. Au vu de ces éléments, sur proposition des magistrats, le Conseil municipal à pour l'exercice a voté une diminution du centime additionnel de 2cts pour le porter à 30cts pour l'exercice 2025.

Selon les informations fournies par le département de finances et contributions, mais également le SAFCO, le service de surveillance des communes genevoises, il a été provisionné au total 32 millions au passif du bilan. Ce montant doit permettre à la commune de faire face à une situation de baisses fiscales pour les années à venir l'empêchant de s'acquitter du montant de la péréquation fiscale intercommunale.

Selon les normes en vigueur, mais surtout selon l'art. 115 alinéa 2 LAC, la commune ne peut pas présenter un budget négatif. Ce provisionnement permettra le cas échéant, de dissoudre partie ou total de la provision et ainsi garder une situation équilibrée et conforme à la législation.

E. SUBVENTIONS CHARGES DE TRANSFERTS

Afin de favoriser la lecture des états financiers, la commune a choisi cette année dans cette partie des informations supplémentaires de fournir la liste à 7 positions des subventions versées. En regard des charges totales, le montant des subventionnements s'élève en 2024 à CHF 24'145'743.91 sur un total de charges de CHF 35'146'941.34 soit 68.7%. Cette somme très importante est due aux provisions pour la péréquation financière.

* * * * *

Annexe 15 Informations Supplémentaires concernant les charges de transferts natrue 36 et les subventions octroyées en 2024

Comptes	Désignation	Budget	Solde Compte	Disponible	Budget sup.
0	ADMINISTRATION GENERALE	127 265.00	127 284.01	19.01-	0.00
0220.110.36120.00	SIACG Serv.informatique Intercommunal	82 671.00	82 671.00	0.00	0.00
0220.120.36120.00	ACG Communes genevoises	10 395.00	10 323.00	72.00	0.00
0290.000.36602.00	A:Fonds Intercomm Develpt Urbain (FIDU) -dès 2017	34 199.00	34 290.01	91.01-	0.00
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE	323 760.00	305 821.66	17 938.34	0.00
1110.130.36120.00	APM Agents Police Municipale	105 392.00	99 028.00	6 364.00	0.00
1400.000.36110.10	Coûts Cartes d'Identité/Médailles	4 000.00	2 789.50	1 210.50	0.00
1406.000.36120.00	Etat Civil -Campagne & Rive gauche	47 315.00	40 145.00	7 170.00	0.00
1506.010.36120.00	Part Incendie Reforme XXI -CoHerAn	4 500.00	2 500.00	2 000.00	0.00
1506.140.36120.00	SIS -Participation financière	145 547.00	145 291.00	256.00	0.00
1620.000.36110.20	Service cantonal PCi: Matériel	1 500.00	562.90	937.10	0.00
1620.150.36120.00	ORPC Lac-Groupement Intercommunal	15 506.00	15 505.26	0.74	0.00
2	FORMATION	445 099.00	434 072.00	11 027.00	0.00
2180.200.36120.00	GIAP Animat. parascolaire Intercom	402 561.00	402 561.00	0.00	0.00
2192.000.36310.00	Subvention au DIP Corsier	27 000.00	13 500.00	13 500.00	0.00
2192.000.36310.10	Subvention Financement des sorties scolaires	15 538.00	18 011.00	2 473.00-	0.00
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS, EGLISES	170 394.00	127 994.73	42 399.27	0.00
3290.000.36360.00	Subv. à la Culture	28 500.00	23 627.00	4 873.00	0.00
3290.010.36360.00	Subv. à la Culture -CoHerAn	11 000.00	11 000.00	0.00	0.00
3290.200.36120.00	BIBLIOBUS	10 141.00	9 592.00	549.00	0.00
3290.300.36120.00	COMMUNES ECOLES	7 253.00	7 252.65	0.35	0.00
3410.000.36360.20	Subv.Sport -Stés communales	17 000.00	12 294.29	4 705.71	0.00
3410.000.36360.30	Subv. Sport -Stés non-communales	13 000.00	5 325.00	7 675.00	0.00
3410.010.36360.00	Subventions Sport -CoHerAn	42 500.00	28 936.00	13 564.00	0.00
3420.000.36360.50	Subvention aux Aînés	27 000.00	22 167.79	4 832.21	0.00
3420.000.36360.70	Subv. Camps & Loisirs	14 000.00	7 800.00	6 200.00	0.00
3420.010.36360.60	Subvention aux Aînés -CoHerAn	0.00	0.00	0.00	0.00
4	SANTE	19 000.00	18 000.00	1 000.00	0.00
4220.000.36360.00	Subv.organisations privées à but non lucratif	1 000.00	2 000.00	1 000.00-	0.00
4220.010.36360.00	Sauvetage Hermance -CoHerAn	18 000.00	16 000.00	2 000.00	0.00
5	SECURITE SOCIALE	1 737 805.00	1 602 326.82	135 478.18	30 000.00
5450.000.36370.30	Aides aux personnes physiques -Recherches Emplois	0.00		1 170.00-	0.00
5451.100.36360.00	LA POMME Jardin d'enfants	249 596.00	216 518.87	33 077.13	0.00
5451.200.36360.00	KOALA Plact familles accueil jour	30 326.00	9 082.00	21 244.00	0.00
5451.300.36120.00	ÎLE AUX MÔMES Crèche Intercom-Collonge	1 175 464.00	1 109 692.00	108 293.00	0.00
5790.000.36120.00	Services sociaux, autres	5 000.00	922.20	4 077.80	0.00
5790.000.36120.25	Service Social Littoral intercommunal	78 853.00	71 204.00	7 649.00	0.00
5790.000.36216.10	Fds régulation -Locaux CMD	15 265.00	15 265.00	0.00	0.00
5790.000.36216.20	Fds régulation -Cotisations minimales AVS	2 627.00	2 627.00	0.00	0.00
5790.000.36310.00	FAS'e Animation socioculturelle	26 674.00	26 399.75	274.25	0.00
5790.000.36360.00	Aide sociale/humanitaire en Suisse	52 000.00	93 001.00	41 001.00-	30 000.00
5790.000.36370.10	Subvention Loyers FIPL Corsier	7 000.00	5 240.00	0.00	0.00
5790.000.36370.20	Aide aux personnes physiques	9 000.00	0.00	9 000.00	0.00
5790.000.36370.25	Aide aux personnes physiques -Littoral	20 000.00	375.00	19 625.00	0.00
5790.000.36380.00	Aide sociale/humanitaire à l'Etranger	66 000.00	52 000.00	14 000.00	0.00
6	TRANSPORTS	76 660.00	77 355.45	14 304.55	15 000.00
6150.000.36120.00	Taxe annuelle Réseau Secondaire	8 500.00	8 499.90	0.10	0.00
6220.000.36360.00	NOCTAMBUS	8 160.00	8 167.00	7.00-	0.00
6220.000.36370.00	Subvention communale TPG	45 000.00	56 580.00	11 580.00-	0.00
6340.000.36370.00	Subventions communales mobilité douce	15 000.00	4 108.55	25 891.45	15 000.00

Annexe 15 Informations Supplémentaires concernant les charges de transferts nature 36 et les subventions octroyées en 2024

Comptes	Désignation	Budget	Solde Compte	Disponible	Budget sup.
7	PROTECT.ENVIRONNEMENT & AMENAG.TERRITOIRE				
7300.000.36120.00	CIDEC Déchets carnés	15 048.00	36 059.72	21 011.72-	0.00
		448.00	447.90	0.10	0.00
7301.000.36350.00	Subventions Mobilitri	11 600.00	11 811.32	211.32-	0.00
7500.000.36360.00	Subv.Protection espèces et paysage	3 000.00	3 500.00	500.00-	0.00
7690.001.36607.00	A:Subventions rénovation énergétique bâtiments Corsier -2024	0.00	20 300.50	20 300.50-	0.00
9	FINANCES ET IMPÔTS				
9100.000.36110.00	Frais perception	1 216 912.00	21 463 420.52	20 246 508.52-	0.00
		567 027.00	1 003 990.84	436 963.84-	0.00
9200.000.36090.00	Compens. fin. communes françaises	47 629.00	57 173.68	9 544.68-	0.00
9300.000.36227.00	Péréquation financière intercommunale	3 402 256.00	3 402 256.00	0.00	0.00
9300.000.36227.10	Provision Péréquation financière interco	2 800 000.00-	17 000 000.00	19 800 000.00-	0.00
	TOTAL GENERAL				
	TOTAL CHARGES	4 131 943.00	24 192 334.91	20 060 391.91-	45 000.00
	TOTAL REVENUS	0.00	0.00	0.00	
	RESULTAT	4 131 943.00	24 192 334.91	20 060 391.91-	

16. Indicateurs financiers 2024

1. Taux d'endettement net

L'indicateur renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette

Dette nette x 100 / Revenus fiscaux -102.6%**Dette nette** -33'638'030.18

+ Capitaux de tiers (20) 67'150'496.62

- Subventions d'investissement inscrites au passif (2068) 0.00

- Patrimoine financier (10) 100'788'526.80

Revenus fiscaux 32'801'334.67

Nature 40 32'801'334.67

Valeur indicatives

- <100% bon
- 100% -150% suffisant
- > 150% mauvais

Commentaires de la commune

La commune a une dépendance très faible aux financements extérieurs. Les revenus fiscaux couvrent largement la dette nette. De plus, la valeur des biens du Patrimoine Financier couvrent amplement le remboursement théorique des engagements envers les tiers.

2. Degré d'autofinancement

Cet indicateur renseigne sur la part des investissements qu'une collectivité peut financer par ses propres moyens

Autofinancement x 100 / investissements nets 142.0%**Autofinancement** 9'279'977.31

Solde du compte de résultat 3'094'436.09

+ Amortissement du PA (33) 1'052'264.24

+ Attributions aux fonds et financements spéciaux (35) 0.00

- Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux (45) 0.00

+ Dépréciations Immo PF (344) 0.00

+ Dépréciations prêts du PA (364) 0.00

+ Dépréciations participations du PA (365) 0.00

+ Amortissements subventions d'investissements (366) 54'590.51

- Dissolution subventions d'investissements portées au passif (466) 0.00

+ Amortissements complémentaires (383) 5'078'686.47

+ Amortissements complémentaires prêts/participations et subventions inv.(387) 0.00

- Dissolutions complém. subventions investissements portées au passif (487) 0.00

+ Attribution au capital propre (389) 0.00

- Prélèvements sur le capital propre (489) 0.00

- Réévaluations PA (4490) 0.00

Investissements nets 6'536'440.74

+ Investissements bruts (50+51+52+54+55+56+58) 6'536'440.74

- Recettes d'investissements (60+61+62+63+64+65+66+68)

Valeur indicatives A moyen terme, ce ratio devrait se situer en moyenne à env. 100% sous réserve du niveau déjà atteint par la dette.

Le degré d'autofinancement idéal varie en fonction de la situation conjoncturelle:

Haute conjoncture > 100%

Cas normal 80% -100%

Récession 50% - 80%

Commentaires de la commune

Le degré d'autofinancement reste très élevé compte tenu des amortissements complémentaires la commune. Elle couvre la totalité des investissements en cours par ses propres moyens.

3. Part des charges d'intérêts

Cet indicateur renseigne sur la part du "revenu disponible" absorbée par la charge d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manœuvre est élevée

Charges d'intérêts nets x 100 / revenus courants 1.0%

Charges d'intérêts nets	397'135.94
+ Charges d'intérêts (340)	404'950.00
- Revenus des intérêts (440)	7'814.06
Revenus courants	38'074'334.65
+ Revenus fiscaux (40)	32'801'334.67
+ Revenus régaliens et concessions (41)	0.00
+ Taxes (42)	343'316.17
+ Revenus divers (43)	2'800'000.00
+ Revenus financiers (44)	1'747'462.55
+ Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux (45)	0.00
+ Revenus de transferts (46)	370'957.27
+ Revenus extraordinaires (48)	11'263.99
- Dissolutions compl. subventions investissements portées au passif (487)	0.00
- Prélèvements sur le capital propre (489)	0.00
+ Prélèvements sur réserve liée au retraitement (4895)	0.00

Valeur indicatives 0 - 4% bon
4% - 9% suffisant
> 9% mauvais

Commentaires de la commune

Cet indicateur reste très bon, la commune ne faisant toujours pas appel à l'emprunt.

À noter que la totalité de la part de la charge d'intérêts est couverte par les revenus du Patrimoine Financier, charges d'intérêt CHF 404'950 pour CHF 1'108'000.- de revenus nets.

4. Dette brute par rapport aux revenus

Cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette et plus particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés

Dette brute x 100 / revenus courants 79%

Dette brute	29'928'285.28
+ Engagements courants (200)	428'285.28
+ Engagements financiers à court terme (201)	0.00
- Instruments financiers dérivés (2016)	0.00
+ Engagements financiers à long terme (206)	29'500'000.00
- Subventions d'investissements inscrites au passif (2068)	0.00
Revenus courants	38'074'334.65
+ Revenus fiscaux (40)	32'801'334.67
+ Revenus régaliens et concessions (41)	0.00
+ Taxes (42)	343'316.17
+ Revenus divers (43)	2'800'000.00
+ Revenus financiers (44)	1'747'462.55
+ Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux (45)	0.00
+ Revenus de transferts (46)	370'957.27
+ Revenus extraordinaires (48)	11'263.99
- Dissolutions compl. subventions investissements portées au passif (487)	0.00
- Prélèvements sur le capital propre (489)	0.00
+ Prélèvements sur réserve liée au retraitement (4895)	0.00

Valeur indicatives < 50% très bon
50% - 100% bon
100% - 150% moyen
150% - 200% mauvais
> 200% critique

Commentaires de la commune

Cet indicateur tient compte des emprunts pour Prés-Grange qui totalisent la plus grande part pour 29'500'000

5. Proportion des investissements

Cet indicateur renseigne sur l'effort d'investissement déployé par la collectivité

Investissements bruts x 100 / dépenses totales **17.62%****Investissements bruts** **6'536'440.74**+ Investissements bruts (50+51+52+54+55+56+58) **6'536'440.74****Dépenses totales** **37'092'024.77**+ Charges de personnel (30) **2'952'456.51**+ Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (31) **817'326.85**- Réévaluations sur créances (3180) **-1'759'447.40**+ Charges financières (34) **887'438.87**- Réévaluations immobilisations PF (344) **0.00**+ Charges de transfert (36) **24'193'504.91**- Dépréciations prêts du PA (364) **0.00**- Dépréciations participations du PA (365) **0.00**- Amortissements subventions d'investissements (366) **54'590.51**+ Charges de personnel extraordinaires (380) **0.00**+ Charges de biens, service et charges d'exploitation extraordinaires (381) **0.00**+ Charges financières extraordinaires (3840) **0.00**+ Charges de transfert extraordinaires (386) **0.00**+ Investissements bruts (50+51+52+54+55+56+58) **6'536'440.74**

Valeur indicatives < 10% effort d'investissement faible

10% - 20% effort d'investissement moyen

20% - 30% effort d'investissement élevé

> 30% effort d'investissement très élevé

Commentaires de la commune

Cet indicateur reflète les efforts consentis pour les investissements qui augmentent en regards des travaux en cours et à venir selon le plan dea années à venir

6. Part du service de la dette

Cet indicateur mesure l'importance des charges financières qui pèsent sur le budget et les comptes. Il renseigne sur la part des revenus courants absorbés par le service de la

Service de la dette x 100 / revenus courants **3.95%****Service de la dette** **1'503'990.69**

+ Charges d'intérêts (340) 404'950.00

- Revenus des intérêts (440) 7'814.06

+ Amortissements du PA (33) 1'052'264.24

+ Dépréciations prêts du PA (364) 0.00

+ Dépréciations participations du PA (365) 0.00

+ Amortissements subventions d'investissements (366) 54'590.51

- Dissolution subventions d'investissements portées au passif (466) 0.00

Revenus courants **38'074'334.65**

+ Revenus fiscaux (40) 32'801'334.67

+ Revenus régaliens et concessions (41) 0.00

+ Taxes (42) 343'316.17

+ Revenus divers (43) 2'800'000.00

+ Revenus financiers (44) 1'747'462.55

+ Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux (45) 0.00

+ Revenus de transferts (46) 370'957.27

+ Revenus extraordinaires (48) 11'263.99

- Dissolutions compl. subventions investissements portées au passif (487) 0.00

- Prélèvements sur le capital propre (489) 0.00

+ Prélèvements sur réserve liée au retraitement (4895) 0.00

Valeur indicatives < 5% charge faible

5% - 15% charge acceptable

> 15% charge forte

Commentaires de la commune

La charge de la dette a augmenté en regard des l'exercice 2023 pour passer de 1.88 à 4.5%. Cependant le résultat en regard des normes financières de bonne gestion reste très faible puisque inférieur à 5%. La progression s'explique notamment avec le provisionnement pour les réserves fiscales.

7. Dette nette par habitant en francs

Cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée. En effet, l'évaluation de l'importance de la dette doit davantage tenir compte de la capacité financière des habitants que leur nombre

Dette nette / population résidente permanente **-14'505**

Dette nette **-33'638'030.18**

+ Capitaux de tiers (20) 67'150'496.62

- Subventions d'investissement inscrites au passif (2068) 0.00

- Patrimoine financier (10) 100'788'526.80

Population résidente au 31.12 2024 (source OCSTAT) **2'319**

Valeur indicatives < 0 Patrimoine net

0 - 1'000 endettement faible

1'001 - 2'500 endettement moyen

2'501 - 5'000 endettement important

> 5'000 endettement très important

Commentaires de la commune

Cet indicateur illustre le poids du patrimoine financier qui contrebalance la dette. Le montant "négatif" de dette par habitant souligne l'importante capacité d'autofinancement de la commune.

8. Taux d'autofinancement

Cet indice renseigne sur la proportion du revenu que la collectivité peut consacrer au financement de ses investissements

Autofinancement x 100 / revenus courants **24.4%**

Autofinancement **9'279'977.31**

Solde du compte de résultat 3'094'436.09

+ Amortissement du PA (33) 1'052'264.24

+ Attributions aux fonds et financements spéciaux (35) 0.00

- Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux (45) 0.00

+ Dépréciations Immo PF (344) 0.00

+ Dépréciations prêts du PA (364) 0.00

+ Dépréciations participations du PA (365) 0.00

+ Amortissements subventions d'investissements (366) 54'590.51

- Dissolution subventions d'investissements portées au passif (466) 0.00

+ Amortissements complémentaires (383) 5'078'686.47

+ Amortissements complémentaires prêts/participations et subventions inv.(387) 0.00

- Dissolutions complém. subventions investissements portées au passif (487) 0.00

+ Attribution au capital propre (389) 0.00

- Prélèvements sur le capital propre (489) 0.00

- Réévaluations PA (4490) 0.00

Revenus courants **38'074'334.65**

+ Revenus fiscaux (40) 32'801'334.67

+ Revenus régaliens et concessions (41) 0.00

+ Taxes (42) 343'316.17

+ Revenus divers (43) 2'800'000.00

+ Revenus financiers (44) 1'747'462.55

+ Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux (45) 0.00

+ Revenus de transferts (46) 370'957.27

+ Revenus extraordinaires (48) 11'263.99

- Dissolutions compl. subventions investissements portées au passif (487) 0.00

- Prélèvements sur le capital propre (489) 0.00

+ Prélèvements sur réserve liée au retraitement (4895) 0.00

Valeur indicatives >20% bon

10% -20% moyen

< 10% mauvais

Commentaires de la commune

Cet indice est très élevé avec la somme des amortissements complémentaires qui pèsent sur l'autofinancement.

17. CRÉDITS BUDGÉTAIRES SUPPLÉMENTAIRES 2024

N° compte	Désignation	Budget	Solde	Dépassement	Justification
0	ADMINISTRATON GENERALE				
01	Conseil Municipal				
30	Charges de personnel	303 100.00	361 139.70	58 039.70-	Indemnités de départs magistrats selon RAC article 15B
02	SERVICES GENERAUX				
30	Charges de personnel	2 525 000.00	2 538 685.31	13 685.31-	Provisionnement Heures supp et vacances et apprentis non budgétés.
1	ORDRE ET SECURITE PUBLIQUE, DEFENSE				
11	SECURITÉ PUBLIQUE				
15	SERVICE DU FEU				
30	Charges de personnel	49 000.00	52 631.50	3 631.50-	Le dépassement est dû à plusieurs éléments dont le cadeau de départ au commandant de la compagnie, 1'500.-- ainsi que des frais de subsistance supérieurs au budget (notamment en raison de l'incendie du manège)
2	FORMATION				
21	SCOLARITÉ OBLIGATOIRE				
33	Amortissements du PA	0.00	557 204.86	557 204.86-	Aucun budget d'amortissement n'avait pu être prévu car l'acquisition a été décidée en cours d'exercice. Le CM a validé lors de sa séance de novembre, des amortissements complémentaires correspondant à 3 annuités supplémentaires. Cependant dans le cadre du boucllement des comptes, il convient d'également prendre en compte une annuité d'amortissement ordinaire Pour le réfectoire scolaire, il s'agit du projet initial derrière l'école qui a finalement été abandonné. Il convient de l'amortir en une fois dès lors que le projet n'a pas abouti.
5	SECURITE SOCIALE				
54	FAMILLE ET JEUNESSE				
31	Charges de biens et services	59 000.00	74 430.14	15 430.14-	Le dépassement sur le poste entretien immeubles par des tiers concerne l'installation de la fibre optique pour la crèche de Prés-Grange. La somme pour ces dépenses se monte à 49'992.80. Il s'agit d'une amélioration du bâtiment qui donne lieu à une répercussion sur le loyer de la crèche, d'un montant permettant l'amortissement sur la durée restante du bail. En conséquence, sur la durée restante du bail de 27 ans, la commune aura une charge nulle.
39	Imputations internes	0.00	4 850.00	4 850.00-	Non prévu dans le budget
57	AIDE SOCIALE				
31	Charges de biens et services	0.00	7 140.29	7 140.29-	Le dépassement est lié à la problématique de la crise sanitaire suite à la rupture de la conduite SIG. Aucune somme n'est budgétisable pour ce genre d'événement il s'agit notamment d'achat d'eau potable pour la population 5'610.49. Il y a également une formation des samaritains pour une sensibilisation a la population 1'529.80
6	TRANSPORTS				
62	TRANSPORTS PUBLICS				
36	Charges de transferts	53 160.00	64 747.00	11 587.00-	Les dépenses en matière de subventions à la population corses pour l'acquisition d'abonnement TPG sont plus élevées que le budget.
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT				
71	APPROVISIONNEMENT EN EAU				

N° compte	Désignation	Budget	Solde	Dépassement	Justification
31	Charges de biens et services	10 200.00	15 388.40	5 188.40-	La commune n'avait pas reçu de facture SIG ces 2 dernières années pour les fosses d'arrosage ce qui explique ce dépassement. Facture 5'232.20
75	PROTECTION ESPECES ET PAYSAGES				
36	Charges de transferts	3 000.00	3 500.00	500.00-	Décision d'octroi d'une subvention complémentaire à Aqua Diving de 500.-- pour le nettoyage lacustre.
76	PROTECTION ESPECES ET PAYSAGES				
36	Charges de transferts	0.00	20 300.50	20 300.50-	Il s'agit de l'amortissement lié à la décision du CM qui a voté un crédit d'investissement pour le subventionnement énergétique. Le montant de l'amortissements correspond aux dépenses annuelles, soit des subventions versées aux Corsiérois. Il est impossible d'estimer dans le cadre du budget la somme qui sera dépensée.
77	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT				
31	Charges de biens et services	8 000.00	20 255.48	12 255.48-	Il n'y a à proprement parlé pas de dépassement car le montant est couvert par le budget qui est au niveau du Secrétariat Général. La commune budgétise les honoraires d'accompagnement uniquement sur le SG et impute les dépenses selon les politiques publiques concernées. Le montant imputé correspond aux honoraires des mandataires (énergie, pompes à chaleur) consultés par les propriétaires dans le suivi des visites villas
9	FINANCES ET IMPÔTS				
91	IMPOTS				
36	Charges de transferts	567 027.00	1 003 990.84	436 963.84-	Perception des impôts
92	IMPOTS				
36	Charges de transferts	47 629.00	57 173.68	9 544.68-	Perception des impôts
93	PERQ.FINANCIERE & COMPENSATION DE CHARGES				
36	Charges de transferts	602 256.00	20 402 256.00	19 800 000.00-	Perception des impôts. Provision Péréquation financière
96	ADMINISTRATION DE LA FORTUNE				
34	Charges financières	732 569.00	887 438.84	154 869.84-	Suite a des problèmes constatés avec les fenêtres, d'importants frais pour le réglage de ces dernières ont été engagés, CHF 20'478.10. Un tournus de locataires plus important qu'à l'accoutumée a été constaté. Cela a engendré des frais de rafraîchissement (peintures notamment) plus importants qu'à l'usuellement, soit 21'723.-- Des réparations de stores ont également eu lieu pour 4'891.65. Du remplacement ou réparation de matériel électroménager est également à constater pour un montant de 8'870.55.
96	ADMINISTRATION DE LA FORTUNE				
39	Imputations internes	181 500.00	182 400.00	900.00-	Budget insuffisant
99	POSTES NON REPARTIS				
31	Charges de biens et services		12 036.35	12 036.35-	Poste non budgétisé. Les dépenses concernent des frais de sinistres en partie remboursé. Cette dépense est compensée par un revenu de CHF 7'581.30
TOTAL DES DEPASSEMENTS				21 124 127.89-	

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit conformément au mandat qui nous a été confié des comptes annuels ci-joints de la COMMUNE DE CORSIER, comprenant le bilan, le compte de résultat, le compte des investissements, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2024.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2024 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément au règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la recommandation d'audit 60 Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la commune, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe aux magistrats communaux. Les autres informations comprennent les informations complémentaires 2024 ainsi que le message du Maire présentées dans le rapport des comptes de l'exercice 2024, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

ECHO SA

Rue des Vieux-Grenadiers 8b Case Postale - CH-1211 Genève 4 Tél. +41 22 322 93 93 E-mail: echo@echo.swiss www.echo.swiss TVA CHE - 107.749.631



Membre d'EXPERTsuisse



PrimeGlobal

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilité des magistrats communaux

Les magistrats communaux sont responsables de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales cantonales et communales. Ils sont en outre responsables des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, les magistrats communaux sont responsables d'évaluer la capacité de la commune à poursuivre son exploitation. Ils ont en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la commune à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si les magistrats communaux ont l'intention de liquider la commune ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux dispositions légales cantonales et communales et à la recommandation d'audit suisse 60 Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et à la RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la commune.

- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.

Nous communiquons aux magistrats communaux notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Conformément à l'article 71, al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions des magistrats communaux.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 09 mai 2025

ECHO SA



Signature électronique qualifiée - Droit suisse

Clémentine Largeteau
Expert-réviseur agréé
Réviseur Responsable



Signature électronique qualifiée - Droit suisse

Damien Moro
Expert-réviseur agréé

Annexes :

- Comptes annuels (bilan, compte de résultat, compte des investissements, tableau des flux de trésorerie et annexe)

EXERCICE 2024 – RAPPORT D'ACTIVITÉS

Corsier, 6 mai 2025

L'exercice 2024 de la Fondation d'intérêt public pour le logement à Corsier (ci-après FIPL ou la Fondation) n'a pas connu d'événement majeur s'agissant de son fonctionnement en l'absence d'acquisition ou de vente de bien immobilier. Le Conseil de la Fondation s'est réuni à une seule reprise pour l'approbation des comptes 2023 et du budget 2024, ainsi que pour le suivi des intentions de développement de la Fondation. La gestion locative n'a pas connu d'événement marquant, aucun changement de locataire d'appartement n'étant enregistré.

Deux projets de développement immobilier futur sont identifiés et font l'objet d'un suivi du Conseil de Fondation. Ils ont été évoqués lors de la séance et l'intérêt de la Fondation a été confirmé.

De même, la question d'un éventuel règlement relatif à un système de subventionnement des locataires, selon leur taux d'effort financier et de leur taux d'occupation des logements, a été évoqué. La question sera reprise si la Fondation devait acquérir de nouveaux immeubles.

Éléments marquants :

1) Composition du Conseil de Fondation

En date du 3 octobre 2024, Monsieur Serge Serafin a adressé un courriel au président indiquant que pour des raisons de santé il souhaitait mettre fin à son mandat auprès de la Fondation.

Il a été pris acte de sa démission avec effet immédiat courant octobre. Compte tenu de la fin de la législature et de la nomination de nouveaux membres du Conseil de Fondation, il n'y a pas eu de nouveau membre «expert architecte» nommé au sein du Conseil.

Au 31 décembre 2024, le Conseil de Fondation a la composition suivante :

- Eric Anselmetti (Président) et François Jaccard, nommés par l'Exécutif
- Daniel Muscionico (Vice-président), Killian Sudan, Raphaël Rapin, nommés par le Conseil municipal
- Charles Lassauce (Secrétaire), nommé en tant que secrétaire général de la commune
- Corinne Teyssere, nommée en qualité d'experte juridique
- Vacant, expert architecte

2) Gestion locative

La gestion locative est assurée par le Comptoir immobilier, lequel est également en charge de la gestion de la PPE Route de Bellebouche 2, avec laquelle la Fondation est en relation pour la gestion commune du parking, des extérieurs et des parties communes du bâtiment.

Aucune résiliation de bail n'est intervenue durant l'exercice 2024. La totalité des appartements (6) et emplacements de parking (10) sont loués.

Seul fait remarquable à relever en 2024, le changement d'un lave-linge dans la buanderie. Hormis cette dépense isolée, les charges ont été conformes aux attentes.

3) Projets

La Fondation est intéressée à être partie prenante dans deux projets immobiliers qui pourraient se développer sur la commune dans les prochaines années. Elle suit l'évolution de ceux-ci et est en contact avec la commune pour faire avancer lesdits projets.

Ceux-ci se situent dans le périmètre du futur PLQ Chasselas, ainsi que dans la zone proche de la route de Thonon.

L'objectif consiste à augmenter le parc locatif de la Fondation pour offrir plus d'opportunités de logement aux Corsiéroises et Corsiérois.

A noter l'acquisition par la commune, fin 2024, d'un bâtiment pouvant proposer 3 logements à la location. La Fondation sollicitera la commune pour l'intégrer dans son parc immobilier.

4) Comptes

Les comptes ont été audités par l'organe de révision ECHO SA. Ils n'ont pas fait l'objet de remarques et présentent des revenus de 134'760.70 francs et 93'363.65 francs aux charges, pour un résultat positif de 41'397.05 francs.

Le fonds de rénovation, décidé en 2021 par le Conseil de la Fondation, a été doté de 25'000.00 francs, portant son total à 75'000 francs.

Pour la Fondation
Eric Anselmetti, Président



Mairie de Corsier

Route du Lac 70 – case postale 3
1246 Corsier

Horaires de la réception

lundi fermé
mardi 8h00 - 12h00 / 13h30 - 17h30
mercredi 13h30 - 17h30
jeudi 8h00 - 12h00 / 13h30 - 17h30
vendredi 8h00 - 12h00

022 751 90 60
www.corsier.ch
info@corsier.ch

